

# RAPPORT D'ACTIVITES 2021



## ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et  
de l'Economie Circulaire en Occitanie

[www.ordeco.org](http://www.ordeco.org)

L'ORDECO est financé par :



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# OBSERVATION DES DECHETS & PLANIFICATIONS

## COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2019

- Fin de saisie de l'enquête « collecte DMA 2019 » dans l'outil [SINOE®](#)
- Consolidations (dont la saisie à partir des rapports annuels des collectivités pour les non-répondants)
- Contrôles de cohérence et redressements

*La libération des données par l'ADEME, suite à la saisie dans [SINOE®](#), a beaucoup tardé cette année pour de multiples raisons (données reçues en décembre seulement). Le travail interne d'exploitation et de synthèse n'a donc pu être réalisé avant la fin d'année. Cette exploitation interviendra au premier trimestre 2022 (Fiches individuelles collectivités, fiches de synthèse régionales, départementales et publication Internet).*

103  
jours

## TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2019 - 2020

- Installations 2019 :
  - Consolidations des données UVE/UIOM et ISDND avec GERE 2019 et le suivi mensuel DREAL
  - saisie dans [SINOE®](#)
  - Fiches de synthèse par typologie d'installation
- Installations 2020 :
  - Enquête « ITOM - installations de traitement des DMA 2020 » : 168 installations enquêtées, avec un taux de retour de 92%
  - Consolidations des données 2020 à partir des rapports d'exploitation lorsque ceux-ci sont disponibles
  - Saisie dans [SINOE®](#)

190  
jours

*Les contrôles de cohérence et redressements interviendront sur le premier trimestre 2022. Suivront les fiches de synthèses par typologie d'installation et la publication Internet.*

- Rédaction d'une méthodologie détaillée de réalisation des fiches de synthèse départementales et régionales
- Automatisation des fiches via des passerelles "tableurs vers maquette de fiche"

### SOURCES DES DONNEES ET METHODOLOGIE POUR CREATION DES FICHES DEPARTEMENTALES ET REGIONALE ENQUETE « COLLECTE – Données de l'année n »

Les fiches départementales et régionale, dans leur version présentée dans ce document, ont été créées suite à l'enquête « Collecte – Données 2017 » (une autre version existait jusqu'à l'enquête Collecte 2015). Ces fiches sont envoyées aux collectivités et aux financeurs (ADEME et Région) afin d'accompagner les fiches « retour » par collectivité. Elles sont également publiées sur le site internet (car les fiches par collectivité sont confidentielles).

Elles s'effectuent sur Excel et sur PowerPoint : les données de l'année n doivent être entrées « manuellement » dans l'outil Excel, les calculs et graphiques se font ensuite automatiquement et s'insèrent dans la fiche qui pourra être exportée au format PDF. Aucune compétence particulière sur Excel n'est requise. Ce mode de création est largement perfectible et pourrait être automatisé, notamment grâce à des macros.

Les fiches sont construites, en partie, à partir des fichiers « indicateurs communaux », fournis par l'ADEME (à demander aux administrateurs SINOE car non inclus dans l'export partenaire), qui recensent les tonnages de DMA, par type de déchet et par destination, pour chacune des communes collectées par un EPCI à compétence « déchets » ayant son siège en Occitanie.

Contrairement aux fiches « retour collectivités », les fiches départementales et régionale peuvent être réalisées sans avoir besoin d'extraire des données via « l'export partenaire » (base de données SQL). SINOE suffit.

**Attention :** Ces fiches ne sont à produire qu'une fois que les fiches EPCI ont été réalisées (et que les données ont été corrigées/consolidées). Si les fiches EPCI ne sont pas produites, et ne le seront pas pour cette année d'enquête, il est tout de même possible de réaliser les fiches de synthèse départementales et régionale, il conviendra simplement de s'assurer que la donnée utilisée a été préalablement bien consolidée (certaines erreurs de saisie ou de déclaration ne se voient qu'à l'échelle de l'EPCI, d'où l'intérêt de réaliser au préalable les fiches EPCI).

#### ETAPE 1 : PREPARATION DES FICHIERS

Il faut commencer par récupérer auprès de l'ADEME/SINOE les indicateurs communaux. Contrairement aux fiches par collectivité, les fiches départementales et régionale ne sont basées que sur le fichier regroupant les communes d'Occitanie (le fichier regroupant les communes hors Occitanie mais collectées par un EPCI déchets dont le siège est en Occitanie n'est donc ici pas nécessaire).

Ensuite, il faut dupliquer le fichier Excel d'exploitation de l'enquête précédente, intitulé « Outil\_exploitation\_collecte\_dpt\_reg ».

Le fichier se trouve ici : \\SERVEUR\Ordimp\G- OBS\*\OBS DMA\01- Enquetes\Enquêtes COLLECTE\FICHES DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Je conseille d'ajouter l'année à la fin du nom du fichier. Par exemple, l'outil d'exploitation pour produire les fiches 2019 s'appelle « Outil\_exploitation\_collecte\_dpt\_reg\_2019 ».

Ce fichier contient les données brutes des « indicateurs communaux », les données de description des collectivités ainsi que les divers ratios et %, calculés à partir des indicateurs communaux, qui seront affichés dans les fiches de restitution. Il contient également les tables de regroupement, à



## Détail par type de déchets - Données 2019

### ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES

2 101 kt 355 kg/hab

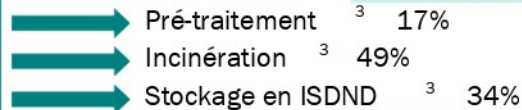


#### OMR

1 588 kt

269 kg/hab

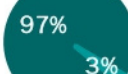
+ 5,5 kt de déchets en mélange des professionnels collectés séparément



#### VERRE

185 kt

31 kg/hab



Valorisation matière



### BIODECHETS collectés séparément

Déchets alimentaires uniquement ou déchets alimentaires et déchets verts en mélange

7,8 kt

1,3 kg/hab

12,6% de la population régionale

desservie par une collecte

Valorisation organique

28 754 composteurs individuels distribués en 2019

1 631 composteurs collectifs en pied d'immeuble / de quartier

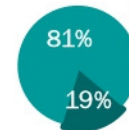


### EMBALLAGES ET PAPIERS

51 % des hab. en ECT

315 kt

53 kg/hab



Valorisation matière

### DECHETS OCCASIONNELS

1 585 kt 268 kg/hab

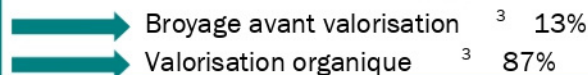
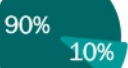
Dont 1 499 kt 254 kg/hab collectés en déchèterie



#### DECHETS VERTS

454 kt

77 kg/hab



#### DEBLAIS ET GRAVATS

401 kt

68 kg/hab

Inertes : 401 kt Plâtre : 10 kt



#### TEXTILES

15 kt

2 kg/hab

#### Zones de réemploi

82 zones de réemploi en déchèteries

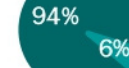


### ENCOMBRANTS - MOBILIER - DEEE

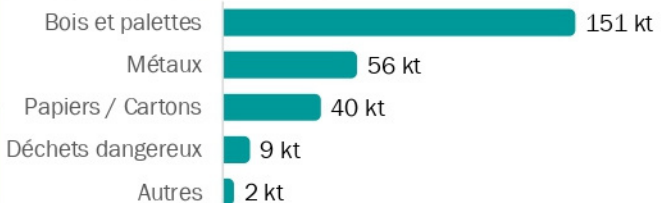
452 kt

9 835 kg/hab

Déchèterie Collecte



### AUTRES DECHETS OCCASIONNELS collectés en déchèteries



« Autres » comprend les corps gras (non dangereux), pneus et plastiques apportés en déchèteries

+ 4,55 kt de déchets en mélange des professionnels collectés en déchèteries

#### Glossaire :

AV : Apport volontaire  
DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques  
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés  
ECT : Extension des Consignes de Tri  
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes  
ISDND : Installation de Stockage de Déchets non Dangereux  
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles (ce qu'il reste après tri)  
PAP : Porte-à-porte

Pour plus d'informations :

info@ordeco.org  
05 61 39 12 75

L'ORDECO est financé par



# Un exemple de fiche de synthèse départementale

Enquête ADEME "Collecte et déchèteries"

LOT [ 46 ]

## Synthèse Déchets Ménagers et Assimilés - Données 2019



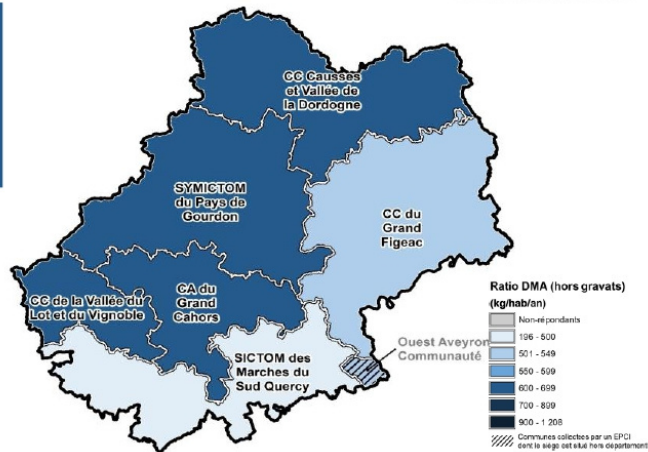
- 313 communes
- 174 165 habitants (population SINOE 2019<sup>1</sup>)
- 7 EPCI à compétence collecte ou maître d'ouvrage de déchèteries
- 1 EPCI à compétence de traitement
- 28 déchèteries

**DMA (avec gravats)** 117 848 t 677 kg/hab

**DMA (hors gravats)** 102 765 t 590 kg/hab

Occitanie:

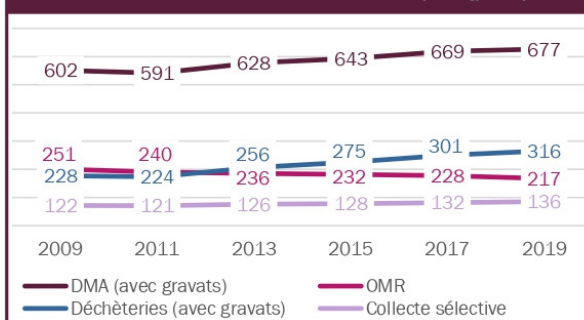
DMA (avec gravats) : 624 kg/hab  
DMA (hors gravats) : 556 kg/hab



6 communes d'Aveyron sont collectées par un EPCI du Lot, cela représente 4,8 kt de DMA (avec gravats) qui ne sont pas inclus dans les données de cette fiche.

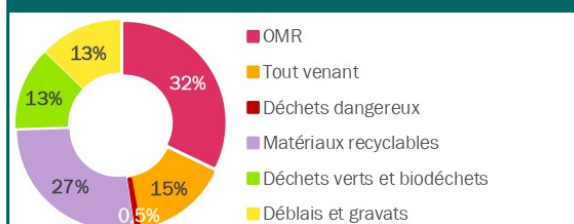
2 communes du Lot sont collectées par un EPCI d'Aveyron, cela représente 333 t de DMA (avec gravats) qui sont inclus dans les données de cette fiche.

### EVOLUTION DES DECHETS COLLECTES (en kg/hab)<sup>2</sup>



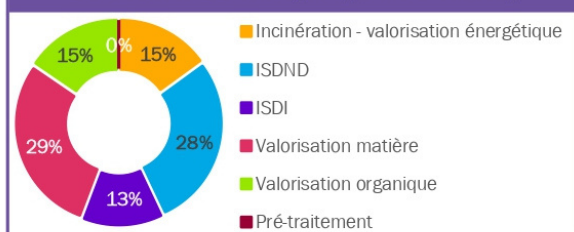
La quantité globale de DMA (avec gravats) collectés depuis 2009 a augmenté d'environ 13 kt à l'échelle du Lot, ce qui se traduit par une augmentation du ratio de DMA collectés par habitant de 12% en 2019 par rapport à 2009. Le Lot fait ainsi partie des 5 départements d'Occitanie qui ont, entre 2009 et 2019 une augmentation significative de leur ratio de DMA. Le ratio d'OMR collectées a, néanmoins, diminué de 13% dans ce laps de temps au profit des ratios de collecte sélective (emballages/papiers et verre) et des apports en déchèteries qui ont, quant à eux, progressé, respectivement, de 11% et 38%. Le Lot est le département d'Occitanie où les OMR représentent la plus petite part des DMA.

### REPARTITION DES DMA (par type de déchet)



\* Tout venant : les encombrants, mobiliers, DEEE, déchets en mélange des professionnels, corps gras et pneus  
\* Matériaux recyclables : les papiers, cartons, plastiques et métaux (de collectes sélectives et déchèteries), le bois et les textiles

### DESTINATION DES DMA (par type de traitement)<sup>3</sup>



En termes de traitement, 44% des DMA collectés sont dirigés vers une solution de valorisation matière ou organique et 56% vers une filière d'élimination (incinération ou stockage en ISDND ou en ISDI).

La part d'enfouissement en ISDND diminue légèrement au fil des années, puisqu'elle représentait 43% en 2009, au profit de la valorisation matière, qui concernait, quant à elle, 24% des déchets en 2009.

### REMARQUES & ELEMENTS DE METHODOLOGIE

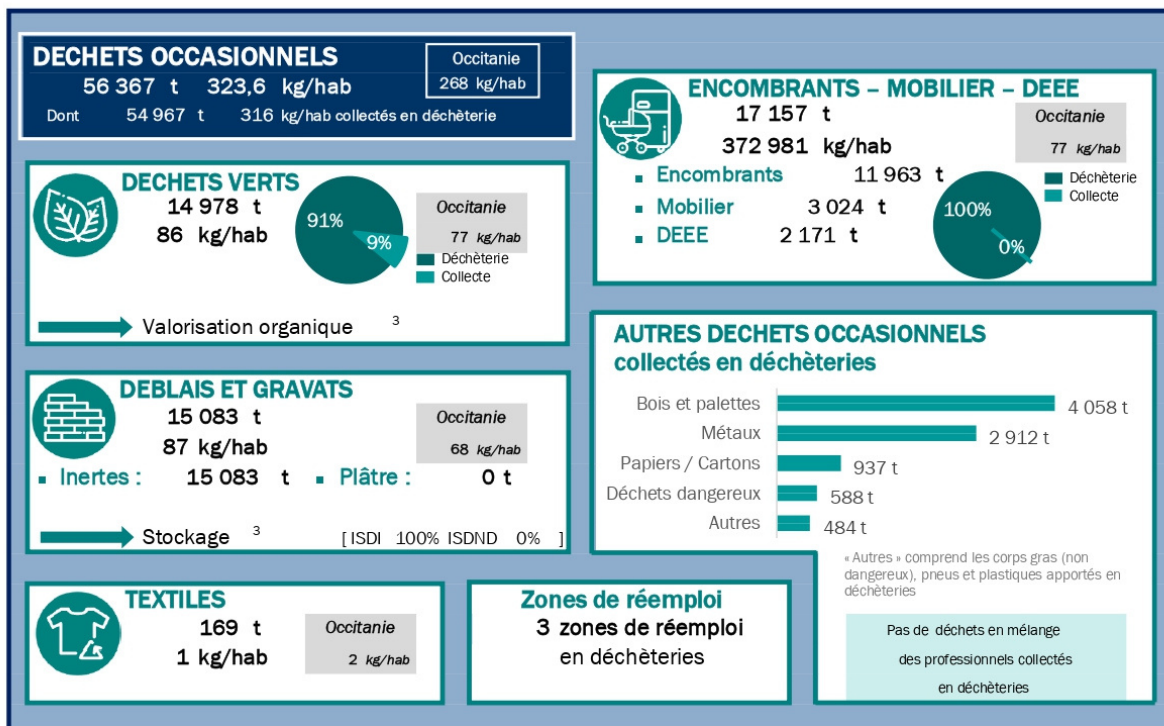
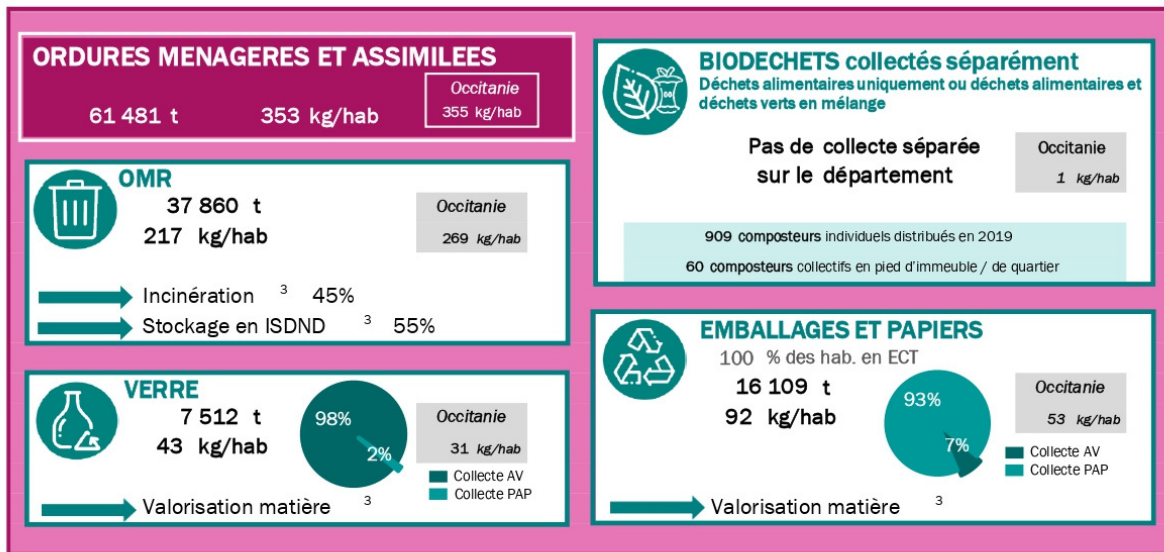
Les données restituées dans cette fiche sont les données déclarées lors de l'enquête « collecte » de l'ADEME, réalisée en Occitanie par l'ORDECO auprès des 160 EPCI à compétence « collecte » de la Région (données extraites de SINOE le 7 décembre 2021). Les résultats de l'enquête couvrent 97% de la population. Cette fiche de restitution ne contient pas les déchets municipaux (voiries, marchés, etc).

<sup>1</sup> La population utilisée dans le calcul des ratios de 2019 est la « population SINOE » telle qu'estimée en 2021.

<sup>2</sup> Les ratios de 2009 à 2017 ont été calculés sur la base du périmètre géographique 2019 et avec la population municipale INSEE.

<sup>3</sup> Ce taux est calculé à partir du type de l'installation qui reçoit les DMA en premier (hors centres de transit), c'est-à-dire sans prise en compte des refus de tri ou des refus/sous-produits de traitement.

Détail par type de déchets - Données 2019



• Glossaire :  
 AV : Apport volontaire  
 DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques  
 DMA : Déchets Ménagers et Assimilés  
 ECT : Extension des Consignes de Tri  
 EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
 ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes  
 ISDND : Installation de Stockage de Déchets non Dangereux  
 OMR : Ordures Ménagères Résiduelles (ce qu'il reste après tri)  
 PAP : Porte-à-porte

Pour plus d'informations :  
[info@ordeco.org](mailto:info@ordeco.org)  
 05 61 39 12 75

L'ORDECO est financé par



Les fiches de synthèse départementales sont disponibles sur simple demande et bientôt en ligne sur le site internet

- Rédaction d'une méthodologie détaillée de réalisation des fiches de synthèse par EPCI

SOURCES DES DONNEES ET METHODOLOGIE POUR CREATION DES « FICHES RETOUR COLLECTIVITES » ENQUETE « COLLECTE – Données de l'année n »

Les fiches « retour » aux collectivités ont été créées suite à l'enquête « Collecte – Données 2017 », afin de resituer aux collectivités la donnée déclarée lors des enquêtes « Collecte » mais surtout à destination des financeurs (ADEME et Région).

Elles s'effectuent sur Excel : les données de l'année n doivent être entrées « manuellement » mais ensuite la création de la fiche est « automatisée ». Aucune compétence particulière sur Excel n'est requise. Ce mode de création est largement : l'automatisation pourrait être plus poussée, notamment grâce à des macros.

Les fiches sont **construites à partir des fichiers « indicateurs communaux »**, fournis par l'ADEME (à demander aux administrateurs SINOE car non inclus dans l'export partenaire), qui recensent les tonnages de DMA, par type de déchet et par destination, pour chacune des communes collectées par un EPCI à compétence « déchets » ayant son siège en Occitanie.

LE JUE DES DONNEES :

**occitanie + toutes les communes hors Occitanie collectées lors de l'année le social est situé en Occitanie (concerne 26 communes en 2019)**

est à faire évoluer si de nouvelles communes hors région sont intégrées **rs penser à modifier le périmètre sur toutes les données d'historique (et données d'historique)**. En effet, le principe de ces fiches de restitution lution des ratios calculés sur le périmètre de l'EPCI tel qu'existant à

véritable « plus-value » de ces fiches car SINOE ne permet pas de voir les n le périmètre d'un EPCI tel qu'existant à la date à laquelle on consulte : les données d'historiques sont, dans SINOE, figées selon le périmètre l'année des données.

collectivités **ne concernent que les DMA** et sont donc hors déchets des professionnels dits « assimilés », c'est-à-dire les collectes réservées effectuées par le service public sont, quant à elles, comprises dans les

indicateurs communaux » fourni par l'ADEME ne contient pas les déchets surer, il faut vérifier qu'il ne contient aucun service dont l'origine est O1A.

- Automatisation des fiches via des passerelles "tableur vers maquette de fiche"

- Les fiches sont adressées directement aux EPCI concernés

Résultats de l'enquête ADEME « collecte » - DONNEES 2019 CA du Grand Cahors (Lot)

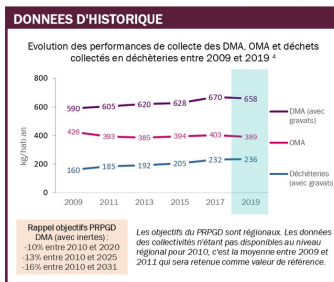


**INFORMATIONS GENERALES SINOE**

Identifiant SINOE : 36568  
 Typologie du territoire <sup>1</sup>: MIXTE  
 MIXTE à dominante rurale

36 communes rattachées administrativement  
 36 communes concernées par la collecte des déchets soit **41 847 hab. en 2019**<sup>2</sup>  
 0 hab. pour la collecte des déchets verts en porte-à-porte<sup>3</sup>  
 0 hab. pour la collecte des encombrants en porte-à-porte<sup>3</sup>  
 EPCI en extension des consignes de tri ? Oui  
 3 déchèterie(s) située(s) sur l'EPCI<sup>3</sup> (gérées par le Syded)  
 EPCI de traitement des déchets : Syded du Lot

Mode de financement du SPGD : TEOM et Redevance spéciale



**PERFORMANCES 2019 DE LA COLLECTIVITE & VALEURS DE COMPARAISON**

**SYNTHÈSE**

- DMA (avec gravats) : 658 kg/hab
- DMA (hors gravats) : 602 kg/hab
- OMA : 389 kg/hab
- Déchets collectés en déchèteries (avec gravats) : 236 kg/hab
- Déchets collectés en déchèteries (hors gravats) : 179 kg/hab

**FOCUS**

- ORURES MENAGERES RESIDUELLES : 247 kg/hab
- VERRES : 45 kg/hab
- EMBALLAGES ET PAPIERS/CARTONS : 97 kg/hab (dont refus de tri 33 kg/hab)
- DECHETS VERTS : 60 kg/hab en porte-à-porte<sup>5</sup>, 41 kg/hab en déchèteries
- ENCOMBRANTS (DONT MOBILIER ET DEEE) : kg/hab en porte-à-porte<sup>5</sup>, 92 kg/hab en déchèteries
- TEXTILES : 1 kg/hab
- DECHETS INERTES : 57 kg/hab

**COMPARAISONS**

Performances de collecte des DMA, OMA et déchets collectés et valeurs de comparaison<sup>6</sup>

**DESTINATION DES DMA COLLECTES EN 2019**

- ORURES MENAGERES RESIDUELLES → Isdnd Montech (82) et Uiom Saint-Pantaléon-de-larche (19) : 43% DMA (avec inertes) collectés en vue d'une valorisation matière (y compris organique)<sup>7</sup>
- EMBALLAGES ET PAPIERS, CARTONS → Centre de Tri Catus (46) : 57% DMA (avec inertes) collectés en vue d'une élimination (stockage ou incinération y compris valorisation énergétique)<sup>7</sup>

Rappel objectifs PRPGD  
 DMA (avec inertes) collectés en vue d'une valorisation matière (y compris organique) : 57% en 2031  
 -30% DNDNI admis en ISDND en 2020 par rapport à 2010 et 50% en 2031

**REMARQUES & ELEMENTS DE METHODOLOGIE**

Les données restituées dans cette fiche sont les données déclarées lors de l'enquête « collecte » de l'ADEME, réalisée en Occitanie par l'ORDECO auprès des 100 EPCI à compétence « collecte » de la Région (données estimées de SINOE le 7 décembre 2021). Les résultats de l'enquête couvrent 97% de la population. Cette fiche de restitution ne contient pas les déchets municipaux (voir le marché 402).

Les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets sont répertoriés à titre indicatif. Il s'agit des objectifs contenus dans le projet de Plan, actualisé en cours d'approbation.

<sup>1</sup> La typologie géographique attribuée à la collectivité est celle utilisée par l'ADEME.

<sup>2</sup> La population utilisée dans le calcul des ratios de 2017 est la population SINOE - telle qu'extrapolée en 2019.

<sup>3</sup> Certaines communes peuvent avoir accès à des déchèteries situées en dehors de l'EPCI. Dans ce cas, les tonnages sont intégrés aux calculs des ratios de performance.

<sup>4</sup> Les ratios de 2009 à 2015 ont été calculés sur la base du périmètre géographique 2017 et avec la population municipale INSEE.

<sup>5</sup> Ces ratios sont calculés, contrairement aux autres ratios, à partir de la population réservée par ces collectes (ou à blanc accès à ce service).

<sup>6</sup> Le ratio de comparaison avec la même typologie de territoire correspond à la moyenne de la performance de toutes les collectivités françaises ayant la même typologie géographique que la collectivité analysée.

<sup>7</sup> Ce taux est calculé à partir du type de installation qui reçoit les DMA. En premier (hors centres de transit), c'est-à-dire sans prise en compte des refus de tri ou des refus/sous produits de traitement.

**GLOSSAIRE**

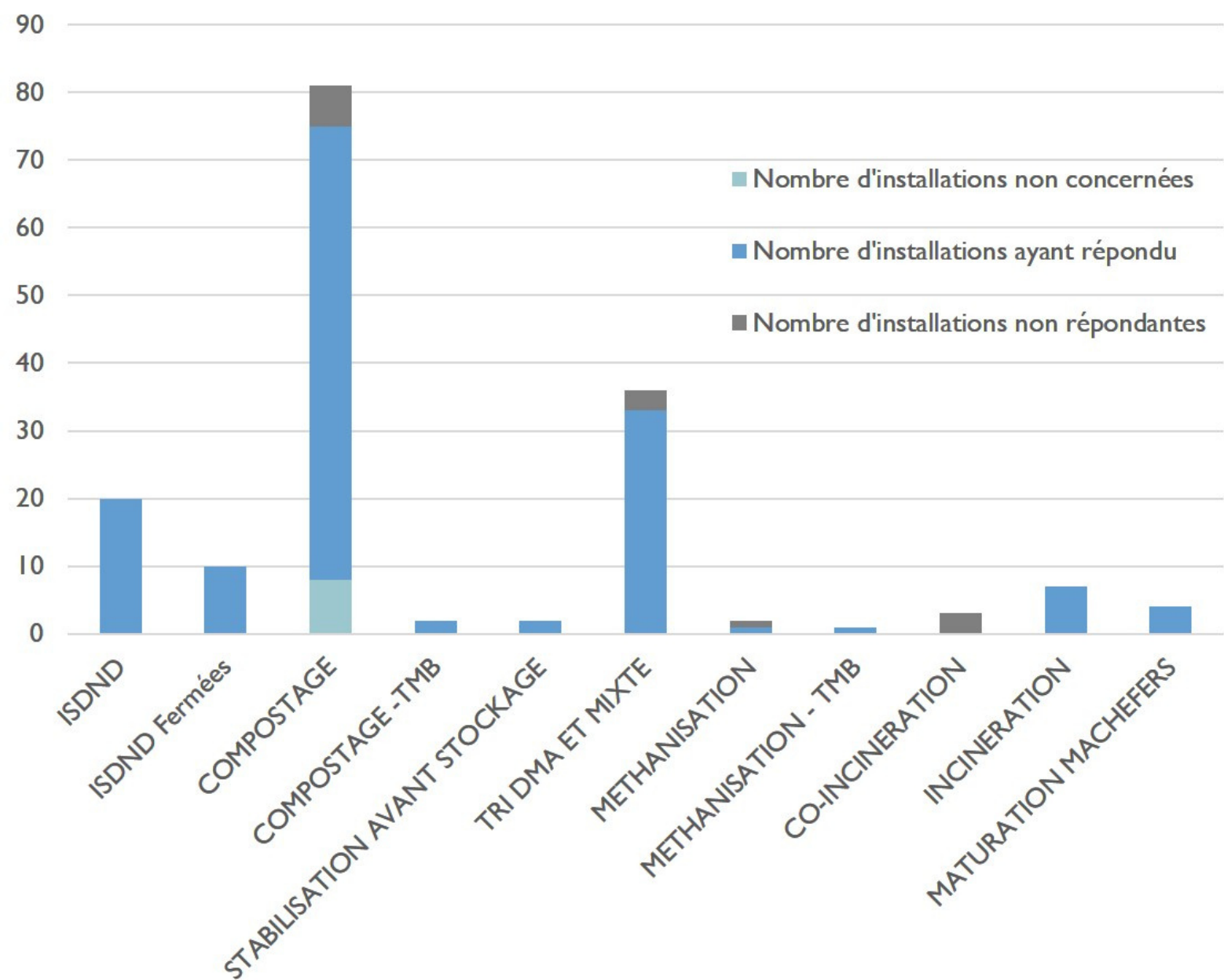
- DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
- DNDNI : Déchets Non Dangereux Non Inertes
- ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
- OMA : Ordures Ménagères et Assimilées
- PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
- SPGD : Service Public de Gestion des Déchets
- UIOM : Unité d'incinération des Ordures Ménagères

Pour plus d'informations : info@ordeco.org 05 61 39 12 75

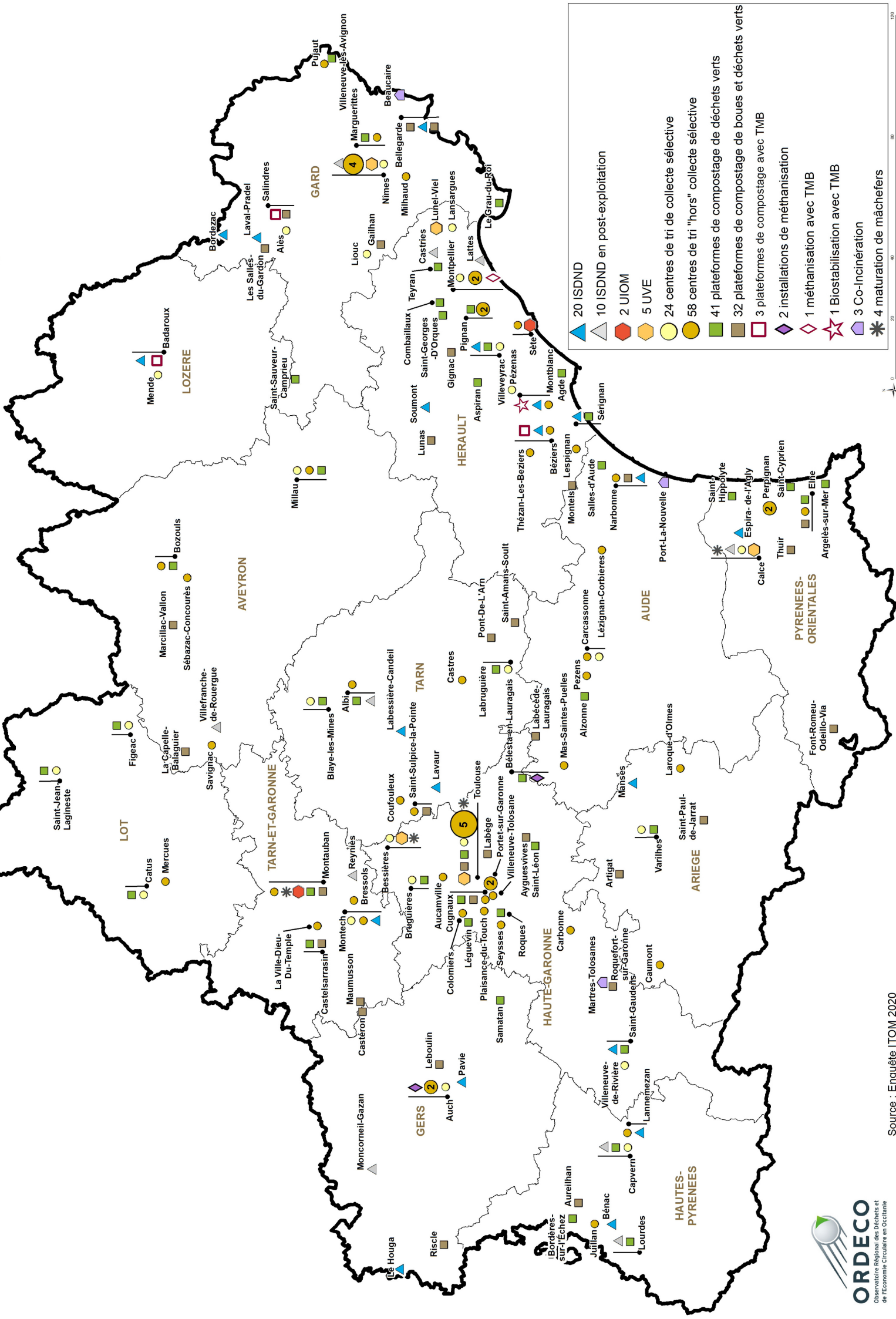








# Les 206 Installations de Traitement des Ordures Ménagères en Occitanie en 2020



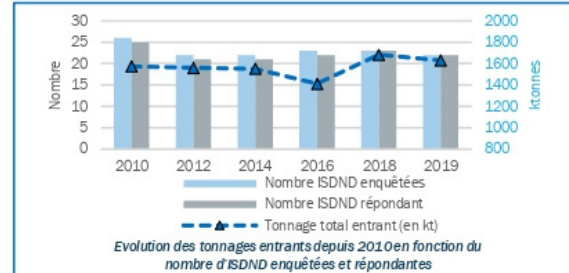
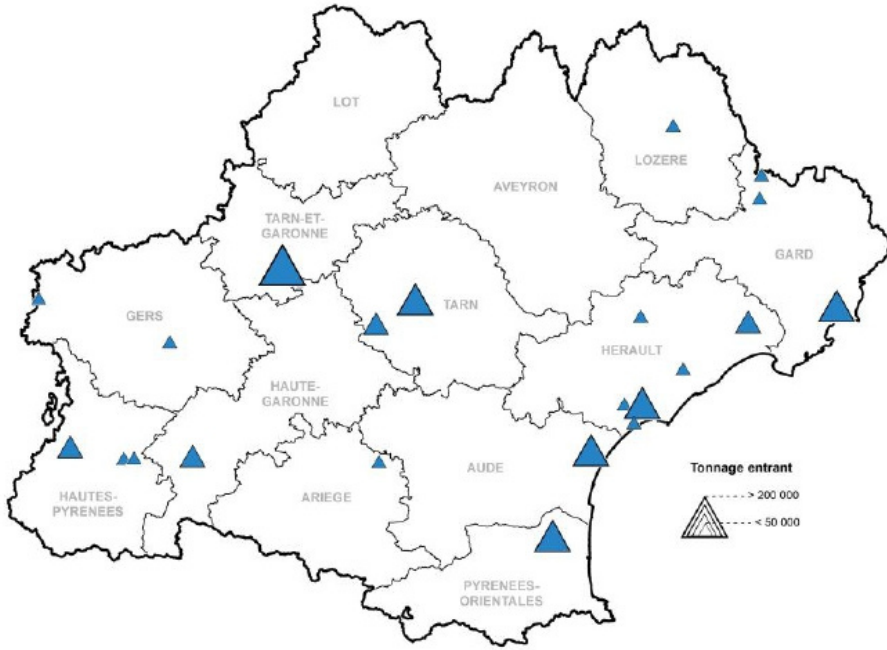
**Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)**

**22** ISDND (dont 3 n'accueillant pas d'ordures ménagères résiduelles)

**1 838 800** tonnes autorisées

**1 630 086** tonnes entrantes

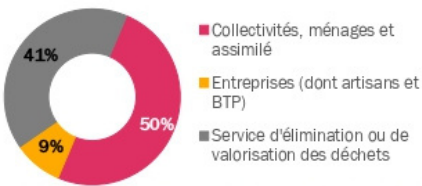
soit **87%** de la capacité totale autorisée



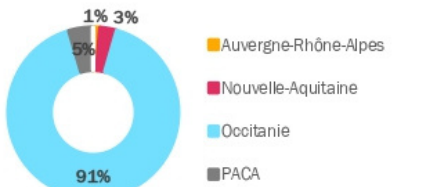
6 ISDND ont fermé entre 2010 et 2019, représentant une capacité totale de 235 000 t/an, et 3 ISDND ont été créées, dans ce même laps de temps (dont 2 n'accueillant pas les ordures ménagères résiduelles), pour une capacité totale de 212 900 t/an. Le taux de retour aux enquêtes est de 95% pour 2010, 2012, 2014 et 100% à partir de 2016. L'installation non-répondante en 2010 a une capacité de 14 000 t/an et celle en 2012 et 2014, 5 000 t/an. Ces non-répondants n'influencent donc pas la tendance d'évolution des déchets entrant en ISDND : en constante diminution entre 2010 et 2016 puis, en forte hausse entre 2016 et 2018, et une nouvelle diminution depuis 2019. (\*)

(\*) Des détails concernant l'évolution des quantités entrantes en ISDND depuis 2010, ainsi que les objectifs réglementaires associés, sont donnés au verso de cette fiche.

**Flux entrants : 1 630 086 tonnes – Déchets résiduels**



Type de producteurs des déchets entrants sur les ISDND en 2019



Origine géographique des déchets entrants sur les ISDND en 2019

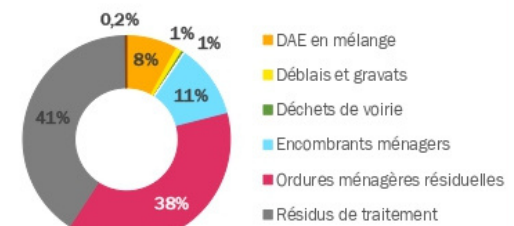
En 2019, 1 630 kt de déchets résiduels ont été admis dans les 22 ISDND d'Occitania, ce qui représente 87% de la capacité réglementaire totale autorisée.

Les déchets enfouis proviennent à 50% des ménages (et des collectivités) et à 9% des entreprises. Les 41% restants sont considérés comme provenant d'autres installations de traitement de déchets et sont constitués de 485 kt de refus de tri (de collecte sélective, d'encombrants et de déchets des entreprises), 139 kt de refus et déchets non valorisables solidifiés par traitement biologique suite à un tri sur ordures ménagères (couplé à un compostage ou à de la méthanisation), 700 t de refus de compostage (des plateformes qui compostent les déchets verts), 30 kt de mâchefers et de cendres et 7,3 kt de déchets (ordures ménagères résiduelles et/ou DAE) délestés lors des arrêts techniques d'incinérateurs de la région.

Au global, les ordures ménagères résiduelles représentent 38% du total stocké en ISDND en 2019 (soit 623 kt), les résidus de traitement (refus de tri, de compostage, sous-produits d'incinération, etc.) 662 kt, soit 41% du total stocké, les DAE 130 kt, soit 8%, et les encombrants ménagers (tout-venant de déchèteries, mobilier, DEEE, etc) 187 kt soit 11%.

Enfin, on retrouve en ISDND quelques boues, déchets de voirie et déchets inertes (à noter que les inertes utilisés pour le recouvrement des casiers ne sont pas comptabilisés dans cette analyse).

Près de 148 kt, soit environ 9% des déchets résiduels enfouis dans les ISDND d'Occitania, ont été produits hors région. Cela concerne, majoritairement, l'ISDND de Bellegarde (30), qui a accueilli, en 2019, 74 kt de déchets de PACA. Les 74 kt restantes proviennent de départements limitrophes à l'Occitania et ont été traitées par les ISDND de Bénézet (65), Lannemezan (65) et Montech (82).



Typologie des déchets entrants sur les ISDND en 2019

**Flux sortants : 34 437 tonnes – Lixiviats traités hors ISDND**

Les seuls déchets générés par l'enfouissement en ISDND sont les lixiviats. Leur quantité peut varier significativement d'une année à l'autre, dépendant, notamment, de la pluviométrie.

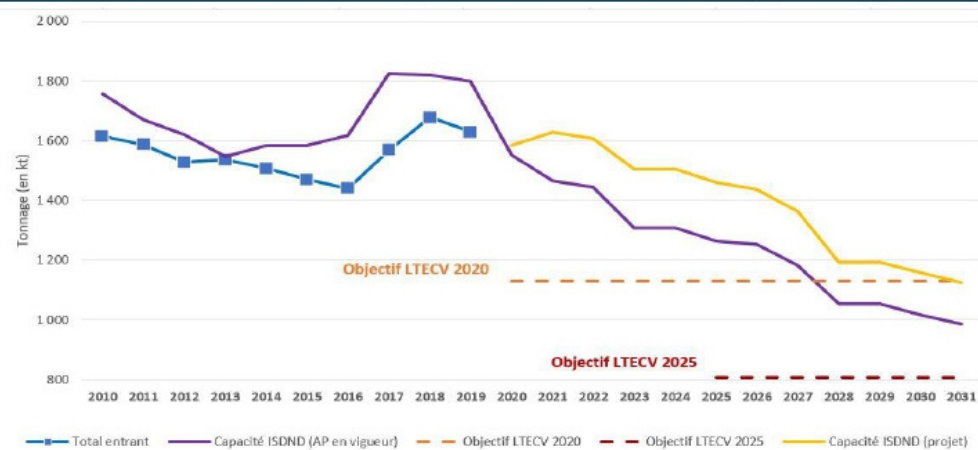
Diverses techniques peuvent être utilisées pour traiter les lixiviats. Ce traitement peut soit s'opérer sur le site de l'ISDND soit être délégué à une station d'épuration située en dehors de l'ISDND.

En 2019, 34 kt de lixiviats ont été traités par des stations d'épuration (les quantités de lixiviats traités sur l'ISDND n'ont pas fait l'objet d'un suivi en 2019). On notera que ce total ne comprend pas la production d'une ISDND qui est directement raccordée à la STEP. Cette dernière produit, en fonction des années, entre 15 et 20 kt de lixiviats par an.

**Valorisation énergétique**

15 des 22 ISDND qui accueillent des déchets, en 2019, en Occitania, valorisent le biogaz produit naturellement lors de la décomposition de ces déchets : soit par production de chaleur, qui sera auto-consommée sur le site ou utilisée pour l'évaporation des lixiviats, soit par cogénération (c'est-à-dire valorisation de la chaleur sur site et production d'électricité pour redistribution via les réseaux électriques), soit par production de biométhane, qui peut être injecté dans les réseaux de gaz naturel ou utilisé comme carburant. On notera qu'1/3 des ISDND sont gérées en mode « bioréacteur », c'est-à-dire que les lixiviats sont réinjectés dans le casier, ce qui permet d'accélérer le processus de dégradation des déchets et donc la production de biogaz.

### Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)



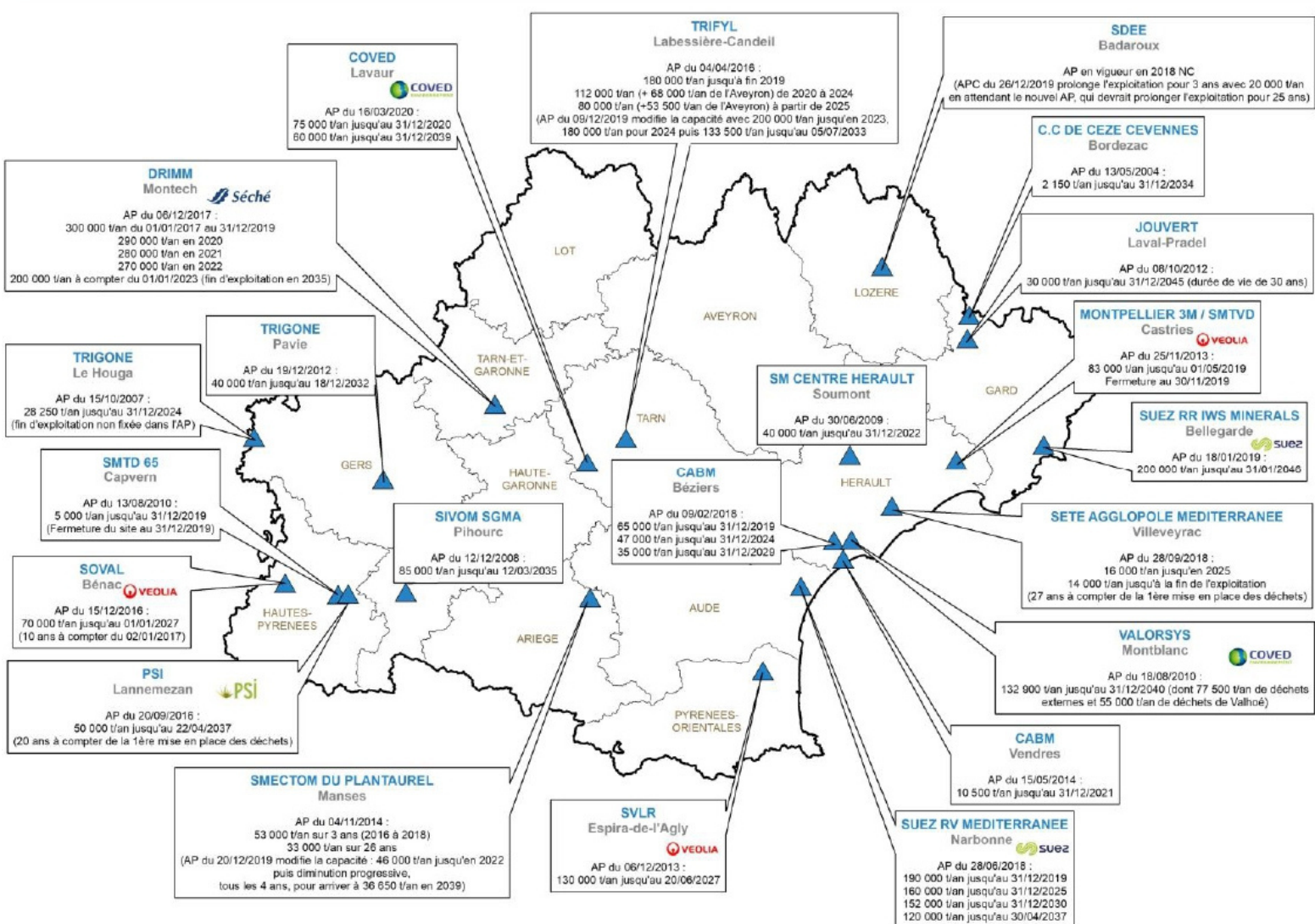
La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe comme objectif de diminuer les quantités de déchets non dangereux non inertes (DNDNI) admis en ISDND de :

- 30% en 2020 par rapport à 2010 et
- 50% en 2025 par rapport à 2010.

L'article R.541-17-II du Code de l'environnement fixe une limite aux capacités annuelles d'élimination :

- en 2020  $\leq$  70% de la quantité de DNDNI admis en ISDND en 2010
- en 2025  $\leq$  50% de la quantité de DNDNI admis en ISDND en 2010.

L'objectif de limitation des capacités de stockage, fixé par l'article R.541-17 du Code de l'environnement, ne s'applique qu'aux projets de création de nouvelles installations ou aux projets d'extension de capacité d'installations déjà existantes. En Occitanie, comme dans la majorité des régions françaises, les arrêtés préfectoraux des différentes ISDND en cours autorisent déjà des capacités de stockage supérieures à l'objectif réglementaire. Ainsi, pour 2020, la capacité autorisée est de 1,6 million de tonnes et elle sera, en 2025, de 1,3 million de tonnes (voir courbe violette dans le graphique ci-dessus). L'objectif de 2020 serait alors atteint en 2027. Cependant, il convient également de prendre en compte les projets déjà en cours (voir courbe jaune dans le graphique ci-dessus). Concernant les quantités de déchets admises en ISDND, la LTECV impose une réduction significative : diminution de -30% en 2020 (par rapport à 2010) et de -50% en 2025. Bien que présenté de manière différente, cela rejoint l'objectif relatif aux capacités. En 2019, 1,63 million de tonnes de déchets ont été admis en ISDND (voir courbe bleue dans le graphique ci-dessus), ce qui représente une baisse d'environ 50 kilotonnes par rapport à 2018, alors que les quantités étaient en constante augmentation depuis 2016. Cette diminution s'explique, notamment, par la réduction des apports des flux de déchets résiduels provenant des régions limitrophes.



# LES CHIFFRES 2019 DU TRAITEMENT DES DECHETS – OCCITANIE

Données exploitées à partir des déclarations GERE

## Les Unités d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM)

## Chiffres clés 2019

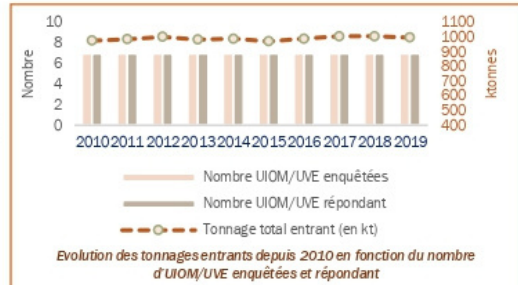
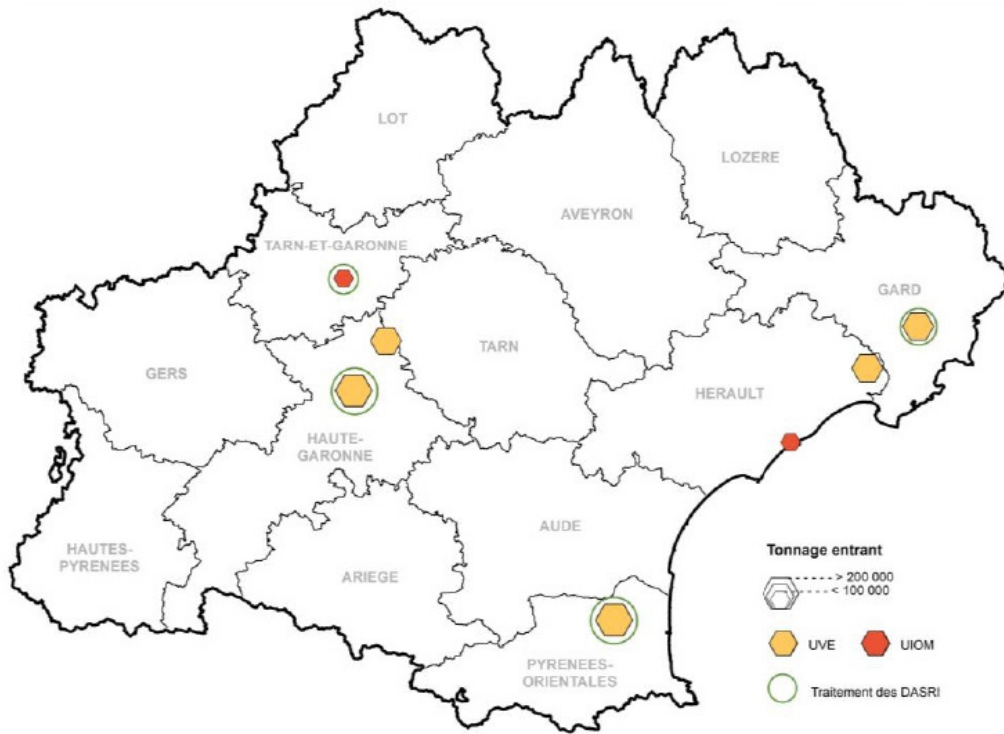
7 installations : 2 UIOM / 5 UVE\*

1 071 280 tonnes autorisées

1 000 326 tonnes incinérées

soit 97% de la capacité totale

(en tenant compte de la capacité technique des installations telle qu'existante en 2019)



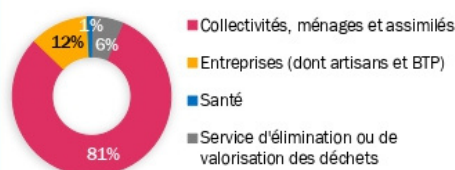
Les UIOM/UVE sont enquêtées annuellement. Le champ de l'enquête, depuis 2010, est le même puisqu'aucune unité n'a ni fermé ni été créée entre 2010 et 2019. Les tonnages entrants sur les UIOM sont, globalement, constants. L'année avec le tonnage le moins élevé est 2015 avec 973 kt et l'année lors de laquelle le plus de déchets ont été acceptés par les incinérateurs est 2018, avec 1 007 kt. Les quantités entrantes en 2017 et 2018 sont similaires. En 2019, le tonnage entrant est de 999 kt, soit une légère baisse en comparaison avec l'année 2018. \*\*

(\*) UVE : Incinérateur atteignant une performance énergétique suffisante, au regard de l'arrêté ministériel du 20/09/2002, pour être qualifié d'Unité avec Valorisation Énergétique

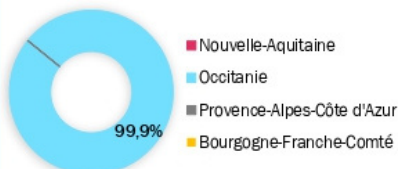
(\*) UIOM : Incinérateur n'atteignant pas une performance énergétique suffisante, au regard de l'arrêté ministériel du 20/09/2002, pour être classé comme installation de valorisation

(\*\*) Des détails concernant l'évolution des quantités entrantes en UIOM/UVE depuis 2010, ainsi que les objectifs réglementaires associés, sont données au verso de cette fiche.

## Flux entrants : 999 479 tonnes – Déchets résiduels



Type de producteurs des déchets entrants sur les UIOM/UVE en 2019

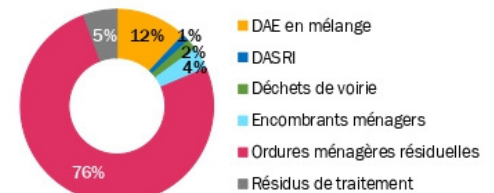


Origine géographique des déchets entrants sur les UIOM/UVE en 2019

En 2019, 999 kt de déchets résiduels ont été admis dans les incinérateurs d'Occitanie et 1 000 kt ont été réellement incinérées, ce qui représente 93% de la capacité réglementaire totale autorisée (97% de la capacité technique). La différence entre les déchets entrants et incinérés s'explique par les « balles » de déchets propres et secs qui ont été réalisées en 2018 (notamment lors des arrêts techniques) et incinérées en 2019. Les déchets incinérés proviennent à 81% des ménages (et des collectivités), 12% des entreprises et 6% d'autres installations de traitement de déchets (refus de tri et OMR délestées lors des arrêts techniques). Les 1% restant correspondent à 12 kt de DASRI ; 4 incinérateurs de la région possédant en 2019 une ligne spécifique pour l'incinération de ces déchets.

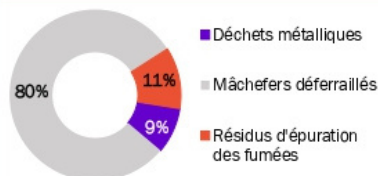
Les déchets des ménages incinérés sont constitués à 95% d'ordures ménagères résiduelles (757 kt) et 5% d'encombrants ménagers (37 kt). Les DAE (120 kt) servent de « variable d'ajustement » pour atteindre la capacité nominale d'incinération.

Les déchets incinérés en Occitanie ont été produits dans la région, exceptés 55 t de DASRI qui proviennent de PACA, Nouvelle-Aquitaine et Bourgogne-Franche-Comté.

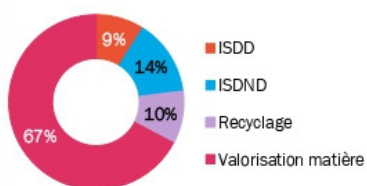


Typologie des déchets entrants sur les UIOM/UVE en 2019

## Flux sortants : 253 783 tonnes – Résidus d'incinération



Sous-produits générés par les UIOM/UVE en 2019



Filières de traitement des sous-produits générés par les UIOM/UVE en 2019

Le traitement par incinération des déchets résiduels par les 7 unités de la région a donné lieu à la production de 29 kt de REFIOM, 202 kt de mâchefers et 22 kt de métaux. Ces quantités varient peu d'une année à l'autre, à l'image des quantités et type de déchets incinérés qui sont relativement stables au cours du temps. 67% des REFIOM sont stockés en ISDD et 33% (soit 9,5 kt) sont envoyés dans les mines de sel en Allemagne, où ce procédé est considéré comme de la valorisation matière. Les métaux suivent une filière de recyclage. Après maturation, 84% des mâchefers sont utilisés en technique routière et 16% sont stockés en ISDND.

## Valorisation énergétique

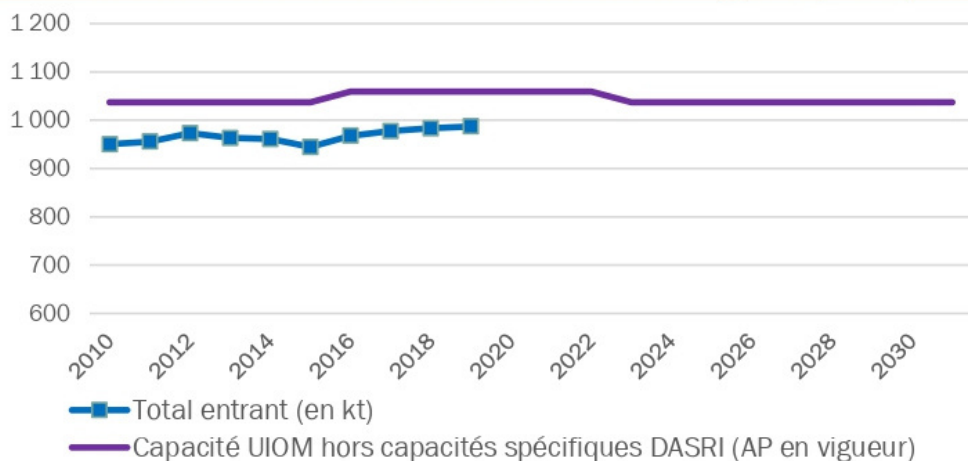
4 incinérateurs fonctionnent en cogénération, c'est-à-dire qu'ils valorisent l'énergie produite lors de la combustion des déchets à la fois sous forme de chaleur et sous forme d'électricité. 2 unités valorisent l'énergie uniquement sous forme de chaleur (vapeur d'eau) et 1 incinérateur valorise l'énergie uniquement en tant qu'électricité.

L'électricité est auto-consommée par les incinérateurs et l'excédent est injecté sur le réseau électrique national. La chaleur, est, quant à elle, valorisée différemment selon la situation géographique du site : réseau de chaleur urbain pour 3 incinérateurs, réseau de chaleur industriel pour un autre et « valorisation directe » pour 2 incinérateurs (serres maraichères et blanchisserie directement raccordées). A noter que la chaleur peut, également, être en partie auto-consommée.

L'article R.541-17-I du Code de l'environnement fixe une limite aux capacités d'incinération sans valorisation énergétique, qui ne doit pas être supérieure, en 2025, à 50% (75% en 2020) de la quantité de déchets non dangereux non inertes (DNDNI) admis en installation d'incinération sans valorisation énergétique en 2010.

Les critères permettant de déterminer l'absence de valorisation énergétique sont ceux indiqués dans l'arrêté ministériel du 7 décembre 2016. Cette limite ne s'applique qu'aux projets de création de nouvelles installations ou aux projets d'extension de capacité d'installations déjà existantes.

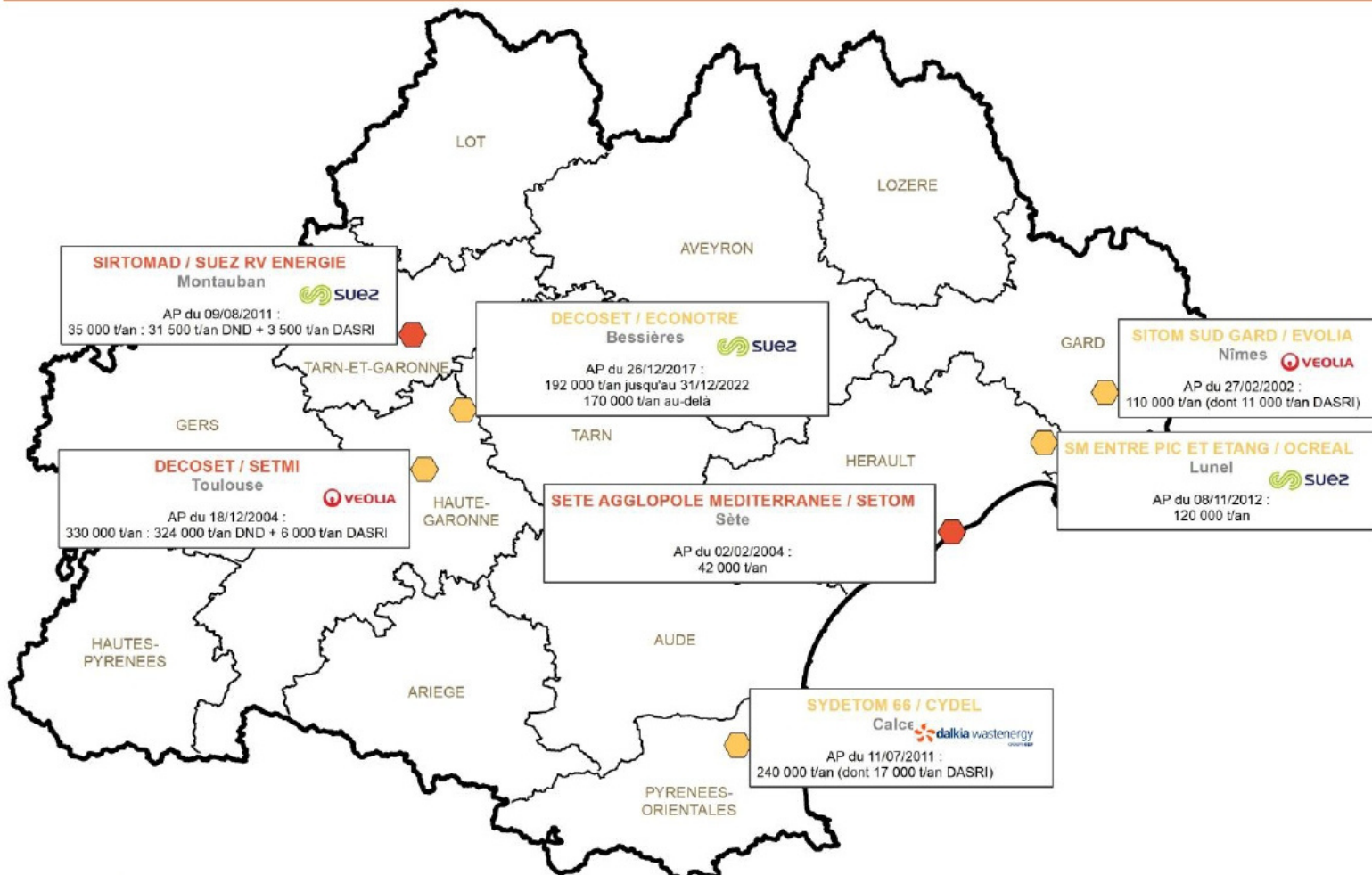
### Les Unités d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM)



En Occitanie, aucun projet d'augmentation des capacités d'incinération ne concerne un incinérateur sans valorisation énergétique. Les dispositions de l'article R.541-17-II ne s'appliquent donc pas en temps que telles. Le suivi des capacités et des quantités entrantes est, donc, présenté toutes installations d'incinération des ordures ménagères confondues (avec et sans valorisation énergétique). A noter qu'en 2019, on compte, en Occitanie, **2 incinérateurs avec une valorisation énergétique inférieure aux seuils fixés par l'arrêté ministériel du 20/09/2002 (UIOM) et 5 incinérateurs avec une valorisation énergétique supérieure à ces seuils (UVE)**. Les 2 UIOM restant réfléchissent, également, à des possibilités d'amélioration de la valorisation énergétique de leur installation, ce qui leur permettrait d'avoir une performance environnementale plus élevée et ainsi de faire baisser le montant de la « Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) » s'appliquant à leurs déchets entrants.

**La capacité totale d'incinération en Occitanie est, en 2019, de 1,071 million de tonnes par an (1.061 sans prendre en compte les capacités spécifiques réservées aux DASRI ; valeur retenue dans le cadre du suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et dans le graphique ci-dessus).** Cette capacité est en vigueur depuis 2017 et jusqu'à fin 2022, date à laquelle l'arrêté préfectoral d'exploitation de l'incinérateur de Bessières (31) prévoit une diminution de sa capacité réglementaire de 22 000 t/an.

En ce qui concerne les **quantités incinérées en Occitanie, elles sont, globalement, stables au cours du temps, avec un total légèrement en-dessous des capacités réglementaires autorisées**. Cela s'explique, notamment, par le fait que l'incinérateur de Toulouse (31) a une capacité technique inférieure à sa capacité réglementaire. Certains incinérateurs ont, également, une petite part de leur capacité réglementaire non-utilisée (« vide de four »).





# OBSERVATION DES DECHETS & PLANIFICATIONS

## PORTAIL PICTO OCCITANIE

Mise en place d'une thématique « déchets » sur la plateforme de cartographie dynamique Picto Occitanie :

- Formation de la salariée
- Géocodage des installations de gestion des déchets d'Occitanie
- Incorporation des premières données [déchèteries](#)

40  
jours

## COÛT DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

- Réalisation d'une page [Internet dédiée](#), dans l'objectif d'informer sur le dispositif mis en place par l'ADEME pour inciter les collectivités à entrer dans le processus de « compta-coûts ».
- Communications sur les retours d'expériences « collectivités à coût maîtrisé », diffusion d'information et du rapport régional sur les coûts du SPGD, etc.
- Formation de deux salariées à l'outil « compta-coûts » pour une montée en compétence.
- Suivi du marché de prestation de l'ADEME « 100% des matrices compta-coûts des collectivités d'Occitanie complétées - données 2019/2020 ».

13  
jours

## DECHETS DES ACTIVITES ECONOMIQUES

- Travail sur les gros producteurs et les éliminateurs via l'exploitation de GEREP 2019, réalisation d'un panel « producteurs » de référence, pluriannuel et comparé à l'évolution du PIB.
- Approfondissement « ITOM 2020 » : enquête auprès de 53 installations de tri des DAE, taux de retour de 61%.
- Référencement et géolocalisation des déchèteries professionnelles

32  
jours

*L'évaluation statistique du gisement, réalisée depuis 2001 en partenariat avec les CCI et les CMA d'Occitanie, n'a pas pu être achevée en fin d'année. Nos partenaires sont disponibles au premier trimestre 2022 pour terminer l'exploitation statistique débutée en 2021.*

**Cartes**

Visualisez des données géographiques

**Données**

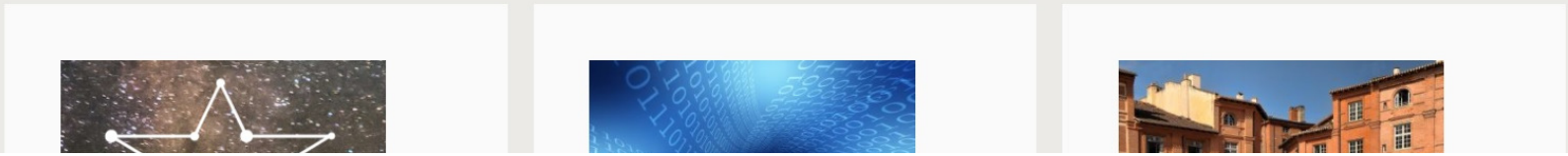
Recherchez des données géographiques

**Thématiques**

Découvrez nos espaces thématiques

**Géoservices**

En savoir plus sur les outils



Les déchèteries de la région Occitanie en 2019

**Information**

← 1 / 1 → Les déchèteries en Occitanie

**Code SINOE** 3205

**Nom** Déchèterie de Castelnaumagnoac

**Département** HAUTES-PYRENEES

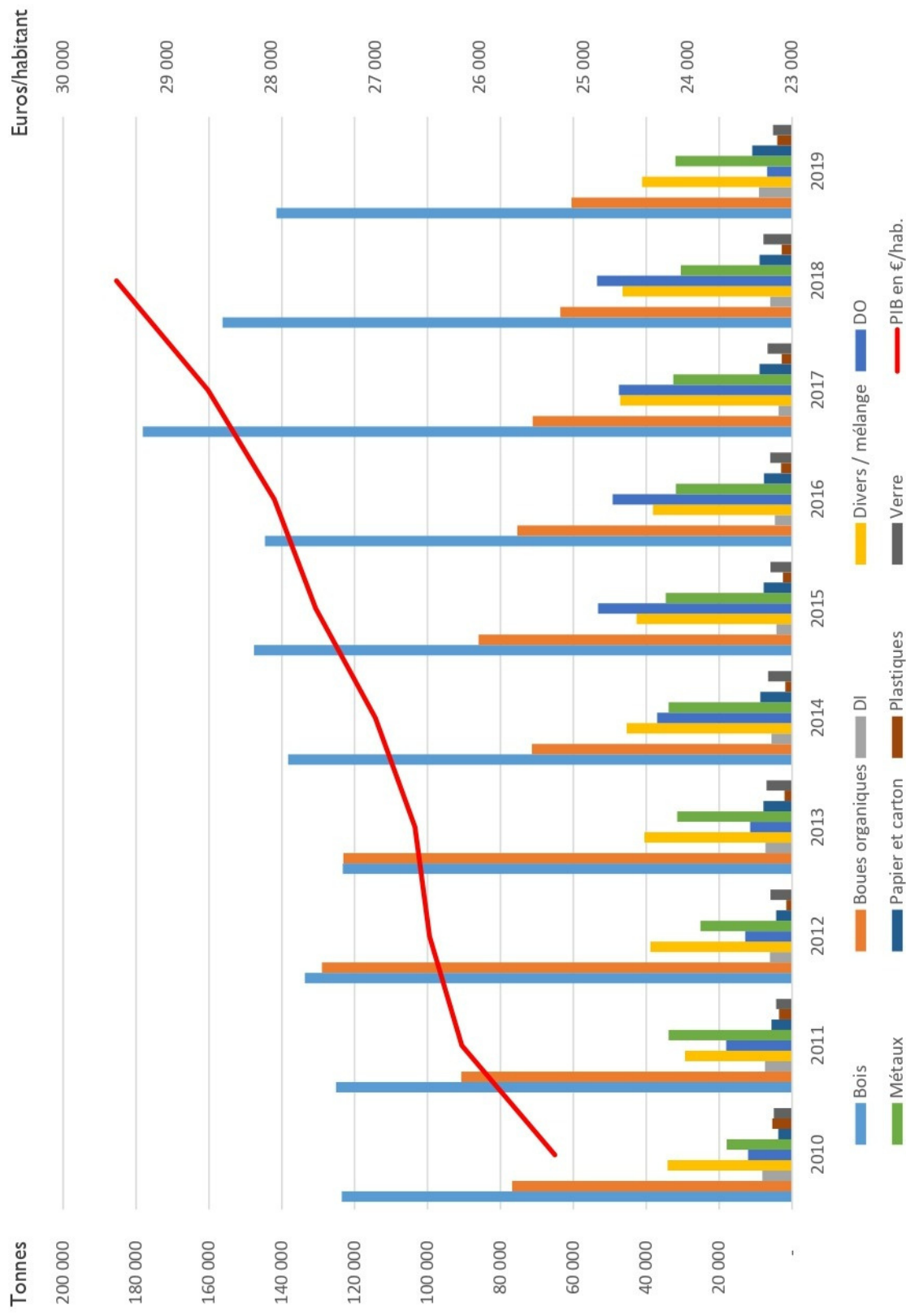
**Type de déchèterie** Déchèterie publique acceptant les professionnels

**déchets des particuliers acceptés ?** Oui

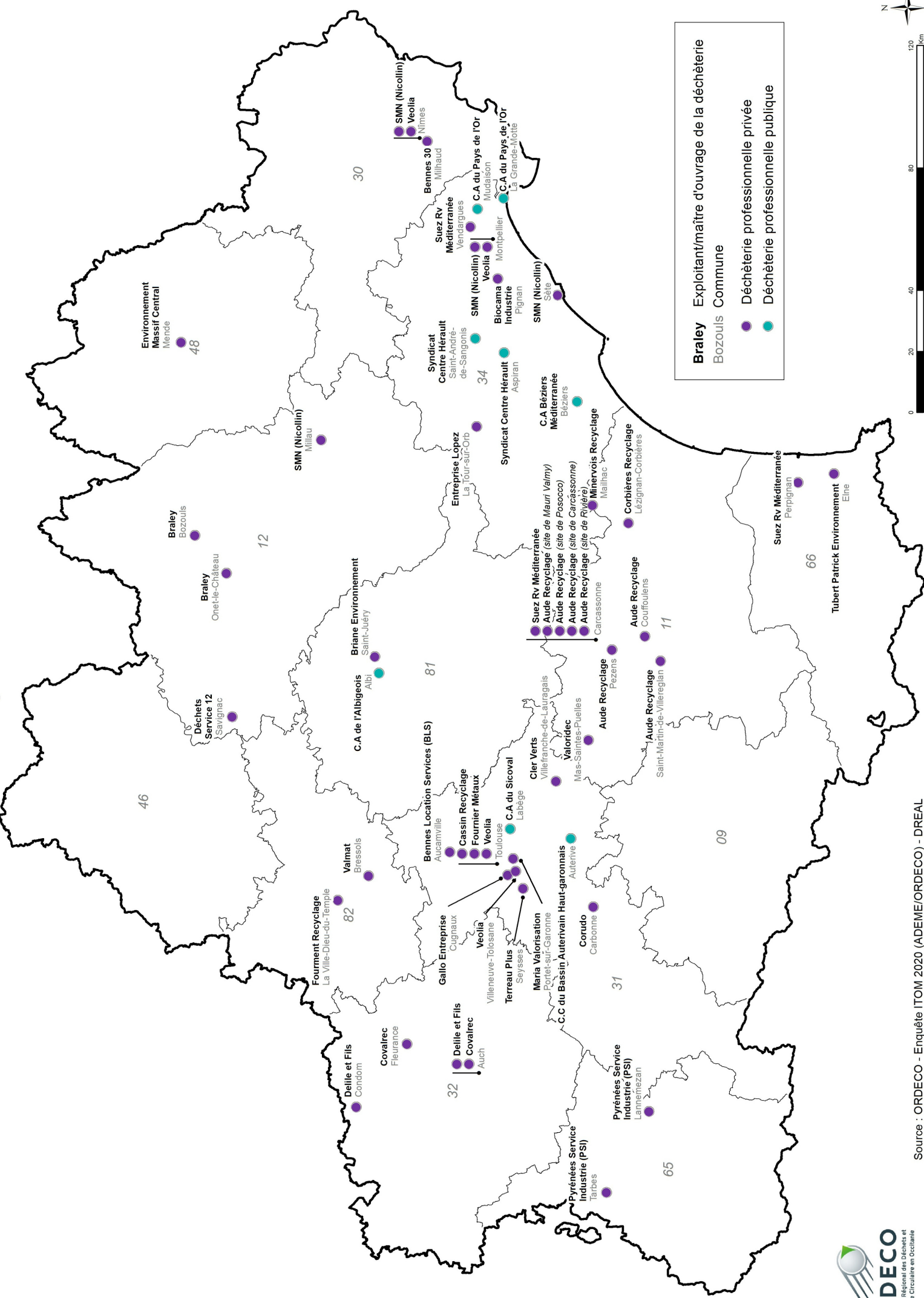
**déchets des professionnels acceptés ?** Oui

**Accueil des professionnels** Gratuit

Evolution de la production des déchets non dangereux, en tonnes, répartie par matériaux, d'un panel d'entreprises déclarant dans GERE depuis 2010, mise en parallèle de l'évolution du PIB régional en €/hab.



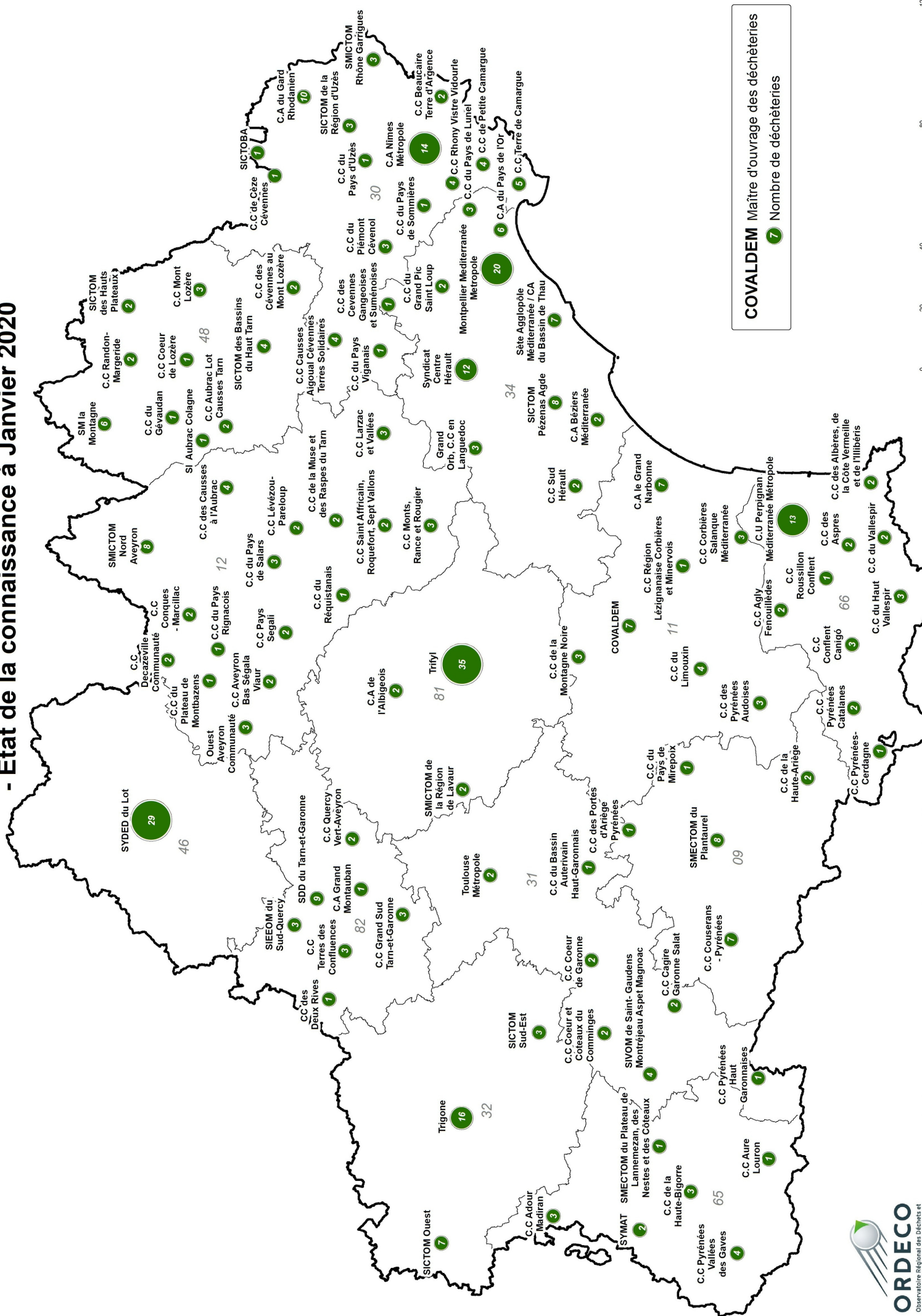
# Déchèteries réservées aux professionnels - Etat de la connaissance à Novembre 2021



Source : ORDECO - Enquête ITOM 2020 (ADEME/ORDECO) - DREAL

# Déchèteries publiques ouvertes aux professionnels (accueil gratuit ou payant selon les collectivités)

## - Etat de la connaissance à Janvier 2020



# OBSERVATION DES DECHETS & PLANIFICATIONS

## FILIERES A RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR - REP

- Référencement des filières REP existantes et résiliation d'une [page Internet](#) complète de synthèse
- Réalisation de divers support visuels explicatifs de ces filières

19  
jours

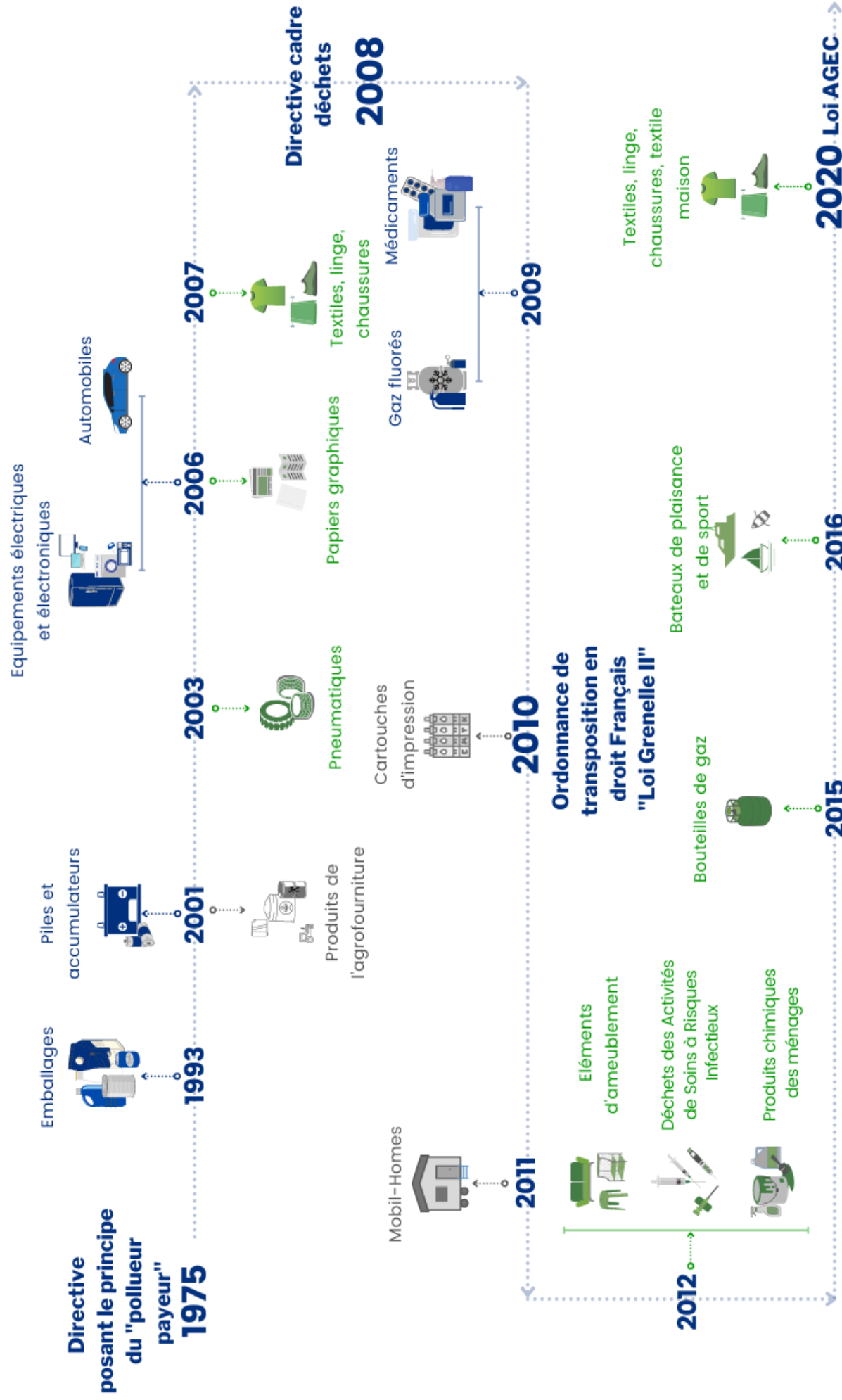
## DECHETS INERTES DU BTP

- Enquête auprès des installations de recyclage de déchets inertes :
  - Complément d'enquête, dans le cadre du Schéma Régional des Carrières, des installations ICPE 2515 / 2517 (broyage et transit de matériaux inertes), sur des installations ciblées : 63 % de retour exploitable. Rapport et cartographies sont mis à jour et remis à la DREAL fin février.
  - Réalisation d'une fiche de synthèse des résultats de l'enquête réalisée dans le cadre du SRC.
- Suivi des carrières réalisant de la valorisation de déchets inertes par remblaiement :
  - Exploitation des données GEREP 2019
  - Référencement, géolocalisation et saisie dans SINOE
  - Cartographies
- Suivi des ISDI (Installations de Stockage de Déchets Inertes) :
  - Exploitation des données GEREP 2019.
  - Référencement, géolocalisation et saisie dans SINOE.
  - Cartographies
- Participation aux réunions « réseaux du BTP » dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Plan Régional d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire
- La future REP PMCB et le réemploi dans le BTP : suivi de projets démonstrateurs, collecte et diffusion d'informations, rencontres et échanges avec différents partenaires impliqués.

75  
jours

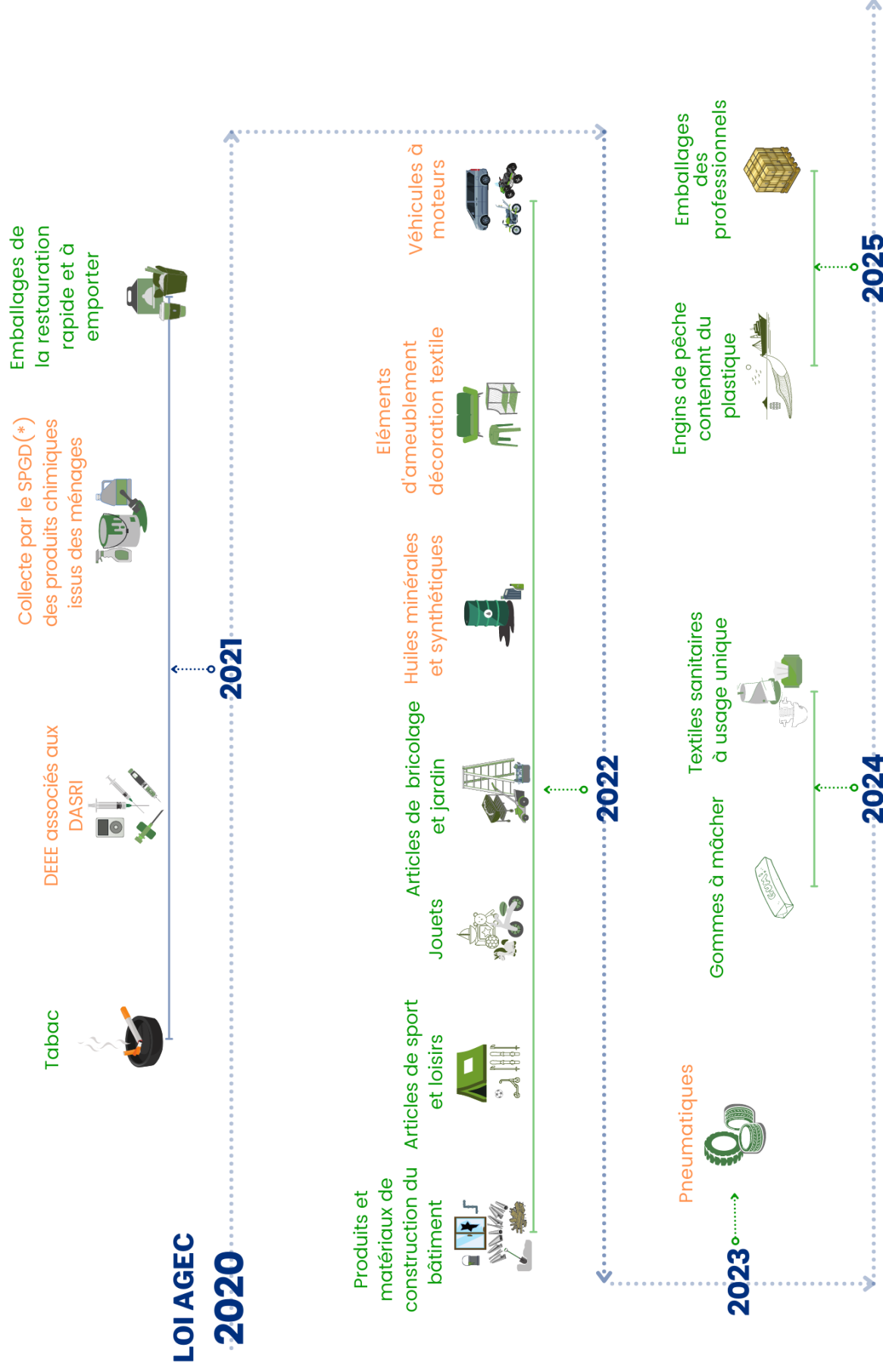
# FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS - REP

Les mises en œuvre opérationnelles déjà existantes en France - Chronologie 1975 - 2021



# FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS – REP

Calendrier des mises en œuvre prévues par la Loi AGECD du 10 février 2020



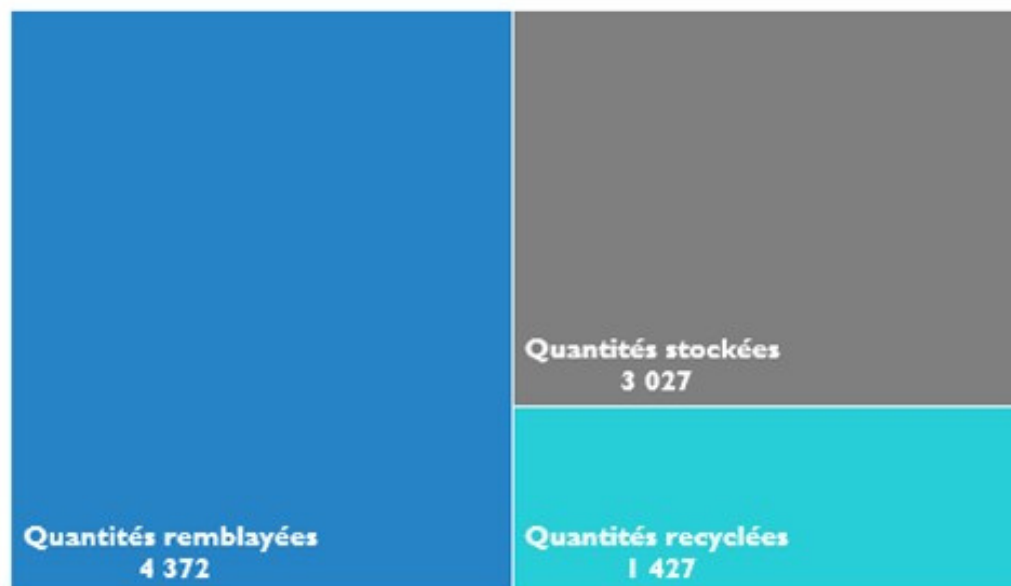
## Nouvelles filières / Evolutions de filières existantes

(\*) SPGD – Service Public de Gestion des Déchets



### Les Déchets Inertes traités par les Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI), les carrières et les plateformes de recyclage

**8 827 KT DE DÉCHETS INERTES TRAITÉS,  
EN OCCITANIE, EN 2018**



### Chiffres clés 2018

- **133** ISDI en activité
- **97** Carrières ayant déclaré une valorisation de déchets inertes par remblaiement
- **107** Plateformes de recyclage identifiées
- **8 827 kt** de déchets inertes traités sur ces installations

### La gestion des déchets inertes

Il faut noter que les déchets inertes, plus que les autres types de déchets, font l'objet d'une gestion de proximité : du fait de leur densité et des coûts de transport, ce sont des déchets qui ne voyagent pas.

Il est réputé qu'une distance de trajet supérieure à 30km pour ce type de déchets rend le coût de transport trop élevé et impactant par rapport au coût de leur gestion. Un maillage adapté du territoire est indispensable pour assurer leur collecte et leur gestion.

Comme tous déchets, leur traitement doit se faire dans l'ordre de priorité suivant : réemploi, réutilisation (des opérations généralement réalisées in situ dans le cadre de chantiers BTP et non tracées dans cette synthèse), recyclage, valorisation, élimination.

Dans le cadre de l'enquête menée par l'ORDECO sur le recyclage des déchets inertes, il a été possible d'identifier que les plateformes de recyclage sont souvent associées aux

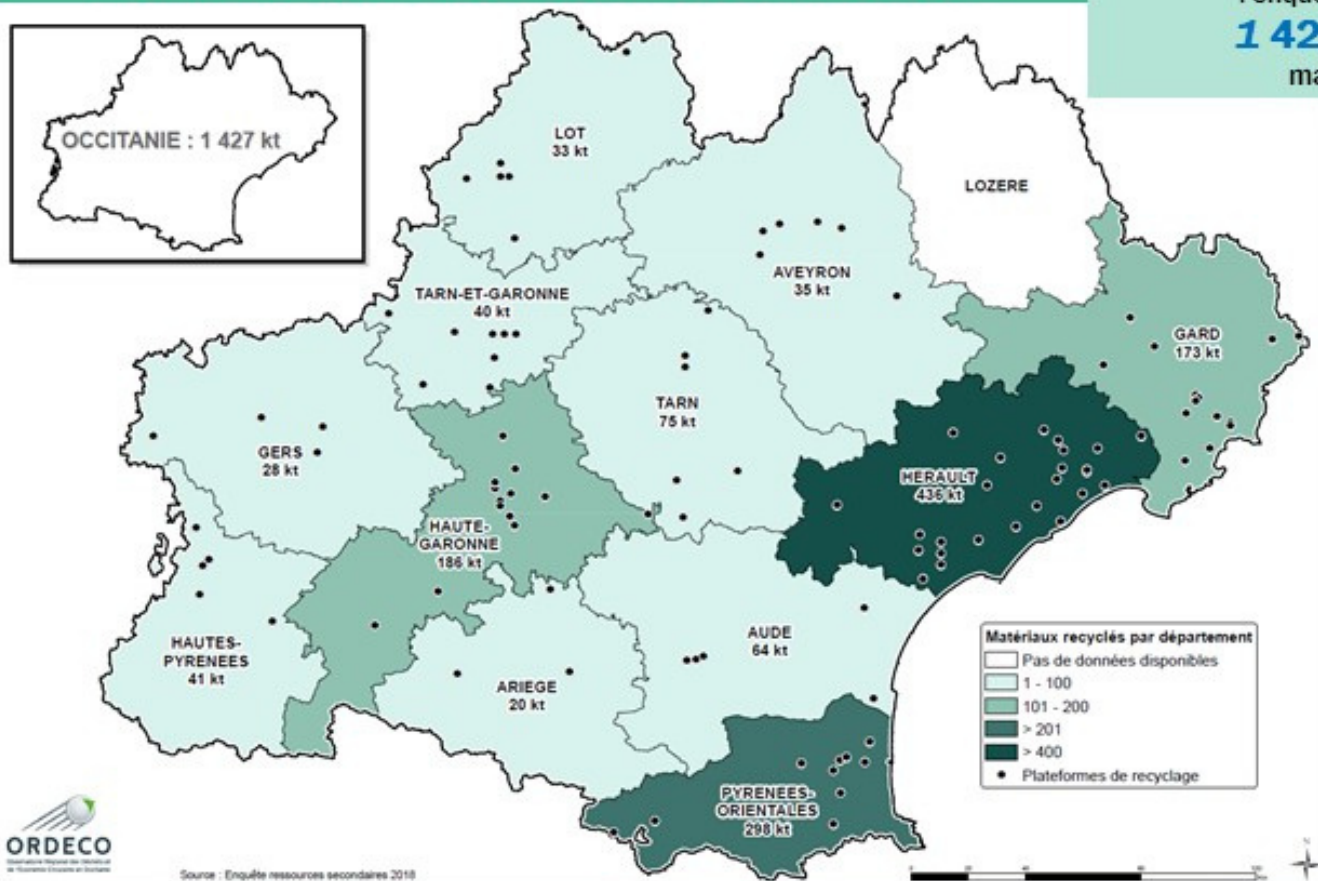
autres activités de traitement des déchets inertes : 37% de ces plateformes ont indiqué se trouver sur le site d'une carrière (en activité ou en réaménagement) et 21% sur celui d'une ISDI. Cela est en partie lié aux questions d'espace nécessaire à la gestion de ces déchets mais qui témoigne aussi de cette gestion de proximité (les déchets inertes non recyclables sont ainsi directement orientés vers une autre valorisation ou l'élimination).

### Sources des données

- Enquête ORDECO auprès des plateformes de recyclage des déchets inertes en 2018 en Occitanie (enquête réalisée dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional des Carrières piloté par la DREAL Occitanie)
- Déclarations GEREP des carrières en 2018
- Déclarations GEREP des Installations de Stockage de Déchets Inertes en 2018 (complétées par une enquête ORDECO auprès des non déclarants GEREP)

**107** installations ont répondu à l'enquête de l'ORDECO  
**1 427** kilotonnes de matériaux recyclés

**Les matériaux secondaires issus de déchets inertes recyclés**



Source : Enquête ressources secondaires 2018

**Le recyclage**

Les plateformes de recyclage accueillent généralement des flux de déchets inertes triés, mais elles peuvent être couplées à une activité de tri de déchets du BTP (autres que les inertes) ou assurer une opération de tri complémentaire pour débarrasser le flux de déchets inertes d'éléments indésirables (par exemple des métaux, du plâtre...).

Le recyclage d'un déchet inerte consiste notamment en la séparation par taille des différentes fractions du flux et en un concassage pour homogénéiser les fractions obtenues et les réduire vers des granulométries qui pourront être intéressantes pour les clients usagers de ces matériaux recyclés.

**Flux entrants : 3 621 kt – Déchets inertes devant être traités**

3 621 kt de déchets inertes sont reçus sur les 107 installations qui ont répondu à l'enquête de l'ORDECO sur le recyclage des déchets inertes en 2018. Une partie seulement de ces déchets peut être recyclée et revendue comme matériaux secondaires. Le reste des tonnages est envoyé en valorisation en réaménagement de carrières ou éliminé en stockage en ISDI. D'ailleurs, parmi les installations répondantes à

l'enquête, 37% exercent aussi une activité de carrière (active ou en réaménagement) et 21% une activité d'ISDI.

Le département de l'Hérault, avec 1 511 kt, ressort comme celui réceptionnant le plus de déchets inertes sur ces plateformes. Il est suivi par la Haute-Garonne, avec 724 kt de déchets inertes réceptionnés, puis les Pyrénées-Orientales et le Gard.

**Flux produits : 1 427 kt – matériaux secondaires issus du recyclage de déchets inertes**

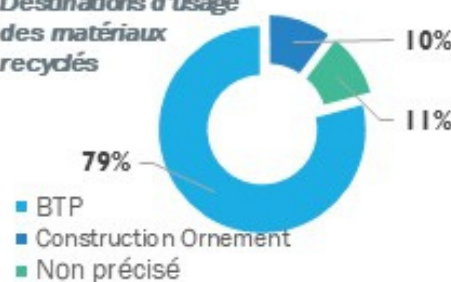
En termes de recyclage, ce sont ces 4 mêmes départements qui ressortent comme les principaux producteurs de ressources secondaires : l'Hérault puis les Pyrénées-Orientales, le Gard et la Haute-Garonne.

Les inertes recyclés par concassage sont appelés graves et les granulations réalisées et mises à la vente qui ont été citées fréquemment dans l'enquête,

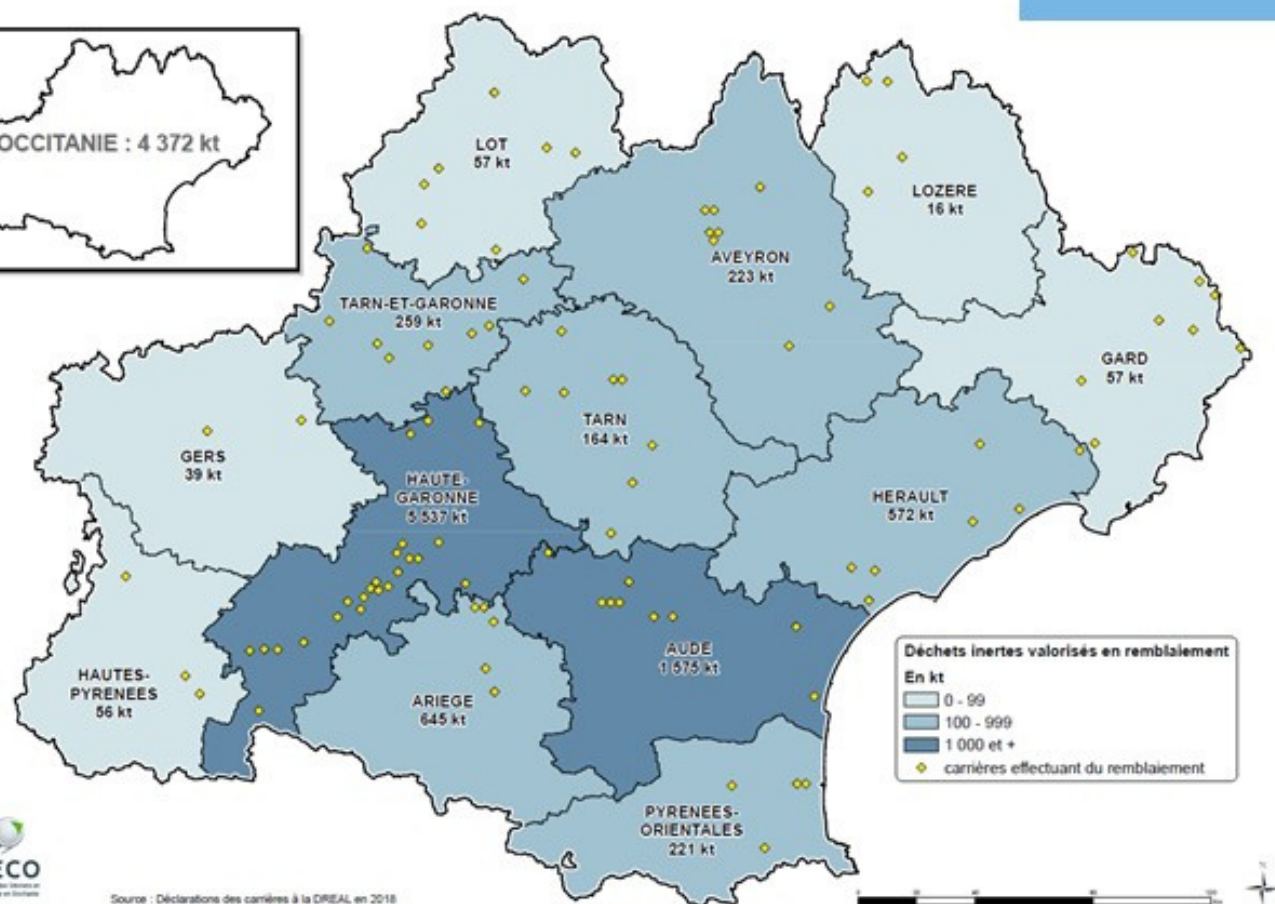
lorsque la précision était fournie, sont les graves 0/80 (comprendre entre 0 et 80 mm de diamètre), mais aussi les 0/20 ou les 0/31,5.

Sur l'ensemble des différents matériaux sortants de ces plateformes de recyclage, 79% trouvent un nouvel usage dans les activités du BTP.

**Destinations d'usage des matériaux recyclés**



**Les déchets inertes valorisés en remblaiement de carrières**



Source : Déclarations des carrières à la DREAL en 2018

**Le réaménagement de carrières**

Dans le cadre de l'activité d'une carrière, un réaménagement du site est prévu lorsque l'exploitation arrive à sa fin. Ce réaménagement peut intervenir sur une partie du site quand d'autres parties sont toujours en cours d'exploitation ou lorsque la carrière est en fin d'exploitation.

Dans ce cas, des déchets inertes peuvent être utilisés pour assurer le réaménagement du site, notamment pour remblayer la carrière.

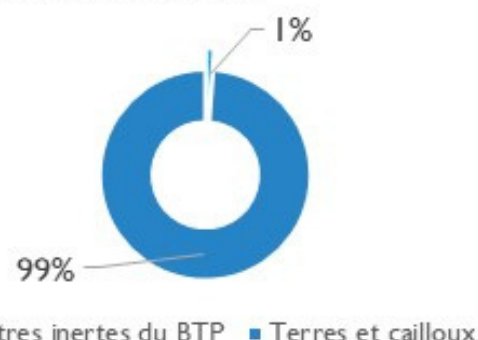
Dans la mesure où ces déchets inertes se substituent à des matériaux neufs qui auraient dû être utilisés pour remblayer la carrière, leur utilisation dans ce cadre est considérée comme une valorisation matière.

**Flux entrants : 4 372 kt – Déchets inertes**

Sur 112 carrières déclarant valoriser les déchets inertes en 2018 (soit par remblaiement soit par recyclage), 97 ont indiqué valoriser les déchets inertes reçus dans le cadre de leur réaménagement.. Les trois départements qui se distinguent sur ce type de valorisation sont la Haute-Garonne avec 1 900 kt utilisées en réaménagement de carrière, puis l'Ariège et l'Hérault.

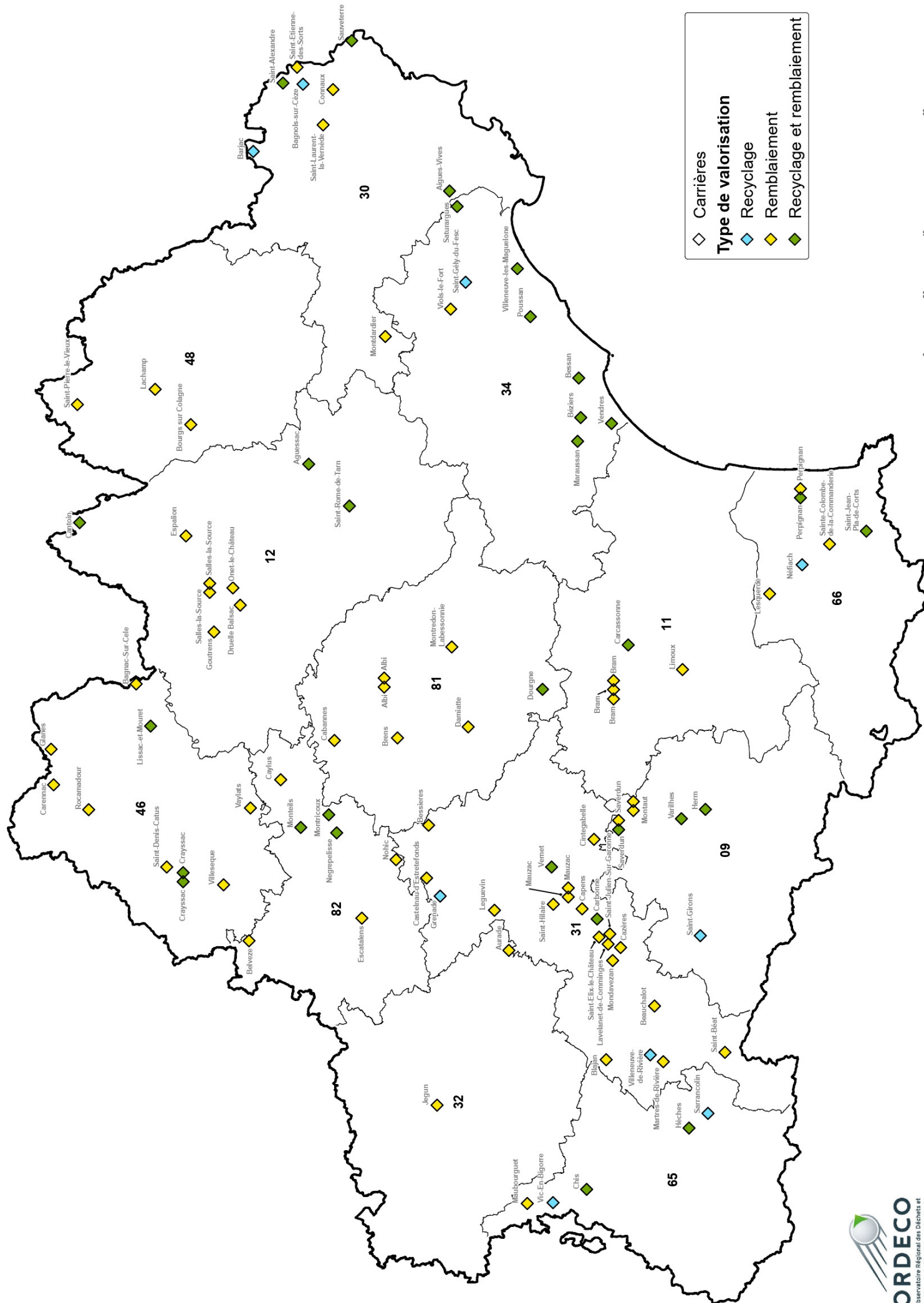
Le type de déchet majoritairement utilisé dans le cadre des réaménagements de carrières sont les terres et cailloux à 99%. Seul 1% d'autres inertes provenant des activités du BTP (ex: bétons, briques, etc) sont valorisés en carrière (environ 52 kt).

*Types de déchets inertes utilisés en remblaiement de carrières*



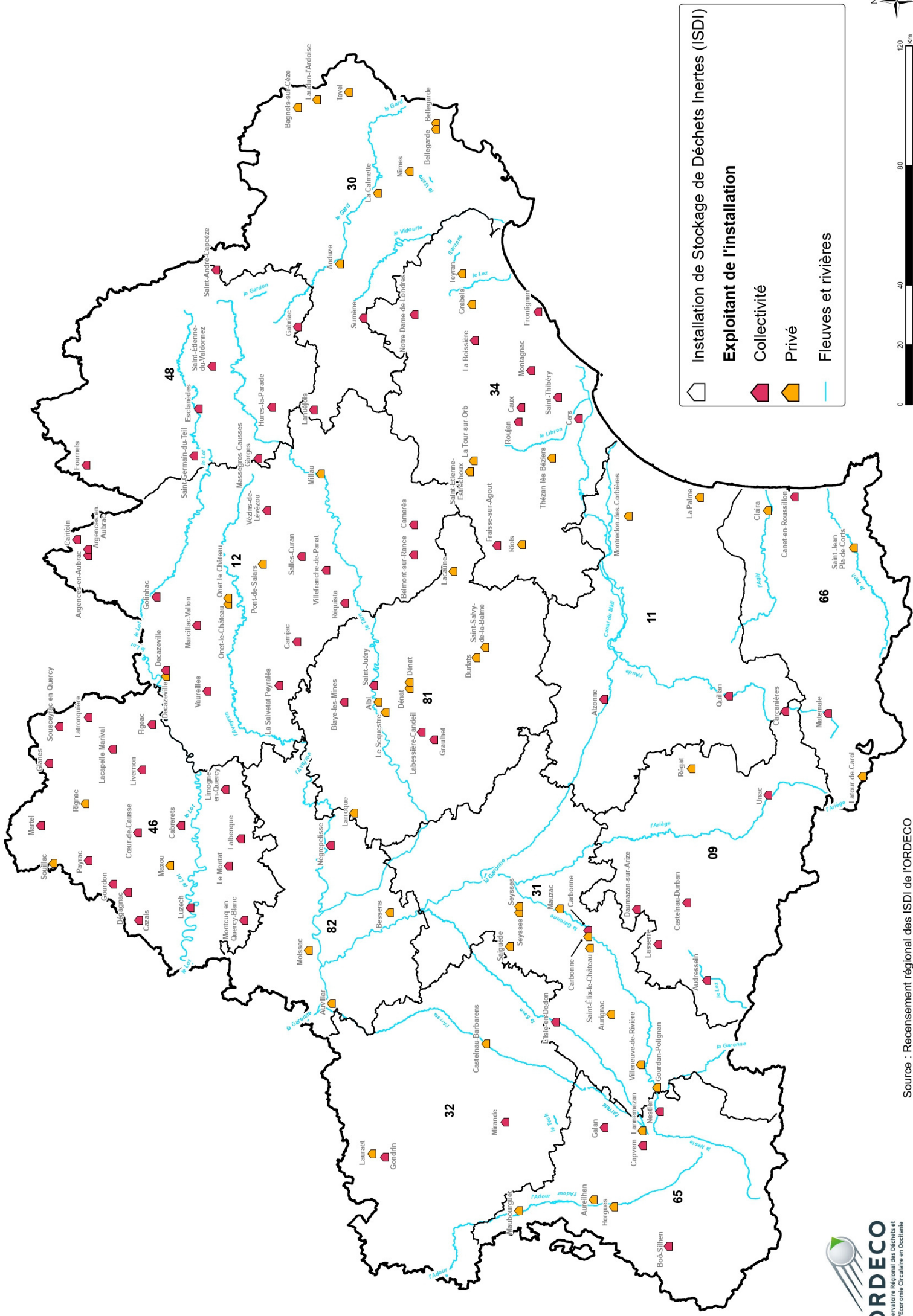


# Les 102 carrières ayant déclaré valoriser des déchets inertes en 2019



Source : Déclarations des carrières à la DREAL en 2019

# Les 129 Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) d'Occitanie en 2019



**Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)**

**Exploitant de l'installation**

- Collectivité
- Privé

Fleuves et rivières



Source : Recensement régional des ISDI de l'ORDECO

# OBSERVATION DES DECHETS & PLANIFICATIONS

## DECHETS ORGANIQUES

- Enquête approfondie méthanisation (dont SPA3), menée en partenariat avec l'AREC Occitanie :

- Fin de l'enquête, saisie des données et exploitation partagée.
- Rapport et cartographies

*La publication du rapport global (énergie et déchet) a été retardée mais la partie « déchet et méthanisation » est désormais disponible.*

- Diaporama de synthèse et cartographies.
- Participation aux réunions « Déchets Organiques » dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Plan Régional d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire.

45  
jours

## DECHETS DANGEREUX

- Réalisation de l'exploitation des données de GEREP 2019 : la base de données ministérielle présente, cette année, de nombreuses erreurs et un travail de consolidation très important a dû être mené avant de pouvoir l'exploiter.
- Un redressement rétroactif à 2015 a dû être engagé suite à la découverte d'une erreur de déclaration récurrente d'une installation, erreur portant sur un tonnage trop important pour être ignoré.
- Réalisation de focus : Terres polluées / DASRI / Amiante
- Synthèse et cartographies
- Réalisation d'un panel « producteurs » de référence, pluriannuel et comparé à l'évolution du PIB.

88  
jours

## ORGANISATION INTERNE DES TRAVAUX D'OBSERVATION

Réunions d'équipe (11 réunions) : répartition du travail, prise de décisions sur des points de blocage, adaptation des enquêtes, discussion sur les restitutions, ...

21  
jours

# Le rapport complet est disponible sur simple demande à l'ORDECO et bientôt en ligne



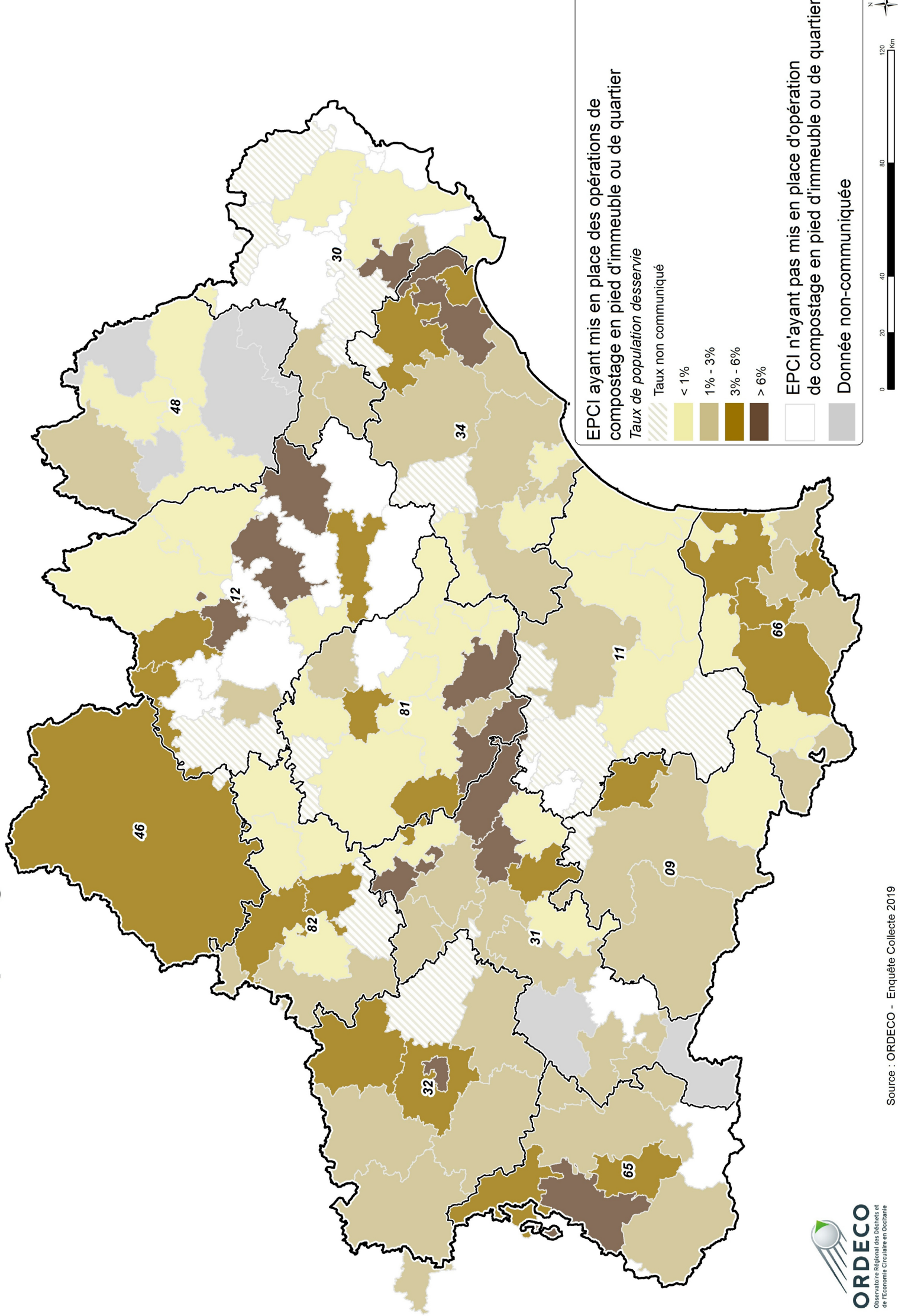
## ÉTAT DES LIEUX DE LA FILIÈRE MÉTHANISATION EN OCCITANIE ÉDITION 2021 Résultats de l'enquête réalisée sur l'année de fonctionnement 2019

### LA METHANISATION EN OCCITANIE EN QUELQUES CHIFFRES

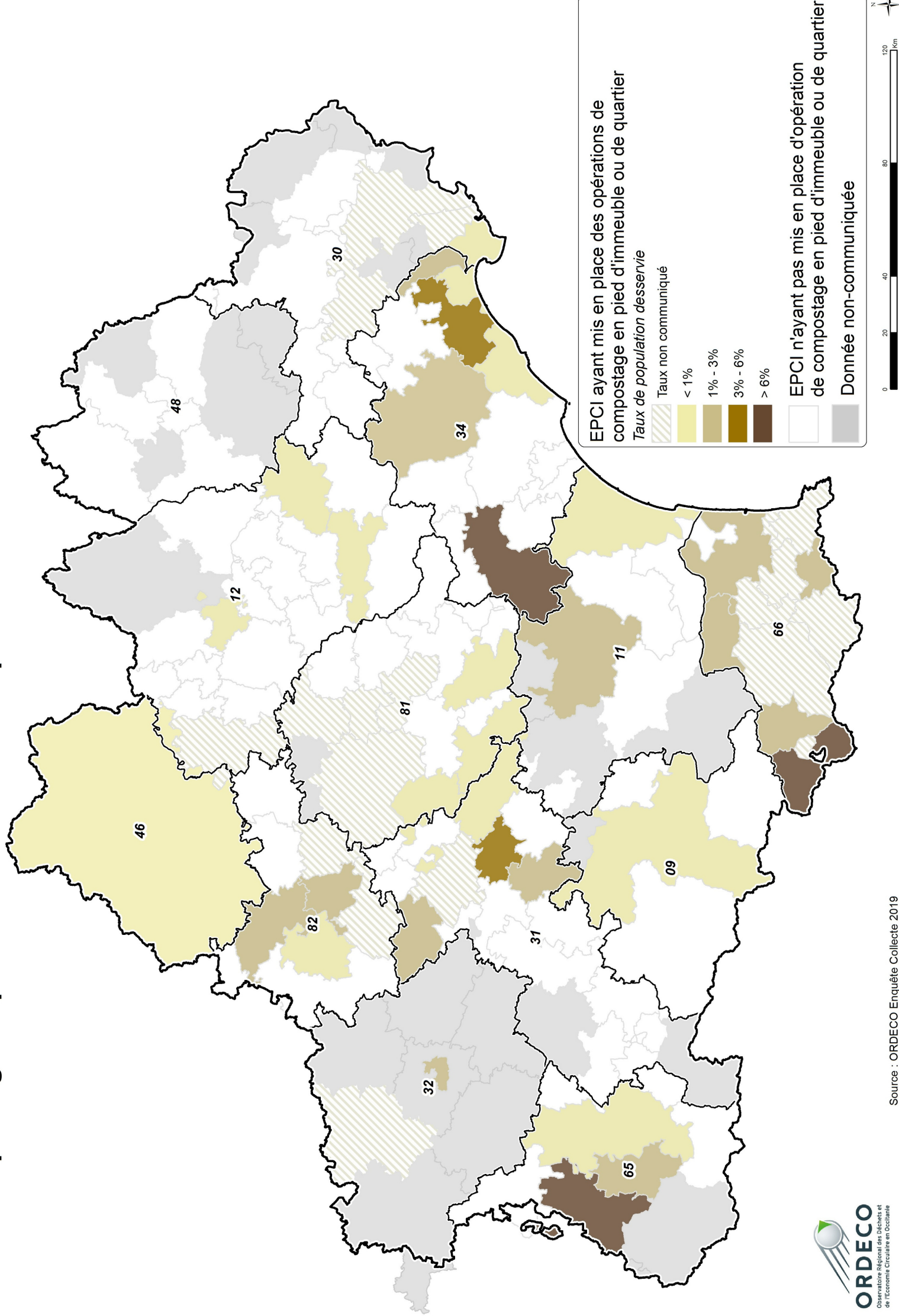
- ✓ La région Occitanie compte **37 unités de méthanisation** en fonctionnement au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- ✓ **5 unités possèdent un agrément sanitaire de catégorie 3**, permettant de valoriser les biodéchets contenant des sous-produits animaux (*déchets de cuisine et de table, denrées alimentaires d'origine animale non destinées à l'alimentation humaine pour des raisons commerciales, etc.*).
- ✓ La moitié des unités en fonctionnement sur le territoire, soit **19 unités, sont des unités agricoles**, individuelles ou collectives. Il y a également : **9 unités industrielles, 4 unités territoriales et 5 unités liées à une station d'épuration.**
- ✓ **5 unités injectent le biométhane** produit dans le réseau de gaz naturel.
- ✓ **24 unités**, soit près des 2/3, **valorisent le biogaz en cogénération**, c'est-à-dire à la fois sous forme de chaleur et d'électricité.
- ✓ **20 nouveaux projets en injection et 10 nouveaux de cogénération sont au stade de développement ou de construction en Occitanie début 2021** (dont 80% sont des projets agricoles).
- ✓ **78% des projets à l'étude aujourd'hui privilégient l'injection.**



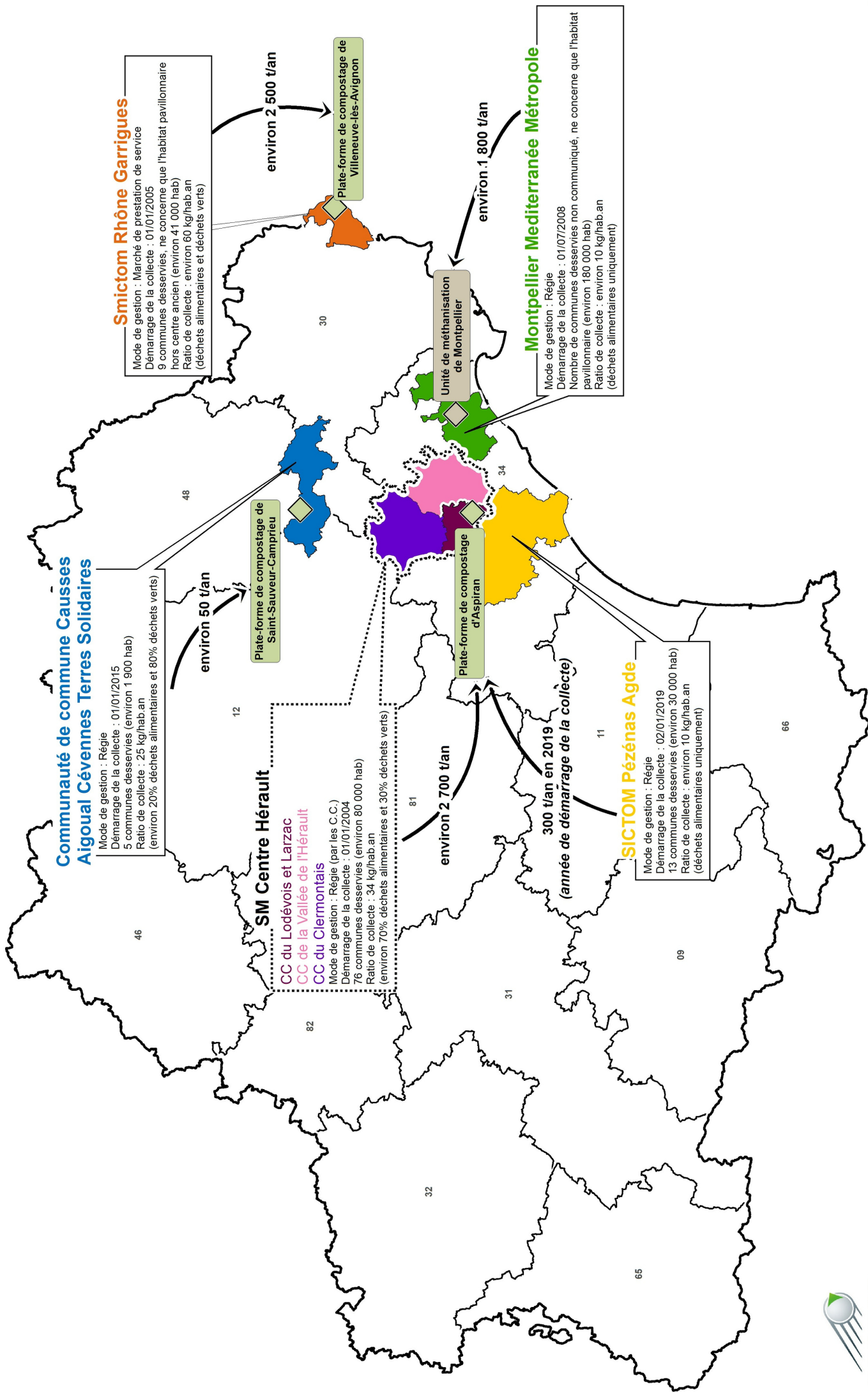
# Compostage individuel en Occitanie en 2019 : état des lieux



# Compostage en pied d'immeuble ou de quartier en Occitanie en 2019 : état des lieux

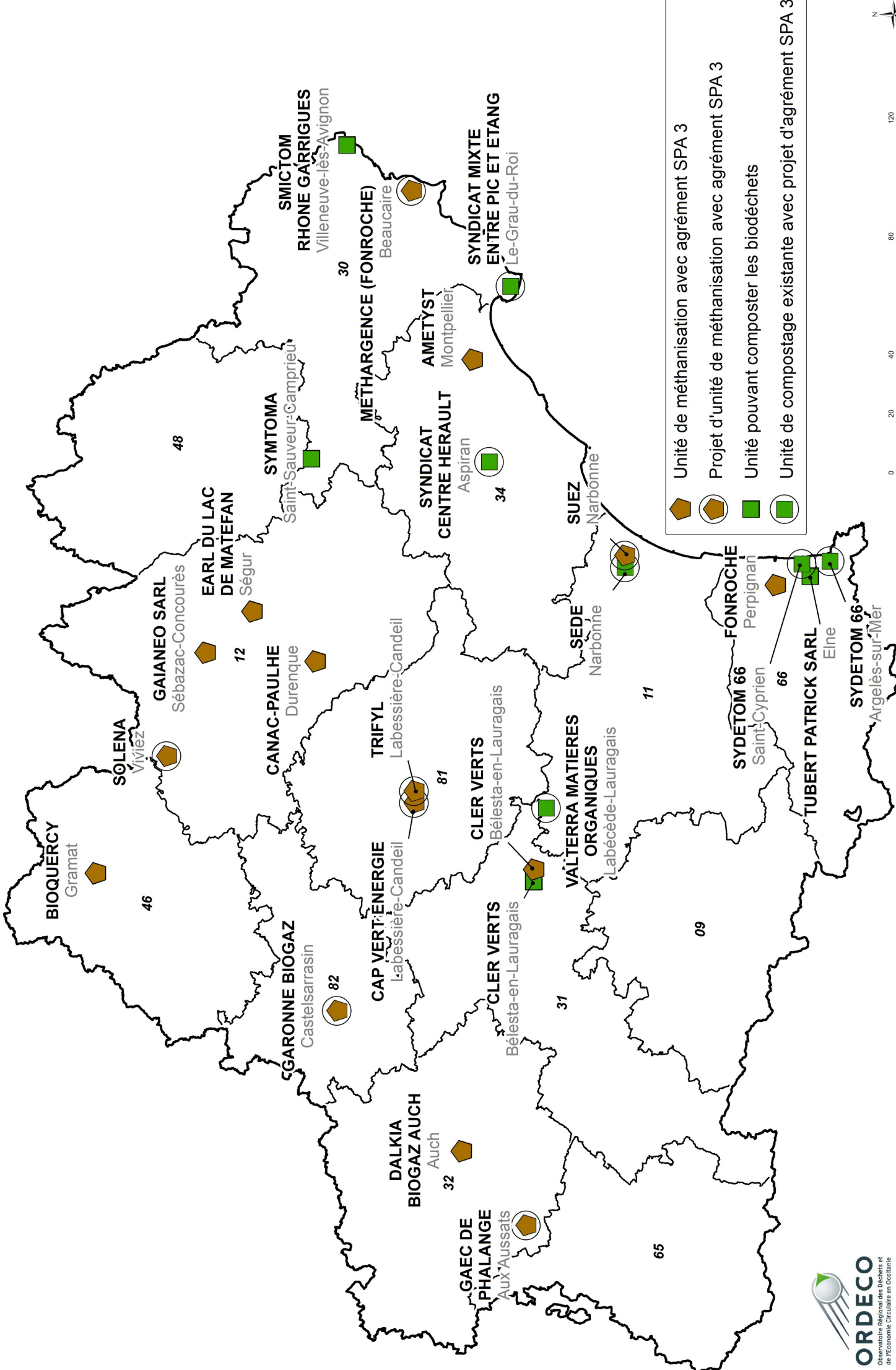


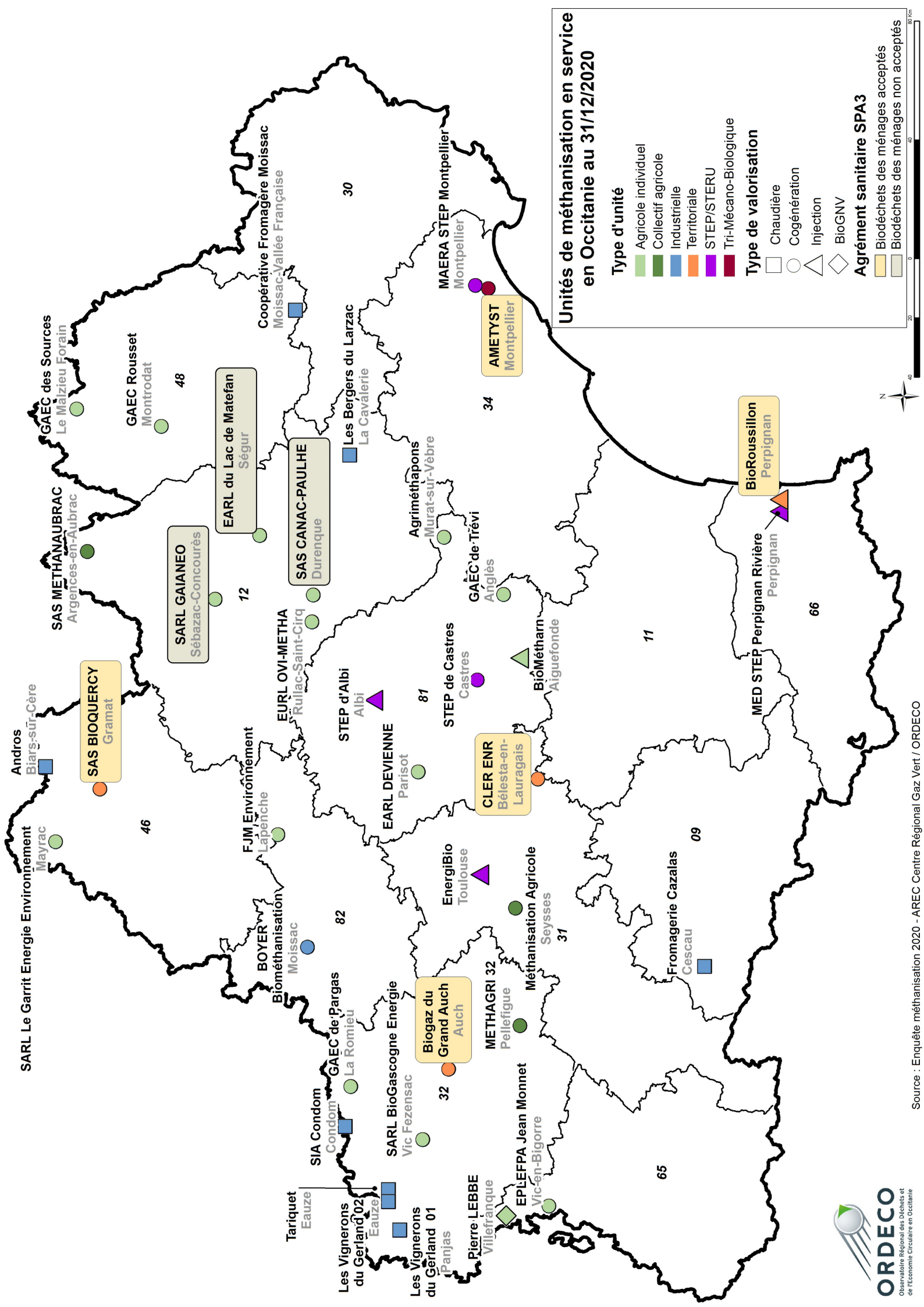
# Collecte de biodéchets en porte à porte en Occitanie en 2019



Source : SINOE Enquête Collecte 2019

# Les 25 installations de traitement (ou projets) pouvant accepter les déchets alimentaires en Occitanie (Etat de la connaissance à Septembre 2021)





### Unités de méthanisation en service en Occitanie au 31/12/2020

**Type d'unité**

- Agricole individuel
- Collectif agricole
- Industrielle
- Territoriale
- STEP/STERU
- Tri-Mécano-Biologique

**Type de valorisation**

- Chaudière
- Cogénération
- Injection
- BiogNV

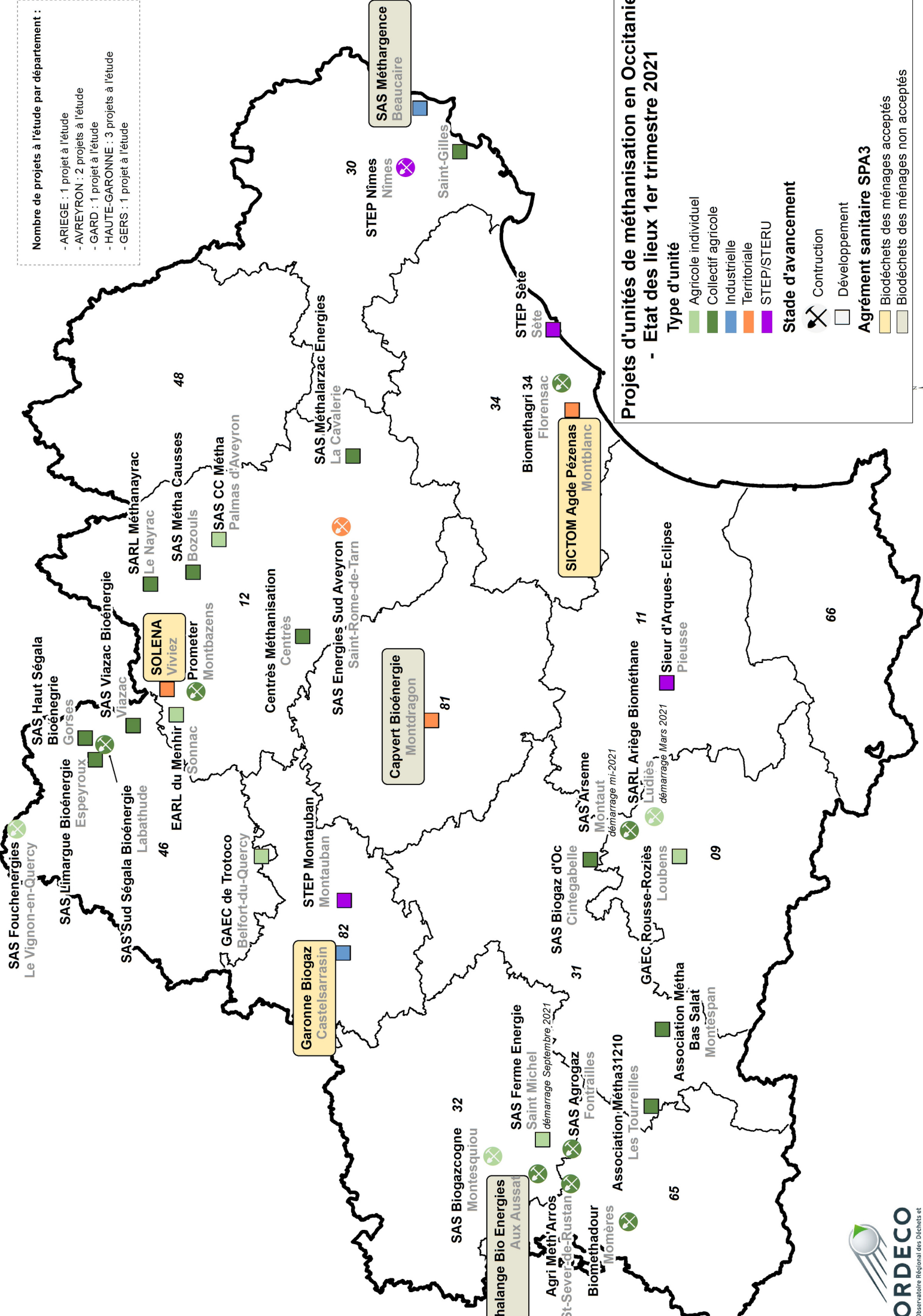
**Agrément sanitaire SPA3**

- Biodéchets des ménages acceptés
- Biodéchets des ménages non acceptés



Nombre de projets à l'étude par département :

- ARIEGE : 1 projet à l'étude
- AVEYRON : 2 projets à l'étude
- GARD : 1 projet à l'étude
- HAUTE-GARONNE : 3 projets à l'étude
- GERS : 1 projet à l'étude



**Projets d'unités de méthanisation en Occitanie**  
 - Etat des lieux 1er trimestre 2021

- Type d'unité**
- Agricole individuel
  - Collectif agricole
  - Industrielle
  - Territoriale
  - STEP/STERU

**Stade d'avancement**

- Construction
- Développement

**Agrément sanitaire SPA**

- Biodéchets des ménages acceptés
- Biodéchets des ménages non acceptés



« Valoriser mes déchets alimentaires en tant qu'étudiant : c'est possible ! » -- TBS le 5 octobre 2021

## Définition, cadre réglementaire, production et traitement des déchets alimentaires

Sarah LAGOFFUN – [sarah.lagoffun@ordeco.org](mailto:sarah.lagoffun@ordeco.org)



Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire en Occitanie

OBSERVATION – PARTAGE – CONCERTATION – INFORMATION

L'ORDECO est financé par



## QUEL-EST LE RÔLE DE L'ORDECO ?

### OBSERVATOIRE REGIONAL DES DECHETS ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Association loi 1901 qui existe depuis 1993  
Financée par l'ADEME, la Région et l'Etat  
Reconnue d'intérêt général  
Outil d'aide à la décision publique



**MISSION :** Contribuer à la prévention, à l'amélioration de la gestion des déchets et de leurs impacts, par l'étude et la diffusion d'informations et de données sur le territoire de l'Occitanie.

→ Etudes sur tous les types de déchets (*déchets produits par les particuliers, déchets produits par les industriels, déchets dangereux, déchets produits par les chantiers, etc*) pour référencer, notamment :

- Les acteurs qui participent à la gestion de ces déchets
- Les quantités de déchets produites
- Les types de traitement qui permettent de recycler ou éliminer ces déchets

## QU'EST-CE QU'UN « BIODECHET » ?

Les déchets que l'on produit peuvent être regroupés selon diverses catégories, parmi lesquelles : les déchets recyclables, les encombrants, les ordures ménagères résiduelles et les « biodéchets ».



**DECHETS ALIMENTAIRES** = déchets de préparation de repas (épluchures), restes de repas, invendus de grandes surfaces, déchets de l'industrie agro-alimentaire, etc.



**DECHETS VERTS** = tontes de pelouse, feuilles mortes, déchets issus de l'entretien des jardins ou des espaces verts, etc.



**BIODECHETS**  
=  
**DECHETS BIO-DEGRADABLES**

## QUI PRODUIT DES BIODECHETS ?

**Tout le monde !** Les particuliers à la maison, les restaurants, les grandes surfaces, les services municipaux, les industries agro-alimentaires, etc.



L'ORDECO est financé par



## COMMENT S'ORGANISE LA GESTION DES DECHETS EN FRANCE ?

**Nous produisons des déchets dans tous nos lieux de vie et de travail, mais qui est responsable de leur gestion ?**



**DECHETS PRODUITS SUR SON LIEU DE TRAVAIL**



**GESTION PAR L'ENTREPRISE**



Idem pour les déchets produits sur les chantiers, ou dans le cadre d'une activité industrielle



**DECHETS PRODUITS A LA MAISON**



**GESTION CONFIEE A LA COLLECTIVITE** (Métropole, Communauté urbaine, Communauté d'Agglomération ou Communauté de communes)  
(Article L2224-13 du CGCT)

Elle peut avoir délégué cette compétence à un Syndicat



Les déchets d'un habitant de Toulouse sont collectés par Toulouse Métropole et c'est le syndicat de traitement DECOSSET qui assure le recyclage et de l'élimination de ces déchets



L'ORDECO est financé par





La réglementation française applicable aux biodéchets est assez dense/complexe et est actuellement en constante évolution.



Elle découle en grande partie de la réglementation européenne.

Plusieurs « types » de réglementations sont applicables aux biodéchets :

La réglementation sanitaire (**Ministère de l'agriculture et de l'alimentation**), qui permet de faire respecter les mesures d'hygiène nécessaires à la bonne gestion des biodéchets



La réglementation environnementale (**Ministère de la Transition écologique**), qui définit les conditions « techniques » applicables à la collecte et au traitement des biodéchets

La politique générale du gouvernement, traduite en grandes lois d'orientation, qui fixe des objectifs de réduction de biodéchets (par exemple, loi LTECV, loi AGECE, etc.)



L'ORDECO est financé par



## PRINCIPAUX OBJECTIFS FIXES PAR LA REGLEMENTATION QUI IMPACTENT LES BIODECHETS



GRANDES SURFACES  
PROFESSIONNELS

**Loi « Grenelle 2 » (2012) :** Les « gros producteurs » doivent trier leurs biodéchets séparément des autres déchets

Depuis 2016, sont concernés les producteurs qui génèrent plus de 10 t/an de biodéchets.



INDUSTRIE  
AGROALIMENTAIRE  
PROFESSIONNELS

**Loi « relative à la transition énergétique pour la croissance verte » dite LTECV (2015) :** Elle étend cette obligation aux producteurs qui génèrent plus de 5 t/an de biodéchets, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 + elle rend l'obligation applicable y compris aux « biodéchets emballés ».



MENAGES

**Loi « relative à la transition énergétique pour la croissance verte » dite LTECV (2015) :** Tri à la source des biodéchets pour tous les ménages français d'ici 2025.

**Directive européenne (2018) transposée par la loi « relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire » dite AGECE (2020) :** Avance cette obligation au 31 décembre 2023.

→ article L541-21-1 du Code de l'environnement



**Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) :** Réduire de moitié le gaspillage alimentaire à l'horizon 2025.

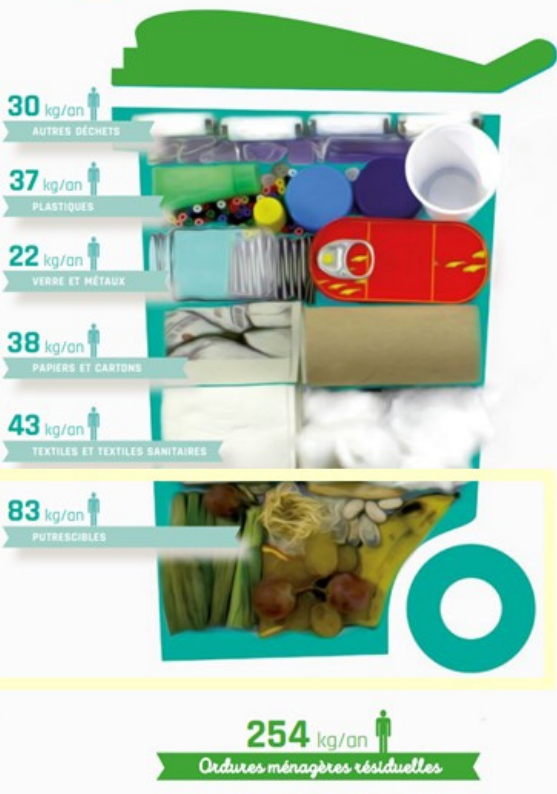


L'ORDECO est financé par





Caractérisation de la « poubelle grise »  
(Source : ADEME – 2017)



Un français jette, en moyenne, 83 kg/an de déchets « putrescibles » dans sa « poubelle grise » :  
**38 kg/hab de déchets alimentaires**  
**30 kg/hab de produits alimentaires non consommés**  
**12 kg/hab de « déchets verts »**

+ environ 80 kg/hab de « déchets verts » qui ne sont pas mis dans la « poubelle grise » mais qui sont accueillis en déchèteries ou lors de collecte spécifiques



La « poubelle grise » d'un toulousain pèse environ 264 kg/an dont environ 70 kg/hab de déchets putrescibles

+ environ 60 kg/hab de « déchets verts » qui sont déjà compostés

(Sources : SINOE® 2017 et caractérisation Toulouse Métropole 2016)

L'ORDECO est financé par



## COMMENT SONT TRAITES LES BIODECHETS ?

« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »

→ Expression particulièrement vraie pour les biodéchets !



Un français jette environ 30 kg/hab/an de produits alimentaires non consommés dont 7 kg/hab/an encore emballés.

→ Ceci peut être évité en réduisant son gaspillage alimentaire.



Ce gaspillage individuel représente 1/3 des denrées alimentaires qui sont jetées tout au long de la chaîne agro-alimentaire.



INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE PROFESSIONNELLES

Entre 7 et 10 millions de tonnes de denrées alimentaires sont jetées en France, chaque année, soit plus de 400€/an par foyer (16 milliards€).

[ 32% en phase de production, 21% en phase de transformation, 14% en phase de distribution et 33% en phase de consommation ]



L'ORDECO est financé par



Une fois que le biodéchet est produit, la meilleure solution est de le « rendre à la terre » par valorisation organique.

Plusieurs techniques existent



## LE COMPOSTAGE « INDIVIDUEL » :

Chacun composte les biodéchets qu'il produit chez soi / au sein de son entreprise.

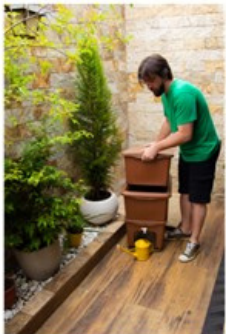


## LE COMPOSTAGE « COLLECTIF / PARTAGE » :

Plusieurs producteurs (d'un même immeuble, d'un même quartier, d'un établissement scolaire, d'une entreprise, etc.) se rassemblent pour composter leurs déchets au même endroit.



## LE LOMBRI-COMPOSTAGE : Des vers de terre (détritivores) digèrent les déchets alimentaires et produisent ainsi du « compost ».



- + On peut faire du lombricompostage partout, y compris dans un appartement !
  - Ne permet pas de composter les « déchets verts » issus du jardinage (car destiné aux petits volumes).
- Peu de collectivités proposent des aides pour acheter un lombricomposteur.  
Avoir réfléchi à l'usage du compost produit.

**LE « BOKASHI »** (« matière organique fermentée ») : Solution de « pré-compostage » idéale pour petits logements ou logements sans jardin, qui permet, grâce à du son de blé enrichi aux Micro-Organismes Efficaces, de réduire et pré-fermenter ses biodéchets avant que le collecteur vienne les récupérer pour les composter.



- + A Toulouse, Récup'Occitanie propose ce service. Solution indépendante du « service public »
- donc l'utilisateur doit payer le service Bokashi en plus de la gestion de ses poubelles mais le Bokashi a un faible coût annuel !



**LE COMPOSTAGE « INDUSTRIEL » :** Les biodéchets sont collectés et amenés sur une plateforme qui composte les déchets de divers producteurs, selon un processus industriel.



- + Permet de produire du compost utilisé en amendement organique.
- Assure le respect des conditions sanitaires
- Nécessite de transporter les déchets jusqu'à la plateforme de compostage.
- Très développé pour les « déchets verts », en cours de développement pour les déchets alimentaires (nécessite des adaptations techniques pour respecter les mesures sanitaires).

**LA METHANISATION :** Les biodéchets sont collectés et amenés sur une installation qui va permettre de produire un amendement organique mais aussi de l'énergie.



- + Permet de produire de l'énergie en plus du « retour au sol ».
- Grosses unités qui nécessitent de transporter les déchets assez loin du lieu de production.

L'ORDECO est financé par



**Actuellement, la plupart des biodéchets ne sont pas valorisés mais éliminés :**



### SOIT PAR INCINERATION :

Les biodéchets sont « brûlés » dans de grands fours avec les autres déchets pour produire de l'énergie.



*A Toulouse, les déchets sont traités par l'incinérateur de la SETMI (au Mirail), qui alimente en chauffage urbain des habitations et des entreprises ou à Bessières, qui alimente une serre de tomates.*



### SOIT PAR ENFOUISSEMENT :

Les biodéchets sont enfouis dans des « Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux » avec les autres déchets. Ces installations permettent parfois également de produire de l'énergie par la valorisation du « biogaz », issu de la décomposition des déchets.

*Ce n'est pas le cas à Toulouse mais, par exemple, les déchets de Saint-Gaudens sont enfouis à l'ISDND du Pihourc.*

L'ORDECO est financé par



Les biodéchets sont composés à 70% d'eau !

Il vaut mieux éviter de les transporter et éviter de les incinérer.



A partir de 2024, il devient obligatoire de valoriser nos biodéchets !

+ *Loi AGECC (2020)* : Impose une diminution drastique des déchets non dangereux stockés : - 50% en 2025 (par rapport à 2010). **On ne pourra pas y arriver sans valoriser les biodéchets !**



Le compostage a de nombreux avantages :

- + **Limitation des émissions de gaz à effet de serre** car moins de transport de déchets
- + **Réduction des quantités de déchets** à incinérer
- + **Enrichissement et aération du sol** avec retour de la « vie du sol » (micro-organismes)
- + **Limitation de l'arrosage** grâce à une meilleure rétention d'eau



L'ORDECO est financé par



Merci pour votre attention  
N'hésitez pas si vous avez des  
questions !

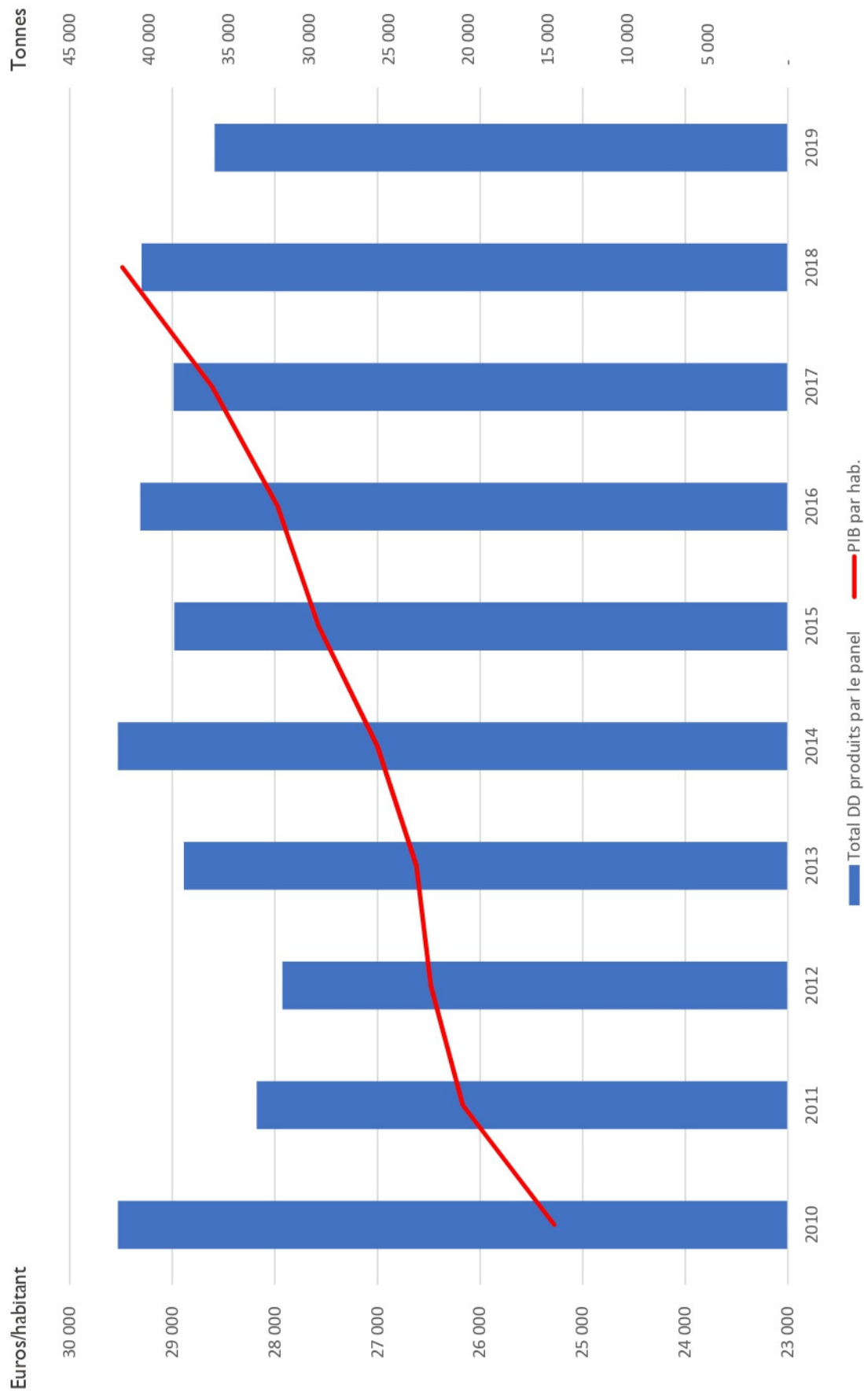
Sarah LAGOFFUN – [sarah.lagoffun@ordeco.org](mailto:sarah.lagoffun@ordeco.org)



L'ORDECO est financé par



Evolution de la production des déchets dangereux, en tonnes, d'un panel de 25 entreprises déclarant dans GERP depuis 2010, mise en parallèle de l'évolution du PIB régional en €/hab.



# OBSERVATION DES DECHETS DANGEREUX 2019



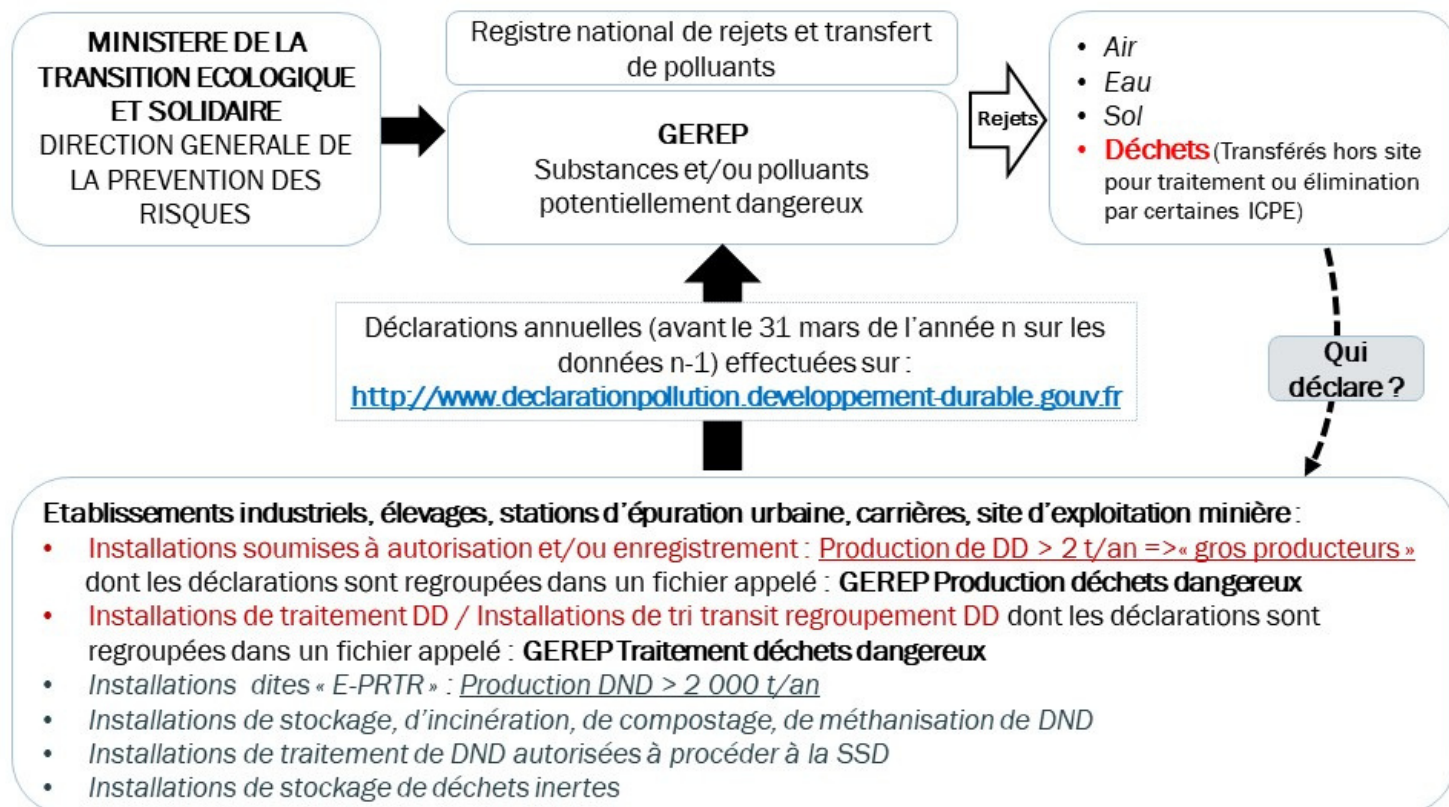
Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire en Occitanie

OBSERVATION – PARTAGE – CONCERTATION – INFORMATION

L'ORDECO est financé par :



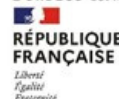
## Présentation de GEREP



- ❑ **GEREP : Exploitation des données à n+2 : en 2021 on exploite les données 2019 => unique source** utilisée pour les données déchets dangereux des industriels, ou transitant sur des plateformes dédiées aux déchets dangereux
- ❑ **Méthodologie ORDECO, utilisée dans le PRPGD : hors lixiviats, DEEE et VHU**
  - Lixiviats : dangerosité discutée ; peut-être « déchet » avec traitement hors site ou si effluent avec traitement sur site
  - VHU et DEEE : en quantités importantes, peut induire un biais au global des déchets traités en Occitanie
  - TTRP : retrait des calculs des codes dits de « tri, transit, regroupement » et DD déclarés par les plateformes TTRP car induit des doubles-comptes => conserve l'exutoire final
- ❑ **Difficultés exploitation GERE 2019 :**
  - Déclaration manquantes,
  - Bugs dans les codes postaux ou noms des départements, localisations erronées => installations d'Occitanie localisées dans d'autres régions de France et/ou installations des autres régions de France localisées en Occitanie
  - Correctifs rétroactifs à 2015=> Redressements de l'objectif de stabilisation prévu dans le PRPGD



L'ORDECO est financé par :





# Le production et la collecte en Occitanie

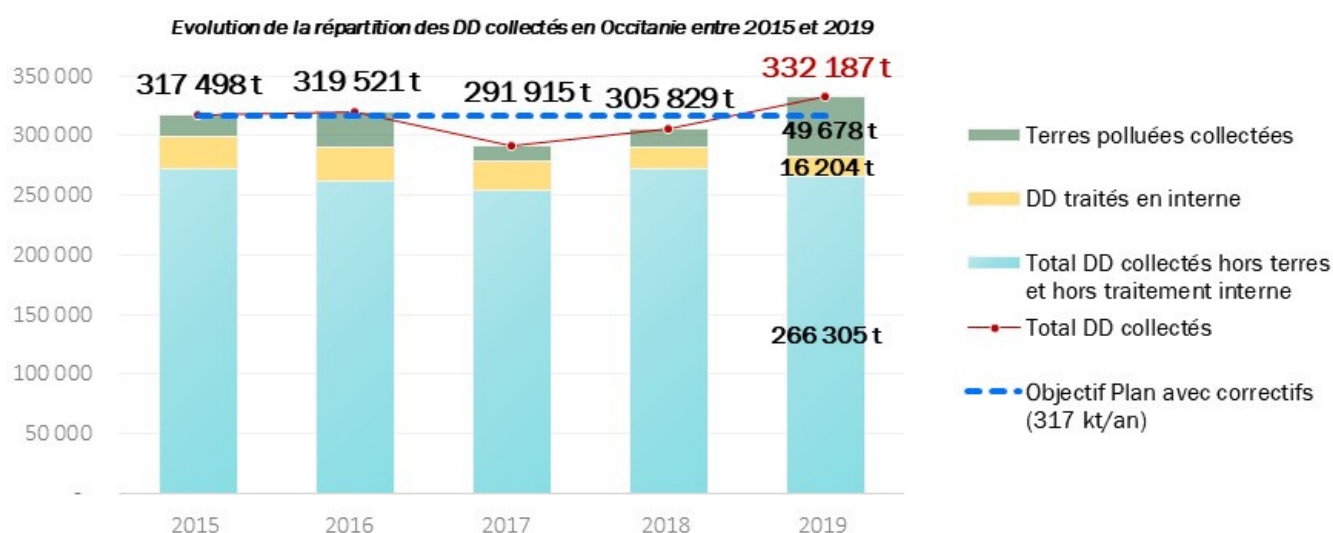


L'ORDECO est financé par :



Déchets dangereux déclarés collectés en Occitanie en 2019 : **332 187 t**

Hors transit, lixiviats des ISDND, DEEE et VHU



- Objectif de stabilisation redressé suite à des correctifs rétroactifs à 2019
- Traitement interne et terres polluées => impact sur évolution du total des DD collectés :
  - 2016-2017 : - 51% des déchets du BTP (terres polluées, déchets amiantés et autres déchets de construction en mélange)
  - 2017-2018 : +23% des déchets du BTP, couplée à une sensible augmentation de 11% des activités industrielles (notamment le secteur de la chimie organique)
- DD collectés hors terres polluées et traitement interne : pas de changement majeurs, au global entre 270 000 t en 2015 et 266 000 t en 2019



L'ORDECO est financé par :



## « Gros producteurs et petits producteurs » en Occitanie en 2019

DD déclarés collectés par les éliminateurs  
(France entière + pays étrangers)

**332 187 t**



DD déclarés par les « gros producteurs »  
Production >2t/an

439 déclarants

**184 426 t** produites

=> **26% de déchets issus de procédés chimiques**  
(boues, solvants, déchets de préparations chimiques =>  
Entreprises secteurs préparation pharmaceutique, chimie,  
aéronautique)

=> **24% issus du traitement des déchets et des eaux**  
(résidus d'opérations thermiques en majorité ceux des  
incinérateurs OM et DASRI, stations d'épurations, traitement  
des effluents industriels...)



DD des « petits producteurs » (hors ICPE)

**138 505 t**

dont **9 256 t** de DD diffus des ménages

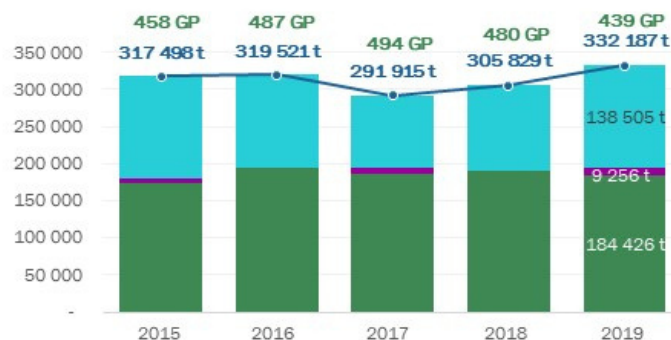
⇒ « DD diffus »

produits par de petites entreprises, artisans, ménages qui  
transitent sur les plateformes de regroupement

**ORDECO**

Hors transit, lixiviats des ISDND, DEEE et VHU

Evolution de la part gros producteurs / petits producteurs en Occitanie entre  
2015 et 2019



■ Total DD gros producteurs  
■ DD diffus (hors ménages)  
■ DD diffus des ménages  
— Total DD collectés en Occitanie  
444 GP Nombre de déclarants gros producteurs

- Evolution du nombre de déclarants à prendre avec précaution :
  - Cas où l'installation ne reçoit pas/n'émet pas de DD
  - Déclarations manquantes de certains exploitants
- Evolution des DD diffus des ménages : chiffres obtenus grâce aux enquêtes bisannuelles des collectivités, pas de vérifications terrain (chiffres Eco DDS par ex), donc pas de certitude sur évolution réelle

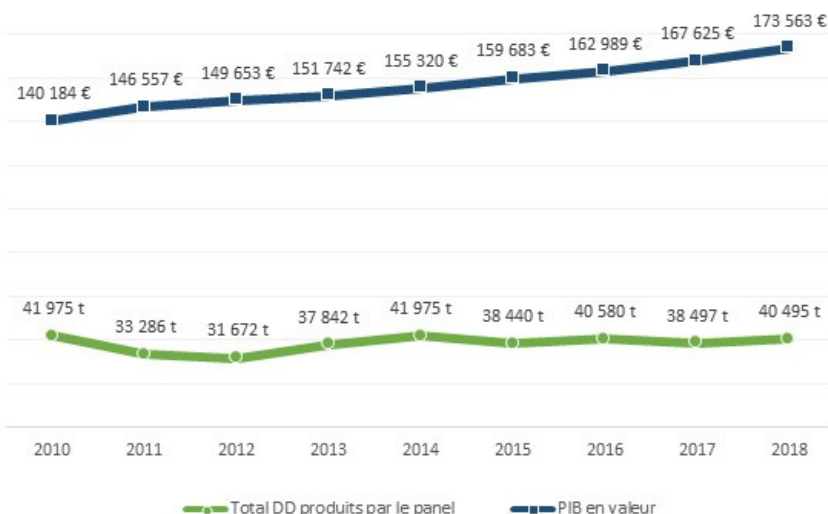
L'ORDECO est financé par :



## Poids de la production de DD sur le PIB régional d'Occitanie en 2019 :

Hors installations de traitement

Evolution des DD produits par un panel de 25 gros producteurs en Occitanie et le PIB en valeur entre 2010 et 2018



**ORDECO**

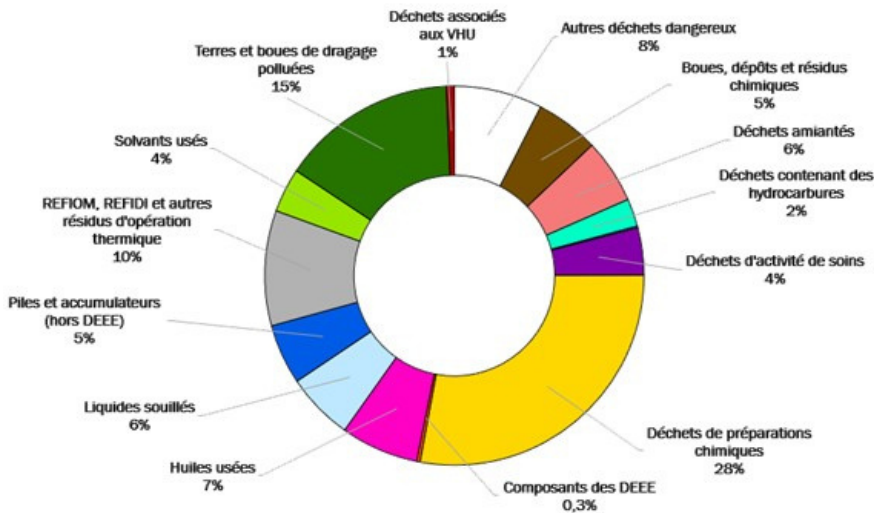
L'ORDECO est financé par :



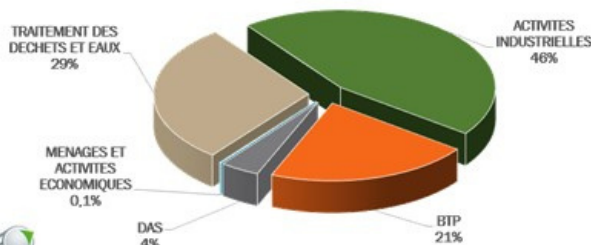
# Typologie et secteurs d'activité des 332 187 t de DD collectés en Occitanie en 2019 :

Hors transit, lixiviats des ISDND, DEEE et VHU

Typologie des DD collectés en Occitanie en 2019



Secteurs d'activité des DD collectés en Occitanie en 2019



## Analyse croisée des deux graphiques :

### Activités industrielles (46%)

- 93 kt de déchets de préparations chimiques
- 18 kt de boues, dépôts et résidus chimiques résultant d'activités de chimie

⇒ Grand nombre d'entreprises (dont les installations de traitement interne), dans les secteurs de la chimie, de la préparation pharmaceutique et de l'aéronautique (préparation et usinage des pièces) en Occitanie.

### Traitement des eaux et des déchets (29%)

- 33 kt de REFIOM REFIDI et autres résidus d'opérations thermique

⇒ principalement, par les incinérateurs de déchets résiduels non dangereux de la région.

### BTP (21%)

- 50 kt de terres polluées
  - 18 kt de déchets amiantés
- => Tonnages +/- importants en fonction des chantiers de dépollution ou réhabilitation dans la région

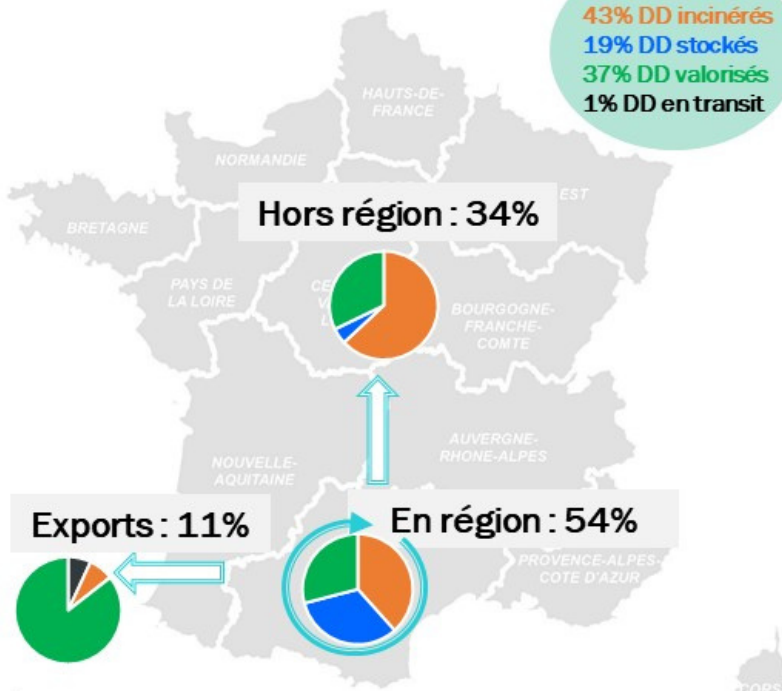
L'ORDECO est financé par :



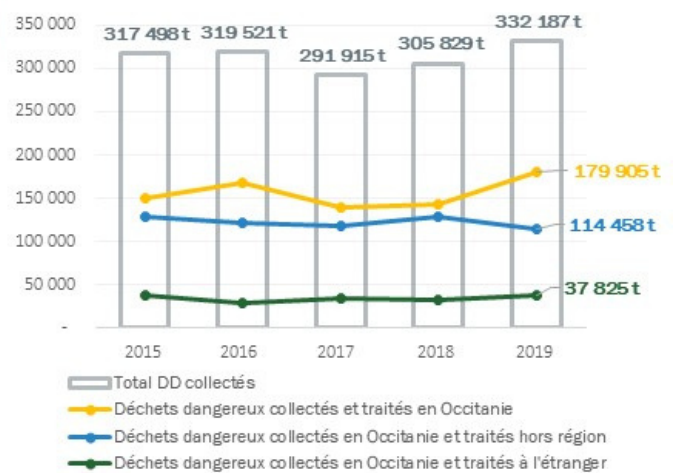
# Répartition des destinations de traitement des 332 187 t collectés en Occitanie en 2019 :

Hors transit, lixiviats des ISDND, DEEE et VHU

**AU GLOBAL :**  
 43% DD incinérés  
 19% DD stockés  
 37% DD valorisés  
 1% DD en transit



Evolution de la répartition des destinations de traitement des DD collectés en Occitanie entre 2015 et 2019



- Pas d'incinérateurs DD en Occitanie => part importante de l'incinération hors région
- 2 ISDD sur la région => peu de stockage hors région
- Valo hors région et exports vers l'étranger => sites spécialisés dans valo huiles, solvants, accus plomb, métaux spéciaux
- Répartition région/hors région fluctue en particulier avec les activités industrielles et les chantiers de dépollution ou réhabilitation en Occitanie
- Exports relativement constants entre 2015 et 2019

### EXPORTS :

37 825 t de DD déclarés dans GEREPE 2019 :  
 => Centres VHU, installations de traitement de déchets et dans une moindre mesure du secteur de chimie organique  
 57% => Espagne  
 27% => Allemagne  
 13% => Italie

L'ORDECO est financé par :



# Pré-traitement et traitement en Occitanie



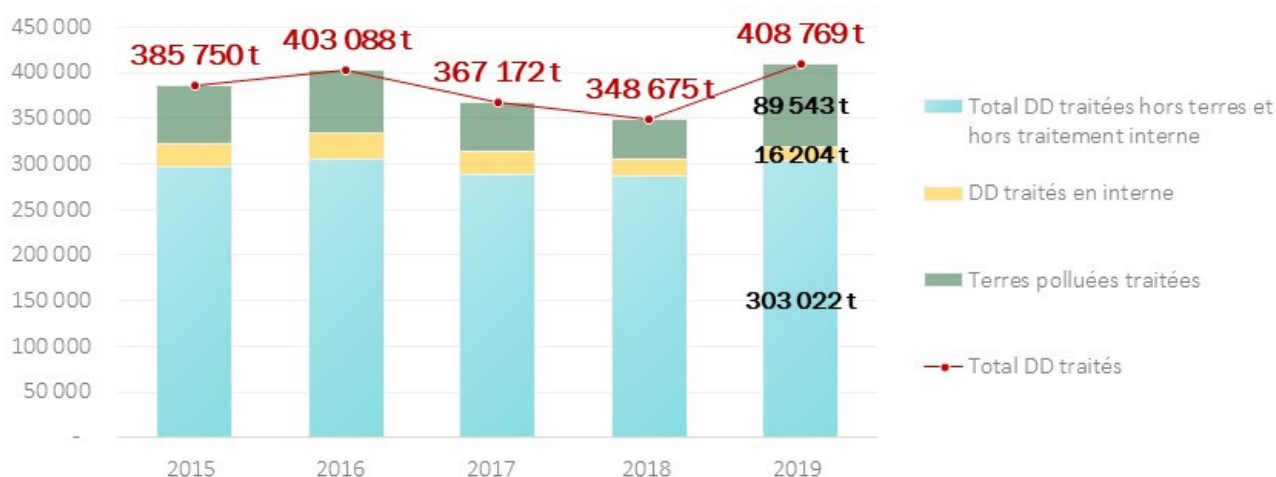
L'ORDECO est financé par :



Déchets dangereux traités en Occitanie en 2019 : **408 769 t**

Hors transit, lixiviats des ISDND, DEEE et VHU

Evolution de la répartition des DD traités en Occitanie entre 2015 et 2019



- ❑ Impact non négligeable des terres polluées dans le traitement des DD effectué en Occitanie  
=> biotretres, plateformes de valo, stockage en ISDD
- ❑ Pas de changements majeurs dans l'évolution du total des DD traités hors terres et traitement interne : entre 290 000 t en 2015 et 300 000 t en 2019



L'ORDECO est financé par :

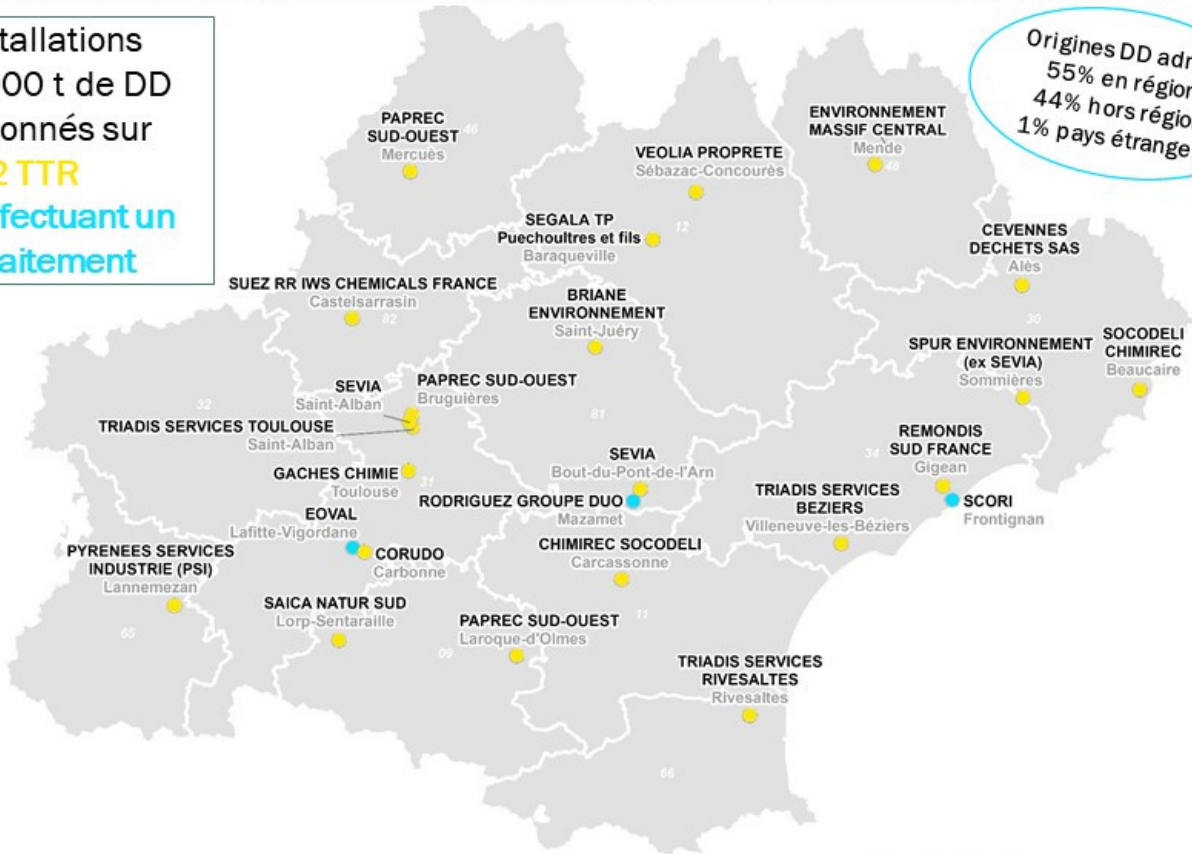


# Les installations de TTRP en Occitanie déclarant des tonnages dans GERE 2019 :

Hors centre VHU ou gestion de déchets associés aux VHU, hors installations dédiées au démantèlement de DEEE

25 installations  
 ≈ 115 000 t de DD  
 réceptionnés sur  
**22 TTR**  
**3 TTR effectuant un  
 Pré-traitement**

Origines DD admis :  
 55% en région  
 44% hors région  
 1% pays étrangers



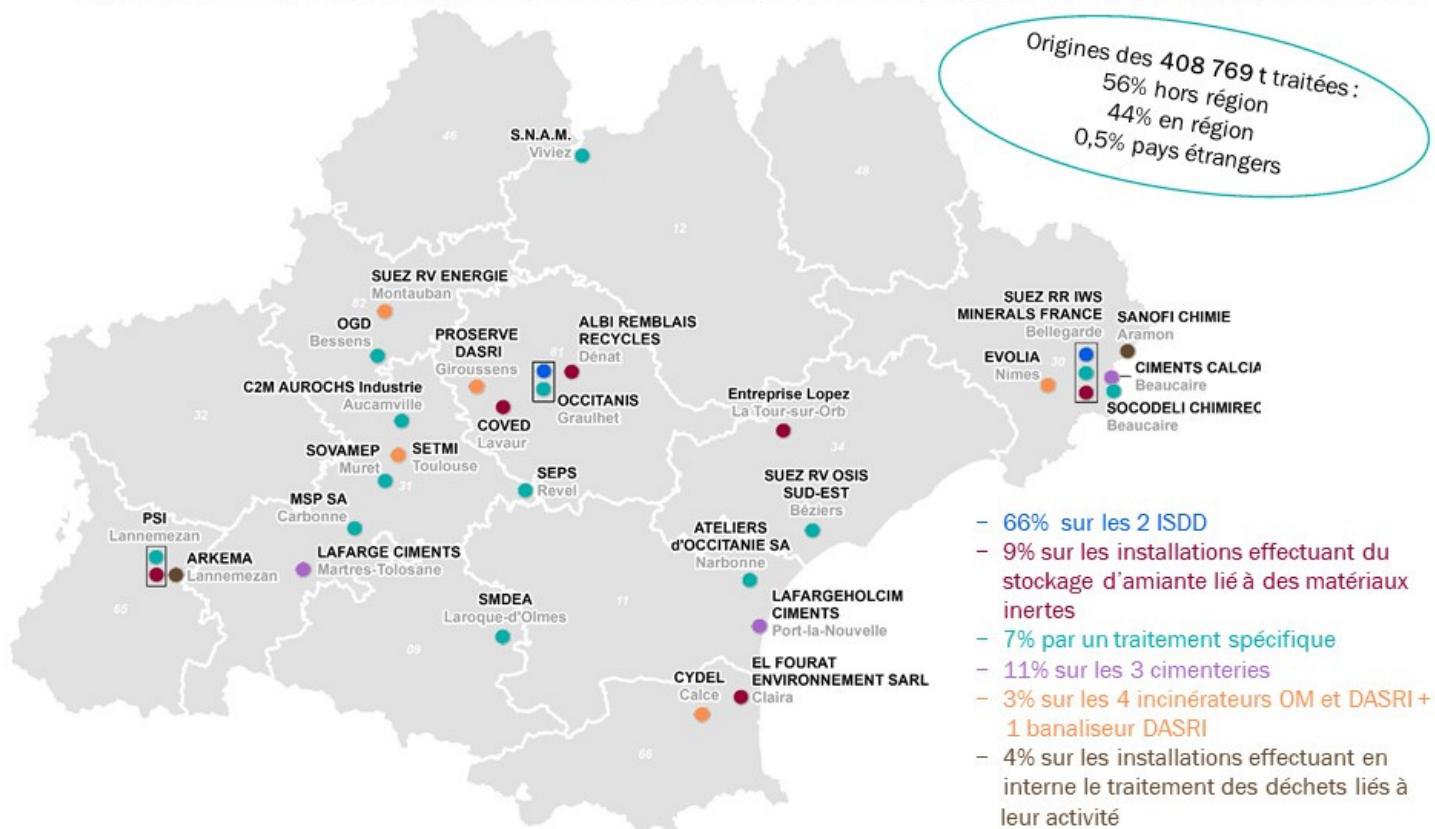
L'ORDECO est financé par :



# Installations du traitement en Occitanie déclarant des tonnages dans GERE 2019 :

Installations hors installations de gestion et démantèlement des DEEE, centres VHU ou installation effectuant un pré-traitement

Origines des 408 769 t traitées :  
 56% hors région  
 44% en région  
 0,5% pays étrangers



- 66% sur les 2 ISDD
- 9% sur les installations effectuant du stockage d'amiante lié à des matériaux inertes
- 7% par un traitement spécifique
- 11% sur les 3 cimenteries
- 3% sur les 4 incinérateurs OM et DASRI + 1 banaliseuse DASRI
- 4% sur les installations effectuant en interne le traitement des déchets liés à leur activité



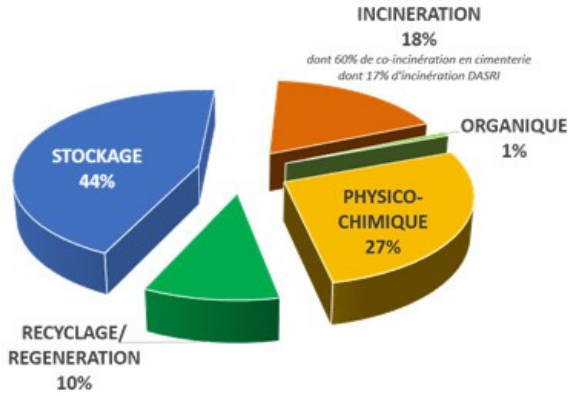
L'ORDECO est financé par :



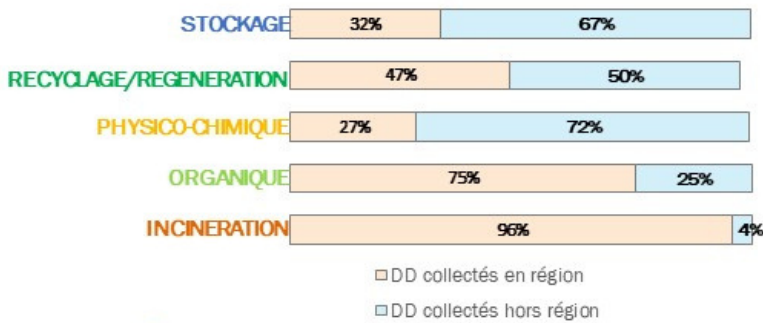
# Modes de traitement des 408 769 t de DD traités en Occitanie en 2019 :

Hors transit, lixiviats des ISDND, DEEE et VHU

## Modes de traitement des DD traités en Occitanie 2019



## Répartition des modes de traitement effectués en Occitanie par origines géographiques en 2019

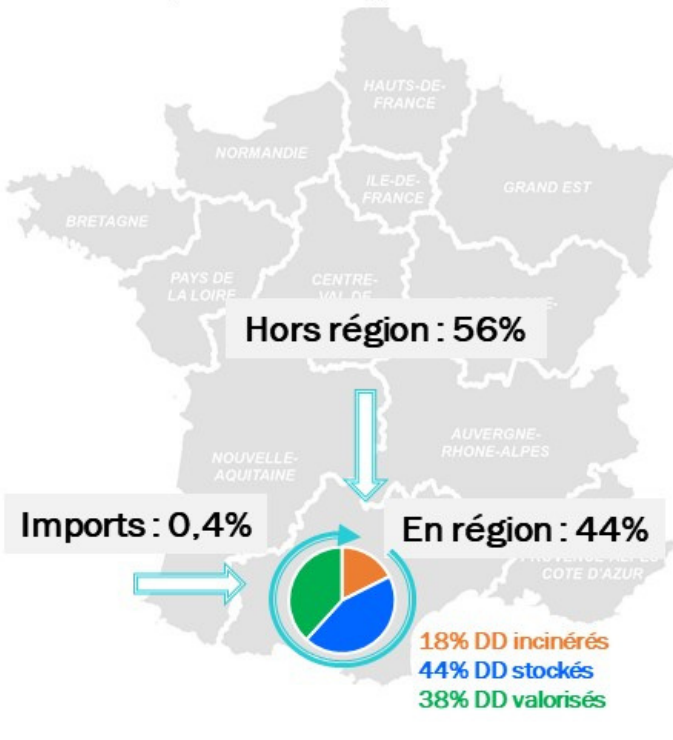


L'ORDECO est financé par :

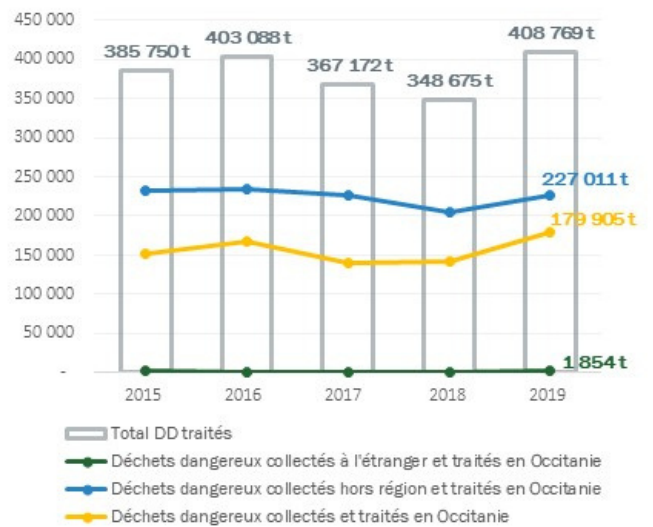


# Répartition par origines géographiques des 408 769 t de DD traités en Occitanie en 2019 :

Hors transit, lixiviats des ISDND, DEEE et VHU



## Evolution de la répartition des origines des DD traités en Occitanie entre 2015 et 2019



- Répartition région/hors région fluctue en particulier selon le poids des activités industrielles aussi bien en région qu'hors région mais également selon les chantiers de dépollution ou réhabilitation réalisés en Occitanie
- Imports constants depuis 2015 (- de 2 000 t)

## IMPORTS

1 853 t de DD déclarés dans GERE 2019 :  
=> 32% provenant de Monaco (DD provenant d'opérations thermiques et déchets amiantés)  
=> 12% Espagne (Piles et accumulateurs)  
=> 11% Allemagne (Piles et accumulateurs)

L'ORDECO est financé par :





# Les ISDD de la région Occitanie : Répartition par origines des 260 611 t de DD stockés

Zones de chalandise combinées des 2 ISDD de la région Occitanie

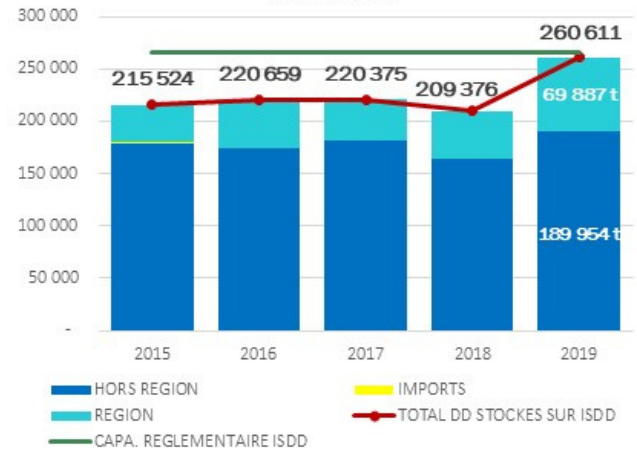


Objectif global combiné :

Maintien des capacités des 2 ISDD : 265 000 t/an.

Quantités stockées 2019 : 260 611 t

Evolution des origines des DD stockés sur les ISDD entre 2014 et 2019



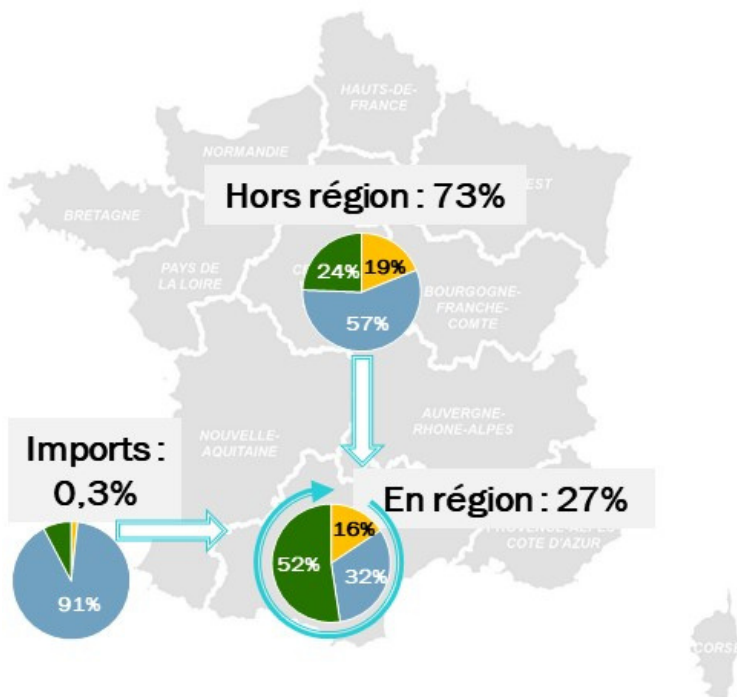
- ❑ Vaste zone de chalandise=>les régions limitrophes ne disposent pas d'ISDD sur leurs territoires
- ❑ Chantiers de dépollution importants en Occitanie en 2019 => augmentation de terres polluées non valorisables stockées sur les ISDD



L'ORDECO est financé par :



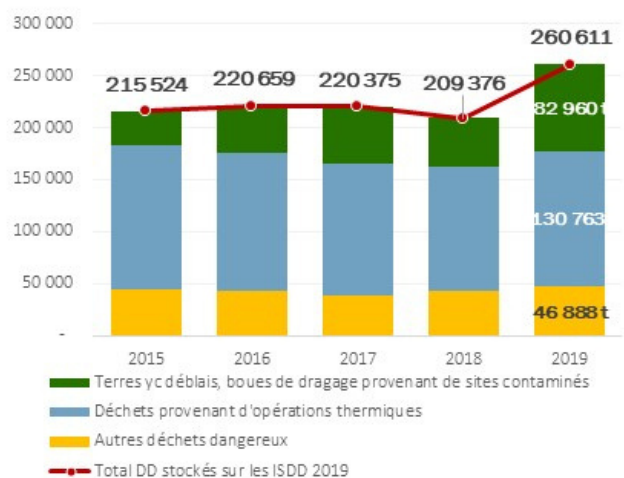
# Les ISDD de la région Occitanie : Origines et typologie des 260 611 t de DD stockés



En 2019, DD stockés sur ISDD :

- 50% Déchets résultant d'opérations thermique
- 32% Terres (y.c déblais) et boues de dragage pollués
- 18% Autres déchets dangereux non valorisables

Evolution des DD stockés sur les ISDD par nature de DD entre 2015 et 2019



- ❑ Chantiers de dépollution => fluctuation de terres polluées stockées (chantiers importants en 2019)
- ❑ Déchets d'opérations thermiques => déchets provenant majoritairement de l'incinération ou pyrolyse effectuées par des installations de traitement de déchets



L'ORDECO est financé par :



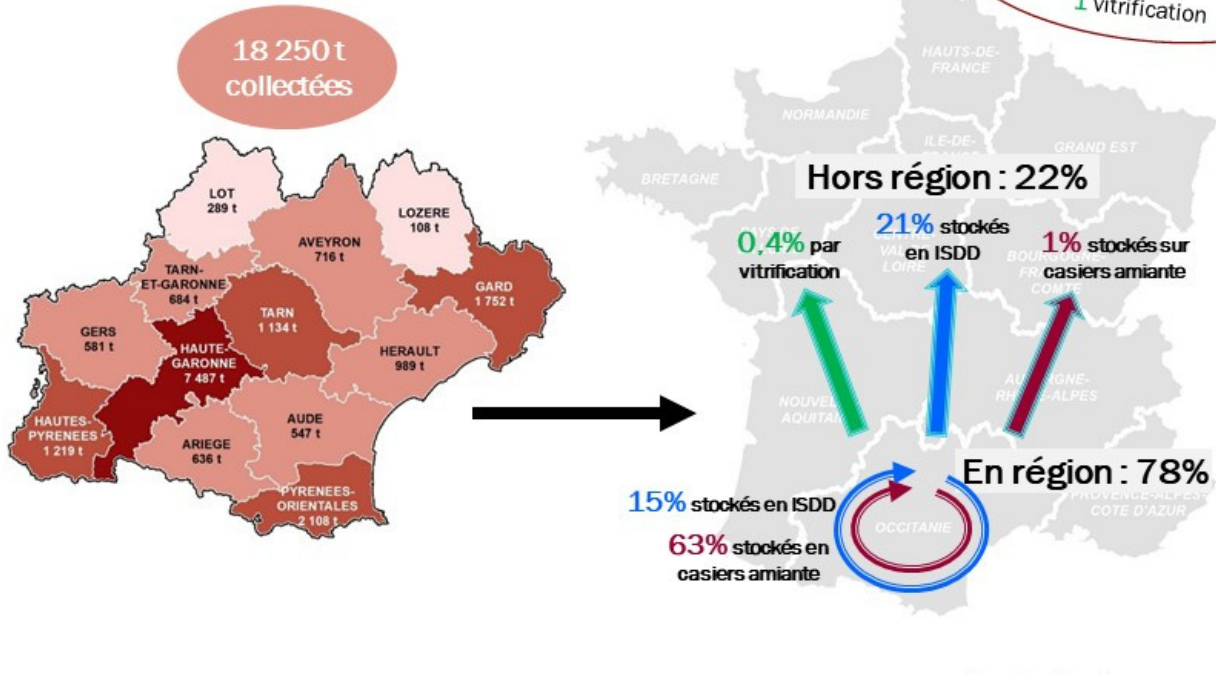


# Les déchets amiantés : Quantités collectées et destinations de traitement

**18 250 t (dont 98% d'amiante lié à des matériaux inertes)** collectés en Occitanie et traités sur 17 installations :

**10** hors région et **7** en région

17 sites de traitement :  
 10 casiers amiante lié  
 6 ISDD  
 1 vitrification

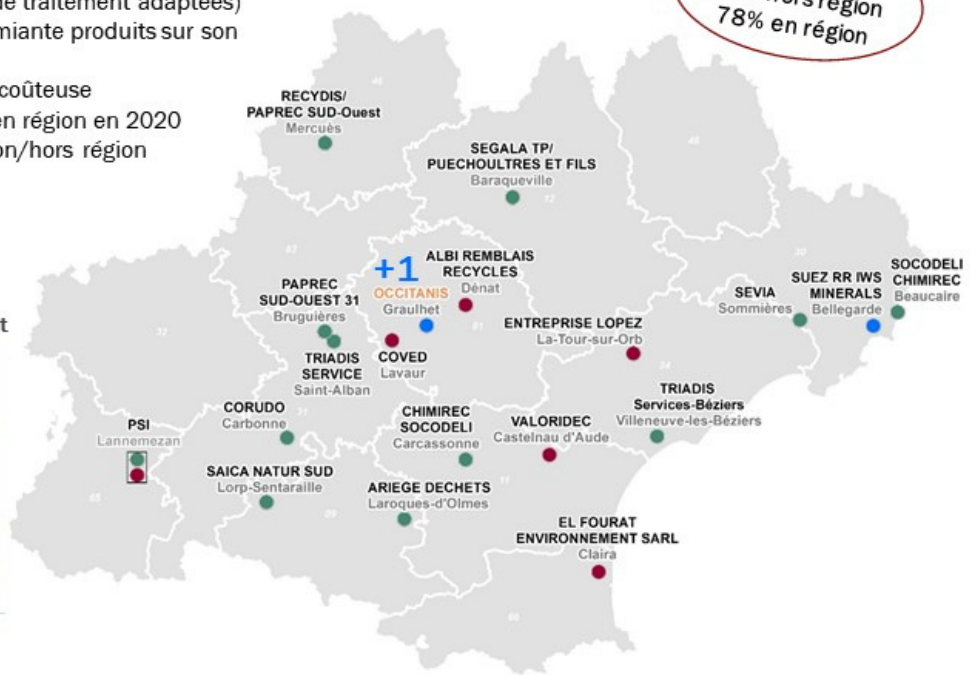
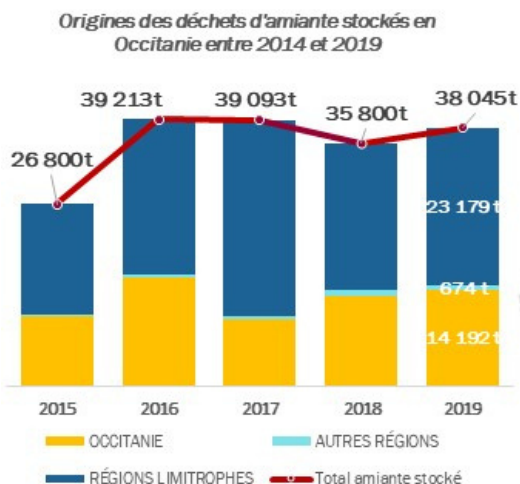


## Les déchets amiantés en Occitanie : Installations de traitement et origines des flux

**38 045 t (dont 98% d'amiante lié à des matériaux inertes)** traitées sur :  
**1 ISDD**, **6 casiers de stockage d'amiante lié à des matériaux inertes** et **12 TTR**

- Augmentation puis stabilisation des déchets d'amiante traités (mieux identifiés, plus dans les DI => filières de traitement adaptées)
- Occitanie traite la majorité des déchets d'amiante produits sur son territoire (78%)
- Stockage => exutoire privilégié, vitrification coûteuse
- Ouverture 2ème casier amiante libre et lié en région en 2020 => Voir impact sur répartition stockage région/hors région
- Autres projets en région ?

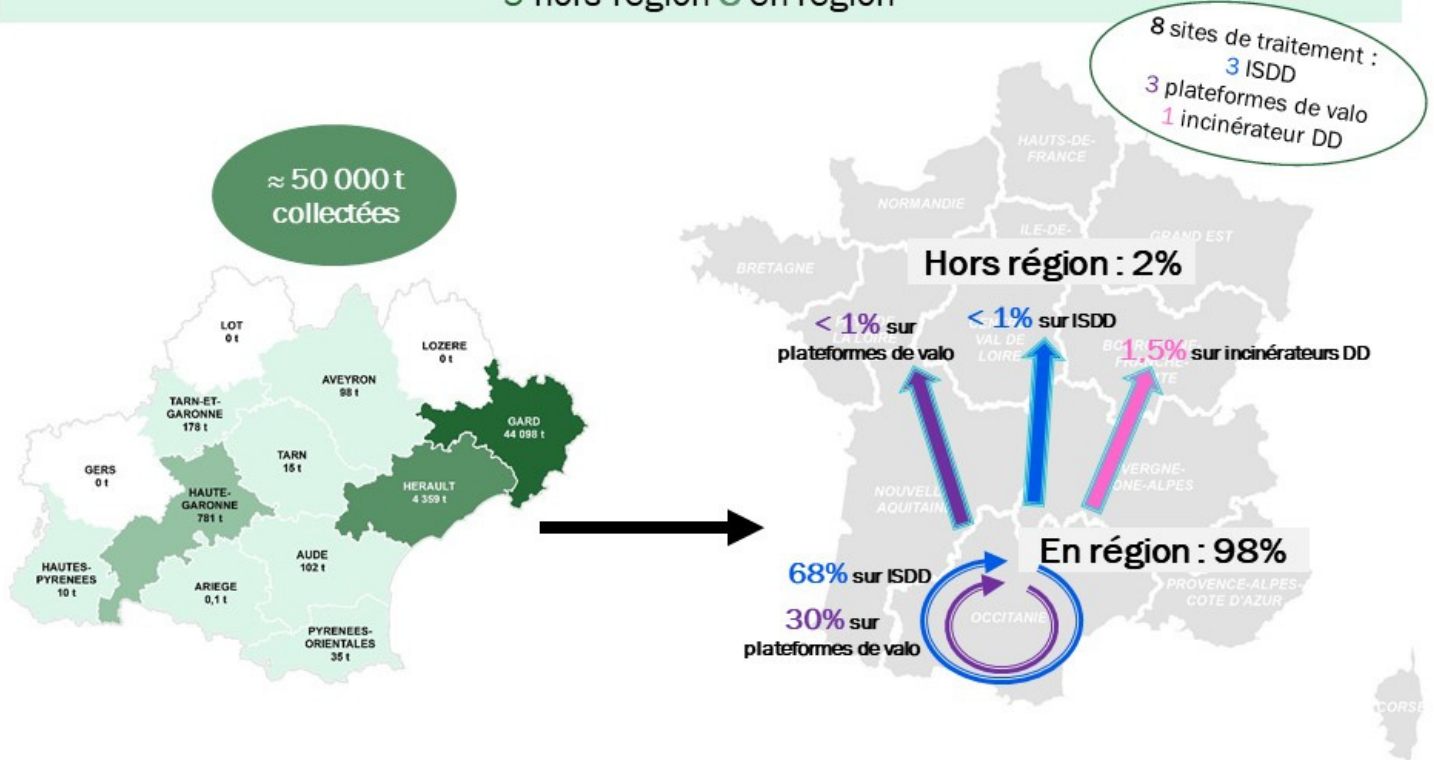
Origines :  
 22% hors région  
 78% en région





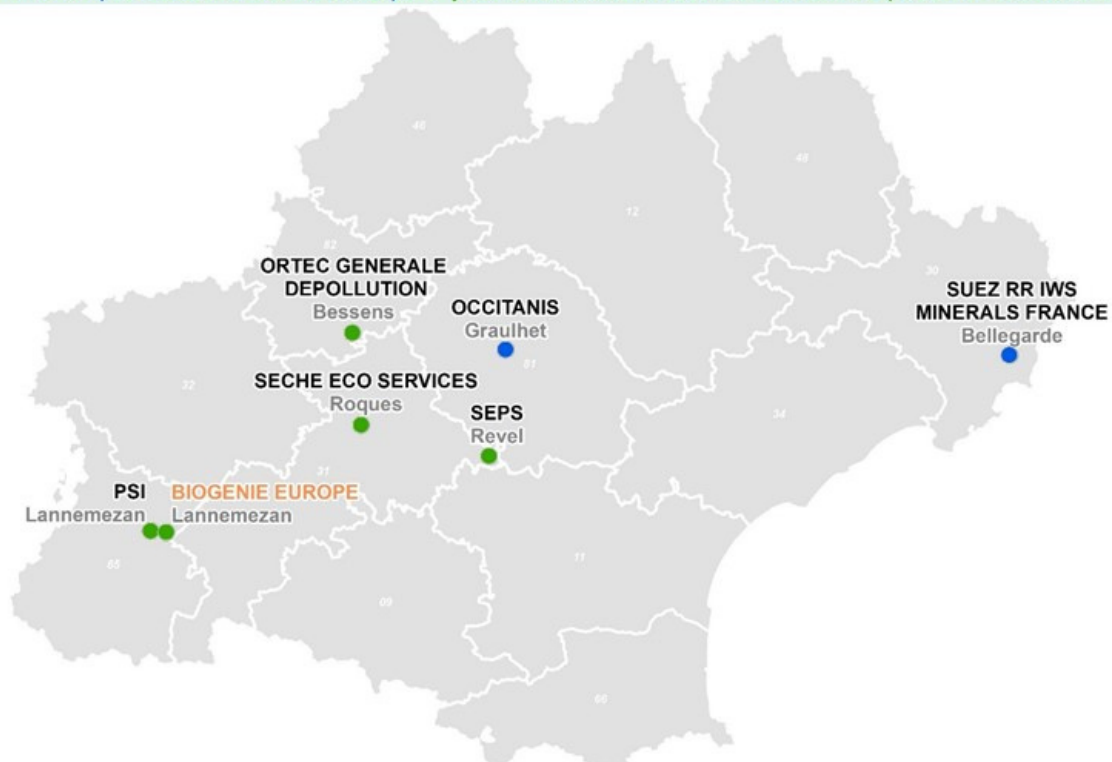
# Destinations de traitement des terres à forte teneur en polluants collectées en Occitanie

≈ 50 000 t de terres à forte teneur en polluants et traitées sur 8 installations :  
5 hors région 3 en région



## Installations de traitement des terres polluées en Occitanie

Au global, sur ces 7 installations :  
153 537 t (84 120 t déclarées en TTR) réceptionnées sur :  
2 ISDD (82 960 t stockées), 4 plateformes dont 1 récente (autorisée en 2017)



# OBSERVATION DES DECHETS & PLANIFICATIONS

## DÉCHETS DE SOINS À RISQUE INFECTIEUX - DASRI

- Enquête sur la gestion des DASRI des praticiens libéraux sur les départements des Hautes-Pyrénées (1 233 praticiens) et une partie de l'Hérault (1 124 praticiens).
- Analyse des données régionales de traitement des DASRI et des échanges inter-régions et réunion des acteurs de la collecte et du traitement des DASRI pour restitution.
- Diffusion de l'Appel à Projets pour le développement des banaliseurs.

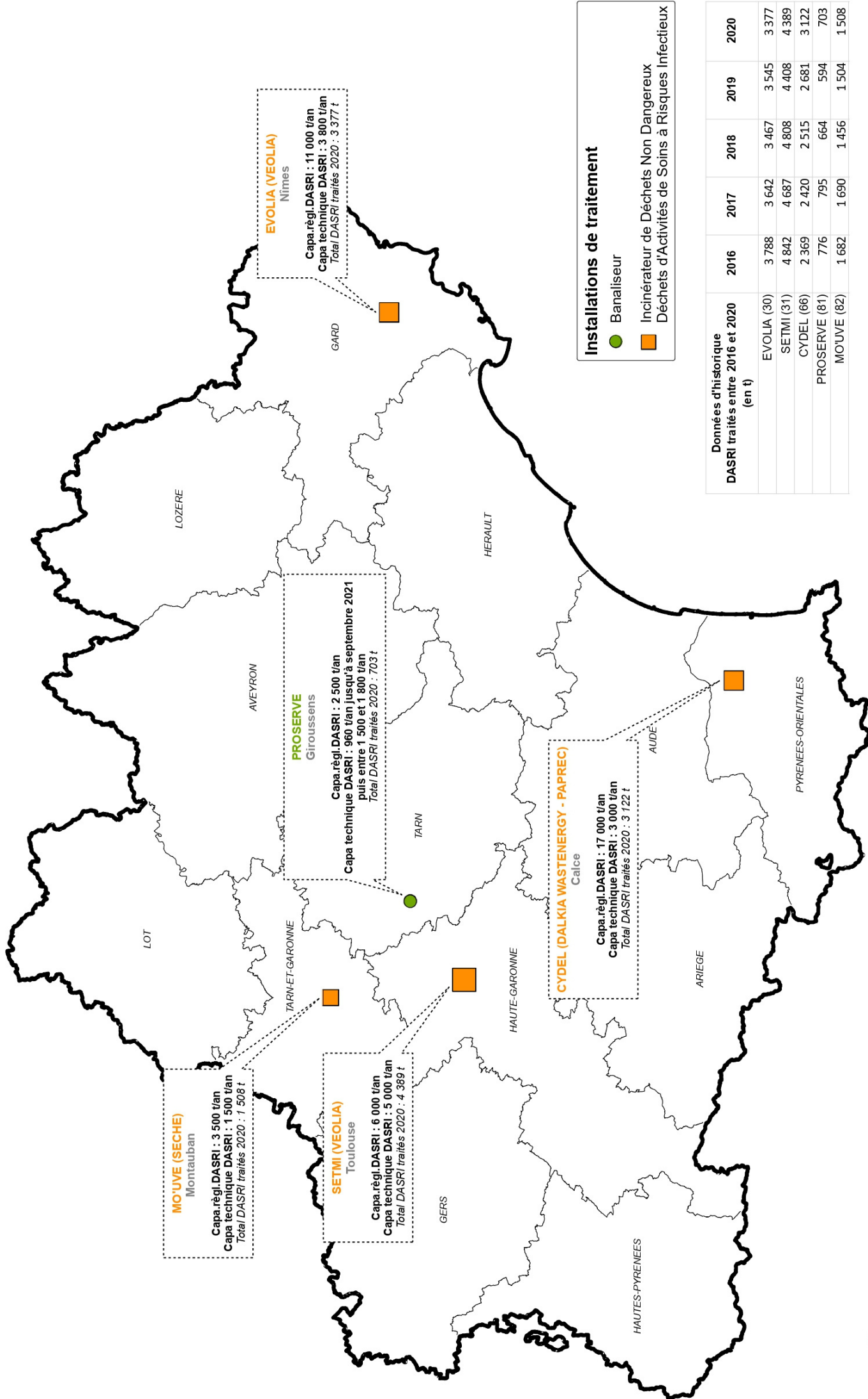
39  
jours

## COLLABORATIONS SUR TRAVAUX DE PARTENAIRES & RÉSEAU DE L'OBSERVATION LOCALE DES DÉCHETS

- Réunions du Réseau des Observatoires Locaux des Déchets (ROLD) et du groupe de travail sur l'évolution de SINOE de l'ADEME (3 réunions)
- Réunions de concertation sur l'évolution des processus d'observation des déchets à l'échelle nationale (BTP / DMA / méthanisation / DAE) de l'ADEME (11 réunions)
- Réunions d'échanges sur les méthodes d'observation au sein du groupe de travail « déchets » du réseau RARE (tous les observatoires déchets se réunissent au sein de ce GT pour échanger sur leurs problématiques et méthodes). Dans ce cadre, nous contribuons au maintien à jour d'un état des lieux des observatoires et d'un inventaire des indicateurs de suivi des plans (12 réunions)
- Co-organisation de deux webinaires ciblés sur l'observation des déchets dans le cadre du réseau RARE
- Travail de données « installations de traitement de déchets » pour ATMO & OREO
- Travail de données « installations de traitement de déchets » et cartographies pour la DREAL
- Travail de données à la demande (Grand Montauban, PETR 09, INSEE, Réseau 3 I, CERC, CAPEB, SCOP BTP, SMECTOM du Plantaurel, Suez, Gard Rhodanien, Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée)

61  
jours

# Installations de traitement des DASRI et tonnages traités entre 2016 et 2020 en Occitanie



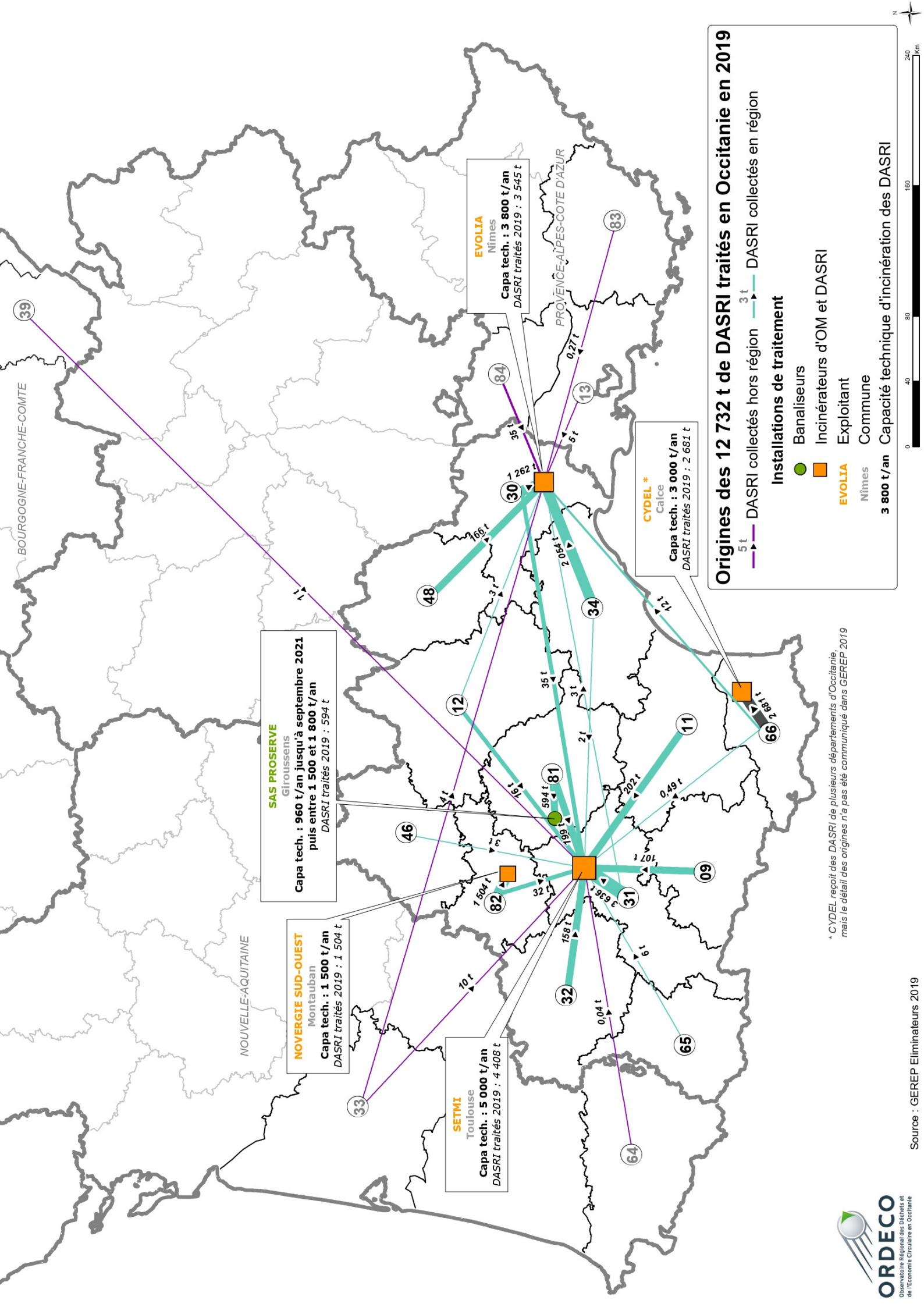
**Installations de traitement**

- Banaliseur
- Incinérateur de Déchets Non Dangereux

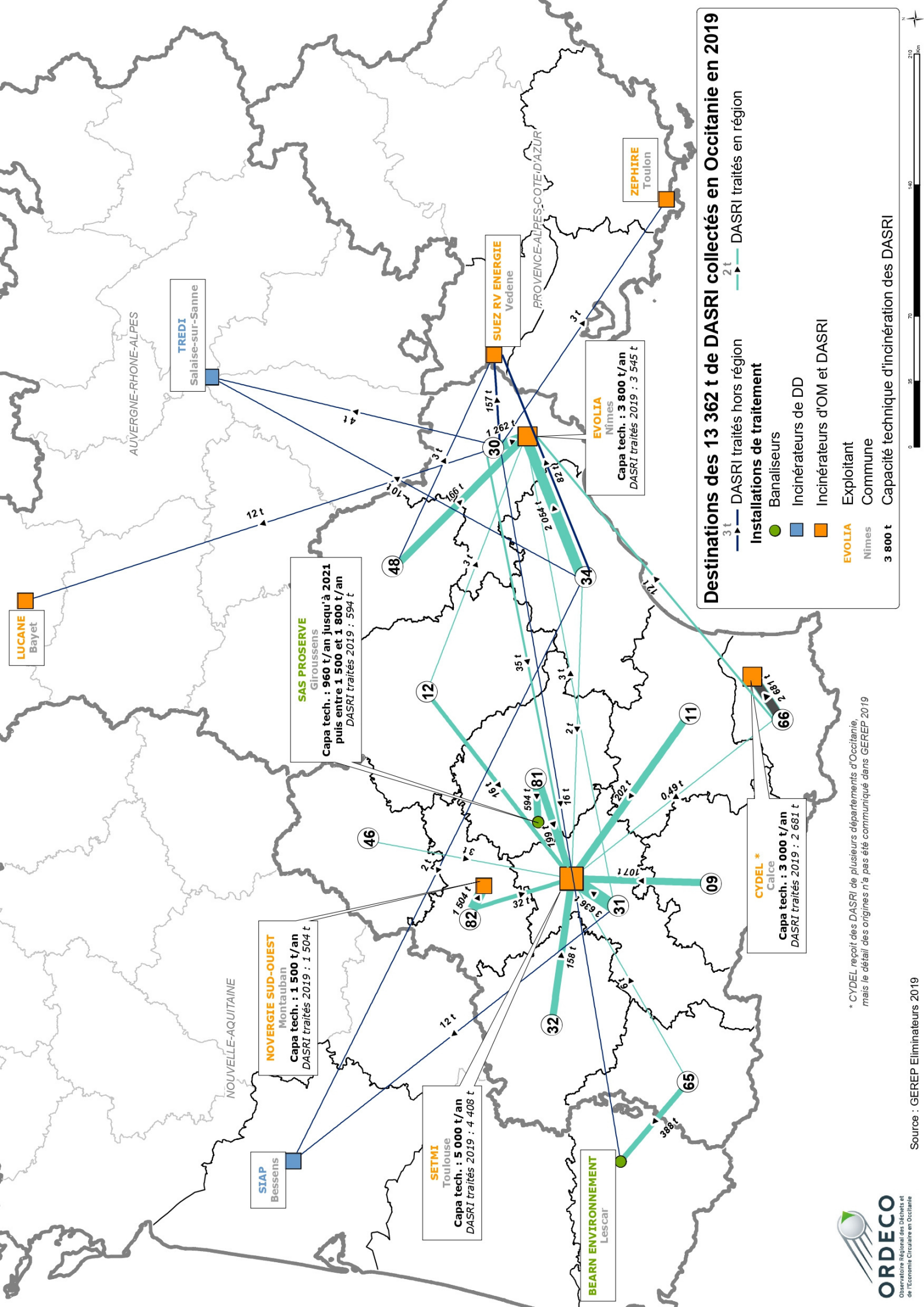
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

**Données d'historique DASRI traités entre 2016 et 2020 (en t)**

	2016	2017	2018	2019	2020
EVOLIA (30)	3 788	3 642	3 467	3 545	3 377
SETMI (31)	4 842	4 687	4 808	4 408	4 389
CYDEL (66)	2 369	2 420	2 515	2 681	3 122
PROSERVE (81)	776	795	664	594	703
MOUVE (82)	1 682	1 690	1 456	1 504	1 508



\*CYDEL reçoit des DASRI de plusieurs départements d'Occitanie, mais le détail des origines n'a pas été communiqué dans GEREP 2019



# Destinations des 13 362 t de DASRI collectés en Occitanie en 2019

3t → DASRI traités hors région  
 2t → DASRI traités en région

## Installations de traitement

- Banalisateurs
- Incinérateurs de DD
- Incinérateurs d'OM et DASRI

**EVOLIA**  
 Nîmes  
 Exploitant  
 Commune

3 800 t  
 Capacité technique d'incinération des DASRI

**SAS PROSERVE**  
 Giroussens  
 Capa tech. : 960 t/an jusqu'à 2021  
 puis entre 1 500 et 1 800 t/an  
 DASRI traités 2019 : 594 t

**NOVERGIE SUD-OUEST**  
 Montauban  
 Capa tech. : 1 500 t/an  
 DASRI traités 2019 : 1 504 t

**SETMI**  
 Toulouse  
 Capa tech. : 5 000 t/an  
 DASRI traités 2019 : 4 408 t

**CYDEL \***  
 Calce  
 Capa tech. : 3 000 t/an  
 DASRI traités 2019 : 2 681 t

\* CYDEL reçoit des DASRI de plusieurs départements d'Occitanie, mais le détail des origines n'a pas été communiqué dans GEREPE 2019

# OBSERVATION DES DECHETS & PLANIFICATIONS

## AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DES JEUX D'ACTEURS, DE LA RÉGLEMENTATION, DES TECHNIQUES

- Suivi de PLPDMA (Toulouse Métropole, SICOVAL, Hauts Tolosan)
- Interventions sur les Déchets Organiques (TBS, Lycée Joseph de la Canourgue, SMTD 65)
- Intervention sur la gestion des déchets en formation INSA spécialité urbanisme
- Participation aux réunions statutaires et de réseau de partenaires (FEDEREC, FRTP, SCOP BTP, RRCO, ...)
- Suivi du projet PHENIX de Toulouse Métropole sur le réemploi des déchets du BTP (déconstruction du parc des exposition).
- Collaboration aux réflexions du Cepalmar sur les déchets marins et des métiers de la mer
- Suivi du projet INSA sur les déchets organique, ECOVAL project
- Visites de sites : VEOLIA (broyeur plastique), ENVIRONNEMENT 48 (préparation de matière plastique recyclée), TRIFYL (première pierre,) OCCITANIS (avancement des travaux), Nouvelle Attitude (centre de tri des papier et déchets de bureau), AMETYST (TMB de Montpellier)
- Rencontres d'acteurs : étudiants, acteurs de la gestion du déchet organique (Hector le collector, Récup'Occitanie, Les Alchimistes, Composto, TEREKA), acteurs de la gestion des DASRI (Tésalys, Elidem), acteurs de la collecte (Toulouse Métropole, Veolia, Nord Engineering), acteur du traitement des terres (Solvalor), acteurs engagés dans la lutte contre les déchets marins (Reseaclons, TEO bacs à marées).

26  
jours

## PLANIFICATIONS

- Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets : contribution au suivi des indicateurs du PRPG et à l'animation de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi. Collaboration à la rédaction du compte-rendu commenté de la CCES.
- Schéma Régional des Carrières : suivi et participation aux travaux d'élaboration du SRC.

37  
jours



**OBJECTIFS QUANTITATIFS PRPGD ET INDICATEURS DE SUIVI ASSOCIES**

	Objectifs PRPGD	Valeurs			Objectifs		Indicateurs de suivi Indicateur d'application <b>SRADEET</b> Indicateur d'incidence / impact <b>SRADEET</b>	
		Référence (2015) recalculé	2017	2019	+6 ans (2025)	+12 ans (2031)		
DMA	Objectifs globaux	DMA produits : -10% entre 2010 et 2020 -13% entre 2010 et 2025 -16% entre 2010 et 2031 NB : Baisse différenciée entre OM et DO	634 kg/hab.an (636 kg/hab.an en 2010)	634 kg/hab.an	634 kg/hab.an	555 kg/hab.an	532 kg/hab.an	Quantités de DMA collectés par type de déchets (kg/hab.an et t/an)
	Objectifs spécifiques	Part assimilés dans les OMr : -10% en 2025 et -15% en 2031	Non calculé	Non calculé	Non calculé	57 kg/hab.an	54 kg/hab.an	
		Part biodéchets dans les OMr : -50% en 2025 et -61% en 2031	Non calculé	74 kg/hab.an	Non calculé	37 kg/hab.an	30 kg/hab.an	
		Déchets verts : -20% en 2025 et -25% en 2031	79 kg/hab.an	81 kg/hab.an	78 kg/hab.an	63 kg/hab.an	59 kg/hab.an	
		Encombrants : -10% en 2025 et -15% en 2031	109 kg/hab.an	114 kg/hab.an	124 kg/hab.an	98 kg/hab.an	93 kg/hab.an	
DAE	Objectifs globaux	PLPDMA : Couverture 100% pop au plus tard 2020	-	48%	100%	100%	100%	Part de la population régionale couverte par un Programme Local de Prévention des déchets (%)
	Objectifs spécifiques	TI : 1,3 million d'habitants en 2020 et 2,1 millions d'habitants en 2025	0 hab	135 323 hab	135 323 hab	2,1 millions hab	-	Part de la population couverte par une tarification incitative (%)
		Boues : maintien du tonnage en matières brutes (malgré augmentation tonnage matières sèches liées augmentation pop)	350 000 t Mbrutes (93 000 t Msèches)	90 723 t matières sèches	90 526 t matières sèches	350 000 t matières brutes	350 000 t matières brutes	
DBTP	Objectifs globaux	Stabilisation de l'estimation du gisement des DAE non inertes au niveau de 2015	2,1 millions t = 1,88 t/hab	Non calculé	Non calculé	2,1 millions t = 1,75 t/hab	2,1 millions t = 1,69 t/hab	Quantités totales de DI BTP identifiées en entrée des installations (t/an)
	Objectifs spécifiques	Part assimilés dans les OMr : -10% en 2025 et -15% en 2031	22% des OMR = 64 kg/hab.an	Non calculé	Non calculé	57 kg/hab.an	54 kg/hab.an	
DD	Objectifs globaux	Stabilisation des DI du BTP au niveau de 2015	10,6 millions t	Non calculé	Non calculé	10,6 millions t	10,6 millions t	
	Objectifs globaux	Stabilisation au niveau de 2015 (sous réserve de l'évolution réglementaire et de la production des terres polluées)	317 000 t (après révision réalisée en 2021) (397 000 t initialement)	291 000 t (après révision réalisée en 2021) (363 000 t initialement)	305 000 t (2018) 332 000 t (2019)	317 000 t	317 000 t	Quantités de DD produits par les gros producteurs ayant des obligations déclaratives dans GEREPE t/an

Valorisation	Objectifs PRPGD	Valeurs				Objectifs		Indicateurs de suivi Indicateur d'application <b>SRADEET</b> Indicateur d'incidence / impact <b>SRADEET</b>
		Référence (2015) recalculé	2017	2019	+6 ans (2025)	+12 ans (2031)		
DMA	Objectifs globaux	<b>DMA non dangereux non inertes collectés en vue d'un recyclage</b> : 57% en 2031	42%	45%	-	57%	Taux de valorisation matière global des Déchets non dangereux non inertes (%)	
		<b>OMA collectées en vue d'une valo matière</b> : 36% en 2025 et 40% en 2031	23%	23,8%	36%	40%		
		<b>DO collectés en vue d'une valo matière</b> : 79% en 2025 et 82% en 2031 avec <b>valo gravats collectés en déchèteries</b> : 80% en 2031	66% (gravats 52%)	67% (gravats 49%)	79%	82%		
DMA	Objectifs spécifiques	Valorisation des <b>assimilés présents dans les OMR</b> : 20% en 2025, 30% en 2031	Non calculé	Non calculé	10 kg/hab.an	13 kg/hab.an		
		<b>Collecte sélective du verre</b> (objectif différencié en fonction des performances de collecte 2015) : +20% pour les territoires avec performance < 30 kg/hab.an, +10% pour les territoires entre 30 et 40 kg/hab.an, +5% pour les territoires > 40 kg/hab.an (en 2031 : +10% de l'objectif d'augmentation 2015-2025)	30 kg/hab.an	30,7 kg/hab.an	23,3 kg/hab.an	34,8 kg/hab.an	35,1 kg/hab.an	
		<b>Collecte sélective des emballages hors verre et des papiers graphiques</b> (objectif différencié en fonction des performances de collecte 2015) : +15% pour les territoires avec performance < 50 kg/hab.an, +10% pour les territoires entre 50 et 60 kg/hab.an, stabilisation pour les territoires > 60 kg/hab.an	51,7 kg/hab.an	53,9 kg/hab.an	53,9 kg/hab.an	58,9 kg/hab.an	61 kg/hab.an	
DAE	Objectifs globaux	Augmentation des performances de <b>collecte des TLC</b>	3,4 kg/hab.an	Non calculé	6 kg/hab.an	7 kg/hab.an		
		<b>Extension des consignes de tri</b> à l'ensemble des emballages plastiques 100% de la population couverte d'ici 2022	-	27% en 2018	42% en 2019 51% en 2020	100%	100%	Taux de la population concerné par l'extension des consignes de tri (%)
		Maintien du <b>taux moyen de refus</b>	15%	15%	17,3%	15%	15%	Taux de valorisation matière global des Déchets non dangereux non inertes (%)

	Objectifs spécifiques	Valorisation des <b>assimilés présents dans les OMR</b> : 20% en 2025, 30% en 2031	Non calculé	Non calculé	Non calculé	10 kg/hab.an	13 kg/hab.an	
	Objectifs globaux	Valorisation des <b>DI en sortie de chantier</b> : 80% à partir de 2025 (soit +57% en 2031 par rapport à 2015)	-	Non calculé	Non calculé	80%	80%	
DBTP	Objectifs spécifiques	<b>Gisement "non tracé"</b> : -50% en 2025 et -100% en 2031 Maillage resserré d' <b>ISDI</b> (à moins de 30 à 40 km des lieux de collecte)	2 364 Mt	Non calculé	Non calculé	1 182 Mt	0 Mt	
DD	Objectifs globaux		-	-	-	-	-	

Indicateurs de suivi	Indicateur d'application <b>SRADEET</b> Indicateur d'incidence / impact <b>SRADEET</b>		Objectifs		Valeurs			Objectifs PRPGD	Quantités de DNDNI admis en ISDND (t/an)	Quantités de DNDNI incinérés sans valorisation énergétique (t/an)	Quantités de DNDNI importés dans des installations régionales et exportés pour traitement hors région (t/an)	Quantités de DD importés dans des installations régionales et exportés pour traitement hors région (t/an)
	+12 ans (2031)		+6 ans (2025)		2019		Référence (2015) recalculé					
	2017		2019									
DMA	Objectifs globaux	Capa <b>ISDND</b> : max 1,12 Mt à partir 2020, max 0,8 Mt à partir 2025 (Capa stockage déjà autorisées en 2017 : 1,21 Mt 2025, 0,97 Mt 2031)	1,58 Mt	1,824 Mt (2017) 1,820 Mt (2018)	1,818 Mt (2019) 1,673 Mt (2020)	max 0,8 Mt (mais capacités déjà autorisées en 2017 1,21 Mt)	max 0,8 Mt (mais capacités déjà autorisées en 2017 0,97 Mt)	Capacité des <b>ISDND</b> (t/an)	Suivi des installations par type d'installations (t/an, %, GWh/an)	Capacité des <b>UIOM</b> (t/an)	Suivi des installations par type d'installations (t/an, %, GWh/an)	Suivi des installations par type d'installations (t/an, %, GWh/an)
			639 780 t	639 780 t	75 780 t	max 286 000 t à partir 2025	-					
			400 000 t	500 000 t (2018)	670 000 t (2020)	200 000 t	-					
			290 kg/hab.an	283 kg/hab.an	274 kg/hab.an	212 kg/hab.an	188 kg/hab.an					
DAE	Objectifs globaux	<b>DO</b> : -60% tout-venant collecté entre 2015 et 2031  <b>DAE stockés</b> : -50% en 2025	56 kg/hab.an	53 kg/hab.an	51 kg/hab.an	32 kg/hab.an	23 kg/hab.an	Quantités de <b>DAE</b> NDNi identifiés à l'entrée des installations (t/an)	Quantités de <b>DAE</b> NDNi identifiés à l'entrée des installations (t/an)	Quantités de <b>DAE</b> NDNi identifiés à l'entrée des installations (t/an)	Quantités de <b>DAE</b> NDNi identifiés à l'entrée des installations (t/an)	Quantités de <b>DAE</b> NDNi identifiés à l'entrée des installations (t/an)
			275 000 t	Non calculé	Non calculé	-	137 500 t					
DBTP	Objectifs globaux	<b>Sous-produits de traitement stockés</b> : -50% en 2025	400 000 t	500 000 t (2018)	670 000 t (2020)	200 000 t	-	-	-	-	-	-
DD	Objectifs globaux	<b>Capa ISDD</b> : 265 000 t/an avec "rééquilibrage" entre les 2 sites	265 000 t/an (50 000 t/an + 215 000 t/an)	265 000 t/an (50 000 t/an + 215 000 t/an)	265 000 t/an (82 000 t/an + 183 000 t/an)	265 000 t/an (équilibrage entre les 2 sites)	265 000 t/an (équilibrage entre les 2 sites)	265 000 t/an (équilibrage entre les 2 sites)	265 000 t/an (équilibrage entre les 2 sites)	265 000 t/an (équilibrage entre les 2 sites)	265 000 t/an (équilibrage entre les 2 sites)	265 000 t/an (équilibrage entre les 2 sites)

Objectifs combinés  
Prévention + valorisation

# ECONOMIE CIRCULAIRE

## FILIERE : LA BOUCLE PLASTIQUE

Etat des lieux de la filière des déchets plastiques en Occitanie : identifier les acteurs et la chaîne de valeurs de la filière en région, mesurer, analyser et décrire les flux de matières entrants et sortants dans cette chaîne de valeurs (les flux de matières vierges, les produits, les résines recyclées et les déchets). Ce travail a été mené en collaboration avec plusieurs partenaires, notamment CITEO et FEDEREC, mais surtout POLYVIA qui s'est attaché à mieux connaître toute la partie amont de la filière plastique (les « producteurs ») alors que l'ORDECO s'est intéressé à la partie aval (« les déchets et la préparation de matière première recyclée »).

*Les deux rapports d'étude ont été présentés en janvier 2022 et font faire l'objet d'un rapport unique au premier trimestre 2022.*

77  
jours

## PLATEFORME DES ACTEURS DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE EN OCCITANIE – CYCL'OP - ET PARTICIPATIONS AUX RESEAUX

- Suivi et contribution à l'animation de Cyl'op (7 réunions), participation au réseau des plateformes de l'EC piloté par le CIRIID, renforcement de l'animation de Cycl'op au dernier trimestre après passage de relais par le CIRIID.
- Participations aux réseaux régionaux : Terre EFC (3 réunions), EIT (4 réunions), Ecoconception (1 réunion), Copil du PRAEC (2 réunions), Second'ère (1 réunion).
- Contribution à l'élaboration du programme du Forum régional de l'EC et animation d'un atelier.
- Contribution à la réalisation de document de communication relatif à des retours d'expériences d'acteurs engagés dans l'EC.
- Diffusions des vidéos AGIRC (8), réalisées par l'ADEME, sur les médias ORDECO et Cycl'op.

73  
jours

# ETUDE DECHETS PLASTIQUES OCCITANIE - 2021



Etude qui s'inscrit dans le « Plan Zéro Plastique ultime à l'horizon 2030 » (adopté par la Région Occitanie le 17 dec. 2020)



4 objectifs :



Zéro plastique à **usage unique**



Zéro plastique dans l'**environnement**



80% de déchets plastiques **recyclés**



20% de déchets plastiques **valorisés en énergie**

- Mieux connaître l'**activité des plasturgistes**
- Identifier les acteurs pouvant intégrer des MPR + accompagnement pour répondre à « **ORPLAST** »
- Dresser les **atouts et les freins** liés à l'incorporation des MPR
- **Préconisations**



- Estimer les **gisements de déchets plastiques**
- Identifier les **acteurs de la filière des déchets plastiques**
- Proposer des **pistes de réflexions et de mise en relation d'acteurs**

## ELEMENTS DE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire du 10 fev. 2020) :

- Prévoit la **fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040**
- Vise un **taux de recyclage des plastiques de 100% d'ici 2025**

→ la mise sur le marché de certaines catégories de produits et matériaux devrait être conditionnée au respect d'un **taux minimal d'incorporation de matière recyclée** dans ces produits et matériaux

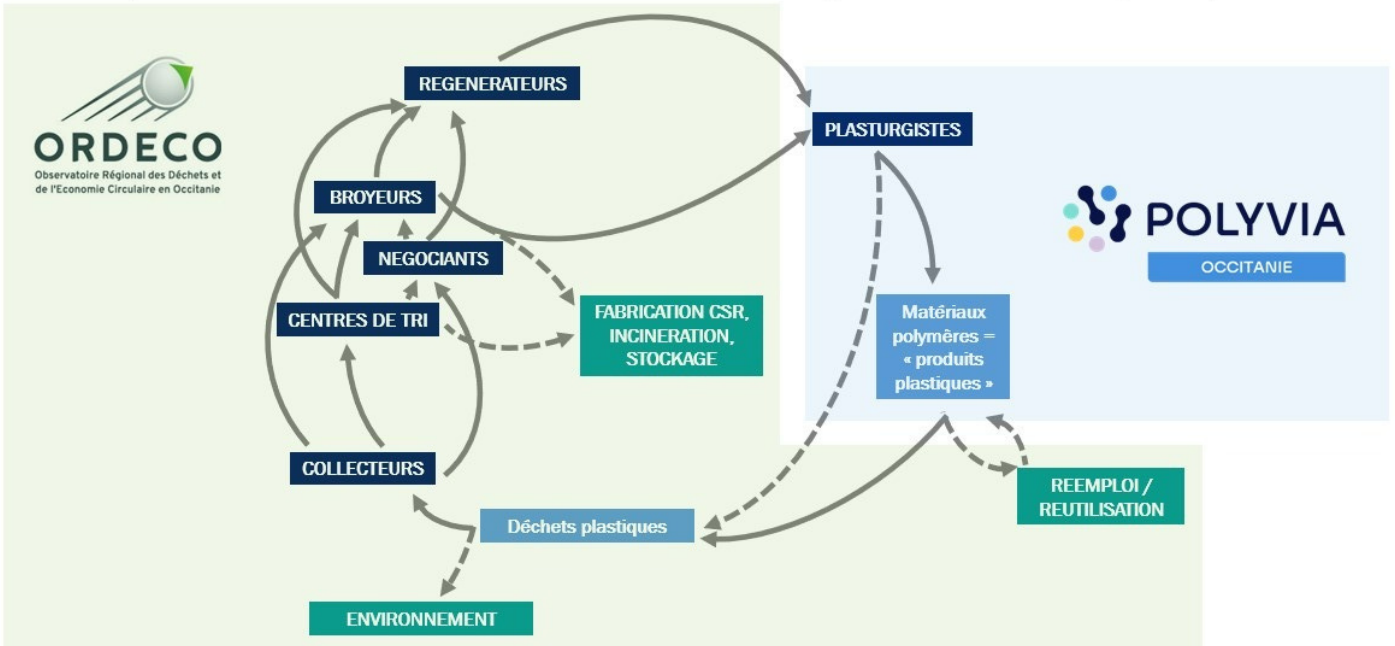
(par exemple les bouteilles pour boissons en PET devront incorporer 25% de plastique recyclé d'ici 2025)

Décret « 3R » (Réduire-Réutiliser-Recycler du 29 avril 2021) fixe 3 objectifs pour les emballages en plastiques sur la période 2021-2025 :

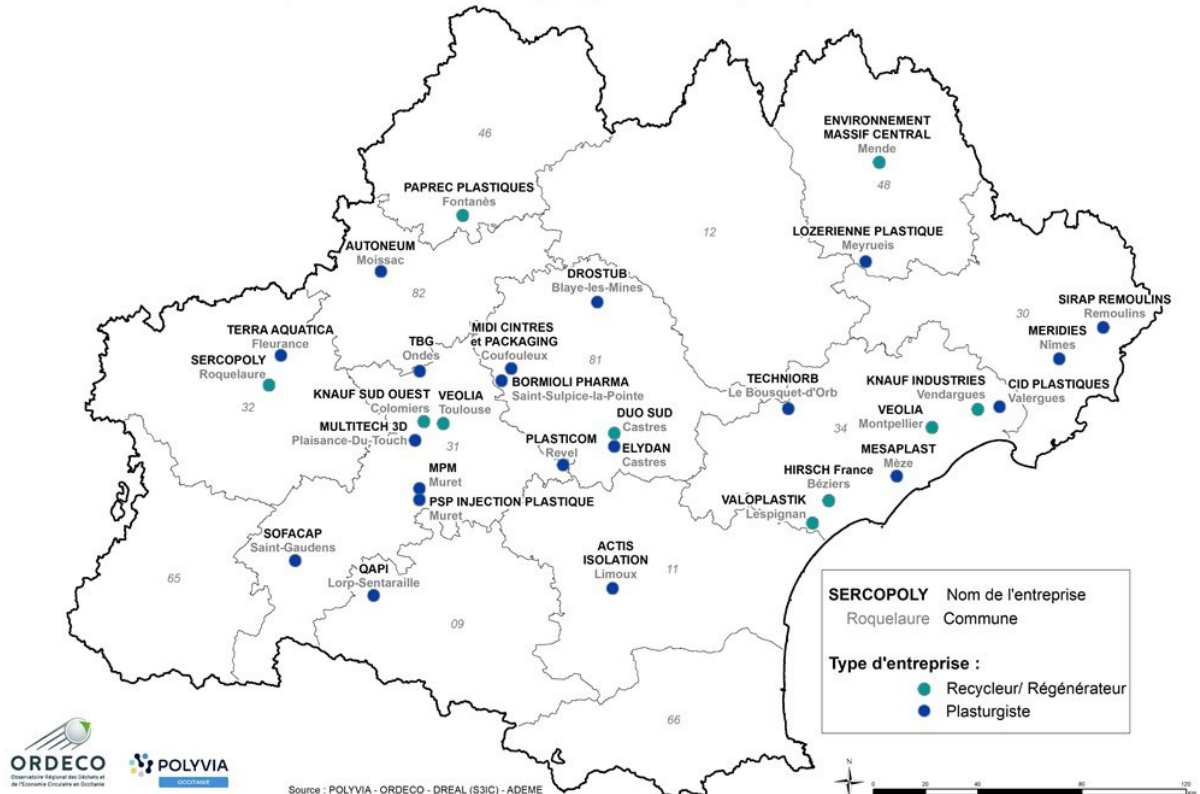
- **Réduction des emballages plastiques à usage unique de 20% d'ici fin 2025** (dont au minimum la moitié obtenue par réemploi/réutilisation)
- **Tendre vers une réduction de 100% des emballages en plastique à usage unique « inutiles » d'ici fin 2025** (= ceux n'ayant pas de « fonction technique essentielle »)
- **Tendre vers 100% de recyclage des emballages en plastique à usage unique d'ici le 1er janvier 2025**

# ACTEURS INTERVENANTS DANS LA PRODUCTION ET LA GESTION DES DECHETS PLASTIQUES

Schéma simplifié des différents acteurs intervenant dans la gestion des déchets plastiques



Les recycleurs/ régénérateurs de déchets plastiques et les utilisateurs de matières premières issues du recyclage de déchets plastiques en Occitanie en 2021



# UNE VISION PAR MARCHÉ

Estimations quantités réalisées par grandes catégories de déchets mais présentation par marché (pour faire lien avec étude Polyvia)

## DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA)

Emballages ménagers\*\*

Autres déchets ménagers

DECHETS EN GRANDE PARTIE MENAGERS (mais contiennent une part de déchets produits par les entreprises)

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)\*\*

Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)\*\*

Véhicules Hors d'Usage (VHU)\*

## DECHETS DES ACTIVITES ECONOMIQUES (DAE)

Emballages industriels et commerciaux

Autres déchets industriels et commerciaux

Déchets produits par les activités de services

Déchets produits par le bâtiment et les travaux publics (BTP)

Déchets de l'agrofourniture\*



Emballage



Loisirs  
dont EEE



Automobile



Industries



Bâtiment



Agriculture



Santé

\*Filière relevant d'une « Responsabilité Elargie du Producteur » (REP)

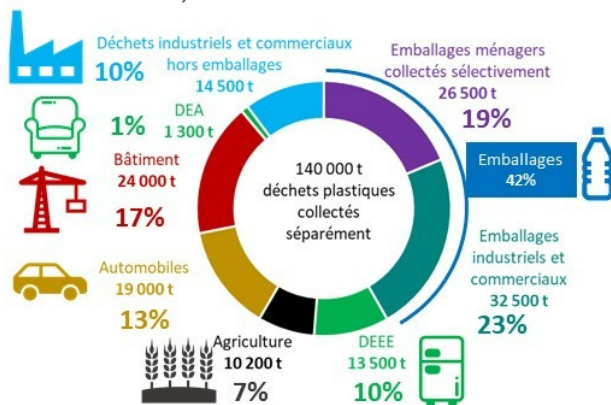
\*\*Filière avec un/des éco-organisme(s)



## 1ère partie : UNE VISION PAR MARCHÉ

### Répartition par marché des déchets plastiques collectés

Occitanie – Données 2017, 2019 ou 2020 selon les estimations



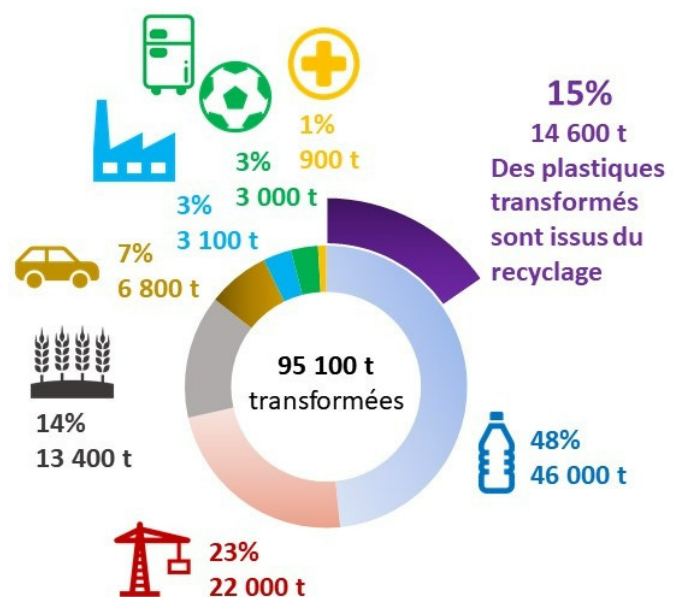
La quantité de déchets plastiques produits en Occitanie se situerait entre 400 000 et 500 000 t/an (y compris déchets plastiques collectés en mélange avec les autres déchets)

Comparaison aux chiffres nationaux du recyclage 2020 (FEDEREC) :

- % emballages ménagers significativement inférieur en Occitanie
- % bâtiment, agriculture, DEEE idem moyenne nationale
- % automobile supérieur en Occitanie



### Répartition des achats de matières plastiques par marché



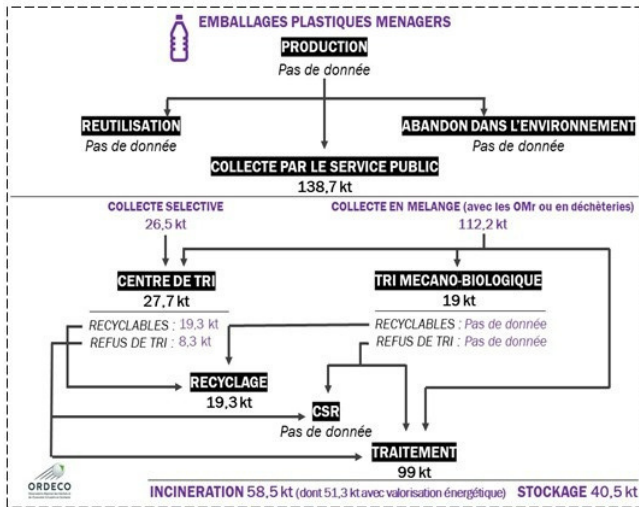
48%  
46 000 t





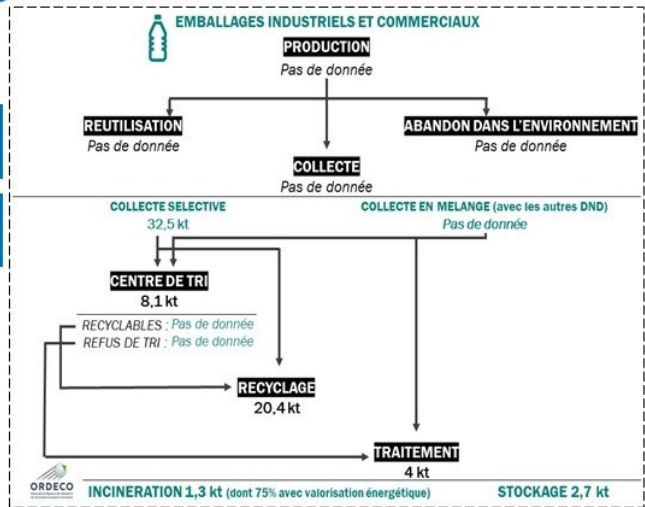
# DECHETS PLASTIQUES PRODUITS EN OCCITANIE ET FILIERES DE TRAITEMENT

## EMBALLAGES



**COLLECTE SEPARÉE :**  
59 kt

**RECYCLAGE :**  
47,8 kt soit 81%



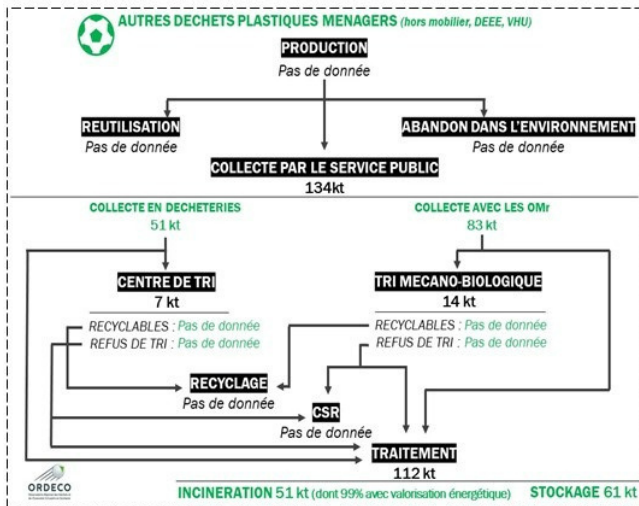
- 4 fois plus d'emballages dans les OMr que dans le bac de tri sélectif
  - Les emballages incinérés/stockés représentent 5 fois la quantité d'emballages recyclés
- Selon CITEO : 65% des emballages mis en marché sont recyclables / 20% sont non recyclables (et 15% dont le recyclage est à développer)

- 65% des déchets plastiques produits\* par l'industrie sont des emballages (moyenne nationale : 59%)
- 87% des déchets plastiques produits\* par le commerce sont des emballages (moyenne nationale : 84%)
- Pas de données spécifiques aux emballages pour les filières de traitement

\* Et collectés séparément

# DECHETS PLASTIQUES PRODUITS EN OCCITANIE ET FILIERES DE TRAITEMENT

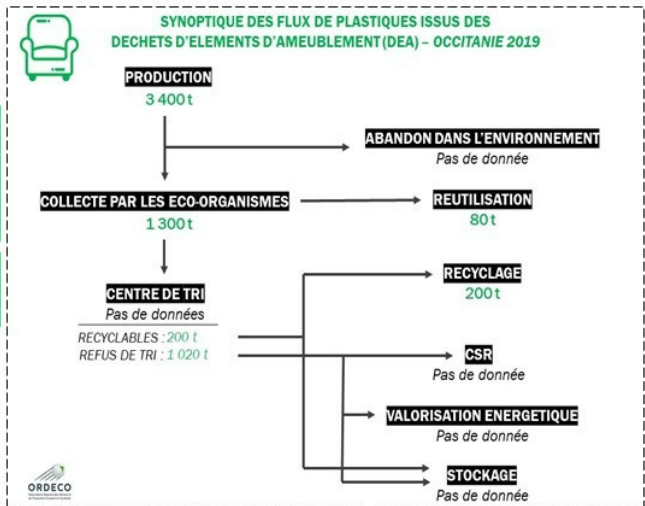
## LOISIRS



**COLLECTE :**  
135,3 kt

**COLLECTE SEPARÉE :**  
1,3 kt

≈ 10% orientés vers du recyclage

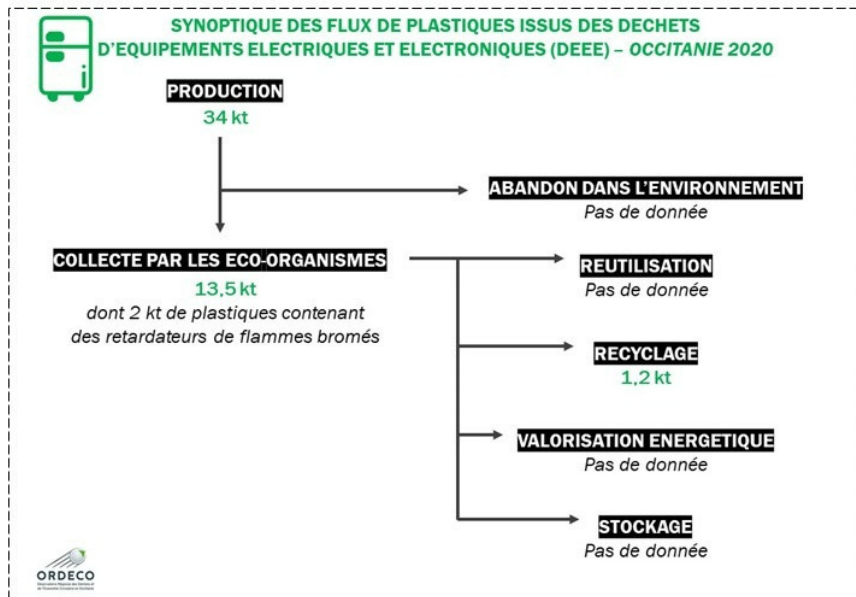


- En dehors des filières à « responsabilité élargie du producteur (REP) », les déchets issus des loisirs (« encombrants »/ « tout-venant ») sont collectés en mélange et donc très peu recyclés
- Futures REP à partir de 2022 : jouets, articles de sport et de loisirs, articles de bricolage et de jardin

- 99,8% des plastiques issus des DEA et traités séparément seraient recyclés mais cela ne concerne en 2019 que 15% des plastiques issus des DEA
- La grande majorité des plastiques issus des DEA est orientée vers de la fabrication de « Combustibles Solides de Récupération (CSR) » / valorisation énergétique

# DECHETS PLASTIQUES PRODUITS EN OCCITANIE ET FILIERES DE TRAITEMENT

## EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES



**COLLECTE :**  
13,5 kt

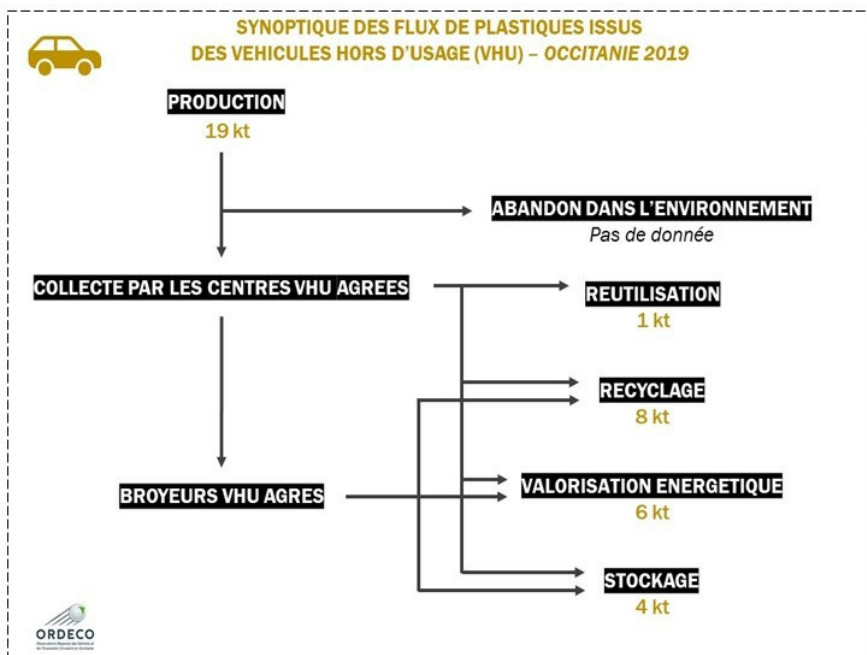
≈ 9% orientés vers du recyclage (hors plastiques contenant des RFB)

- Au niveau national, **45% du gisement de DEEE échapperait aux éco-organismes** → filière des déchets métalliques ou directement exportés pour traitement à l'étranger
- **Les plastiques représentent en moyenne 19% du poids des DEEE** (dont 3% contenant des retardateurs de flammes bromés (RFB))
- **Environ 9% des plastiques (hors ceux contenant des RFB) seraient recyclés** → problématiques de tri/démantèlement
- Evolution du gisement en fonction des EEE mis en marché (dont la composition évolue = + de plastiques)



# DECHETS PLASTIQUES PRODUITS EN OCCITANIE ET FILIERES DE TRAITEMENT

## AUTOMOBILE



**COLLECTE :**  
19 kt

**RECYCLAGE :**  
8 kt soit ≈ 40%

- Les VHU sont collectés via un **centre agréé**, où ils subissent un premier démontage, plus ou moins poussé selon les centres → **permettent d'envoyer :**

**9% des plastiques en réutilisation**

**3,5% des plastiques en recyclage**

- Ensuite, VHU est acheminé vers un broyeur qui va orienter **35% des plastiques en recyclage**

→ **REUTILISATION** concerne : 50% des pièces en PE (hors réservoirs à carburant)

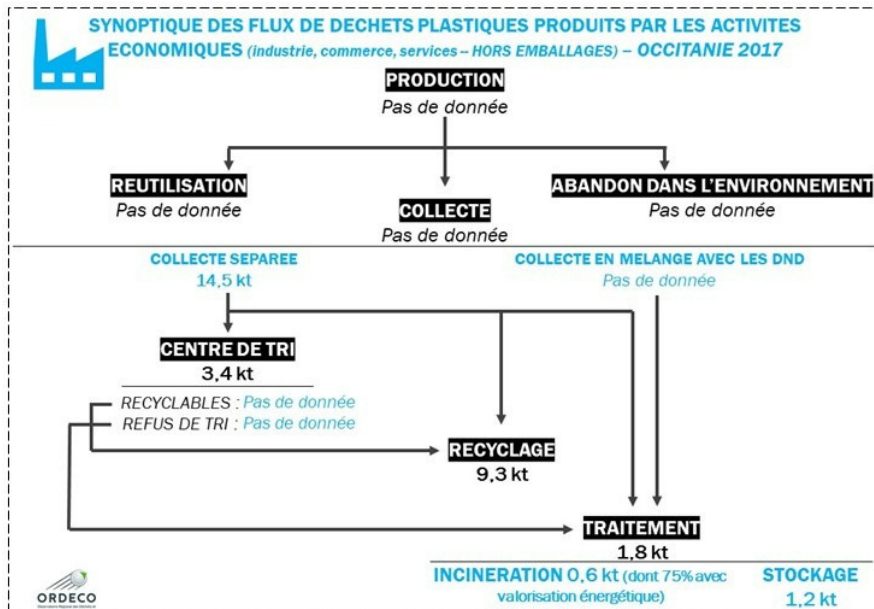
**RECYCLAGE** concerne :

- 77% des réservoirs à carburant (PE)
- 70% des parechocs (PP)
- 48% des autres pièces en PE
- 48% des autres pièces en PP
- 30% des pièces en ABS, PVC, PC, PMMA, PS
- 8% des mousses PU



# DECHETS PLASTIQUES PRODUITS EN OCCITANIE ET FILIERES DE TRAITEMENT

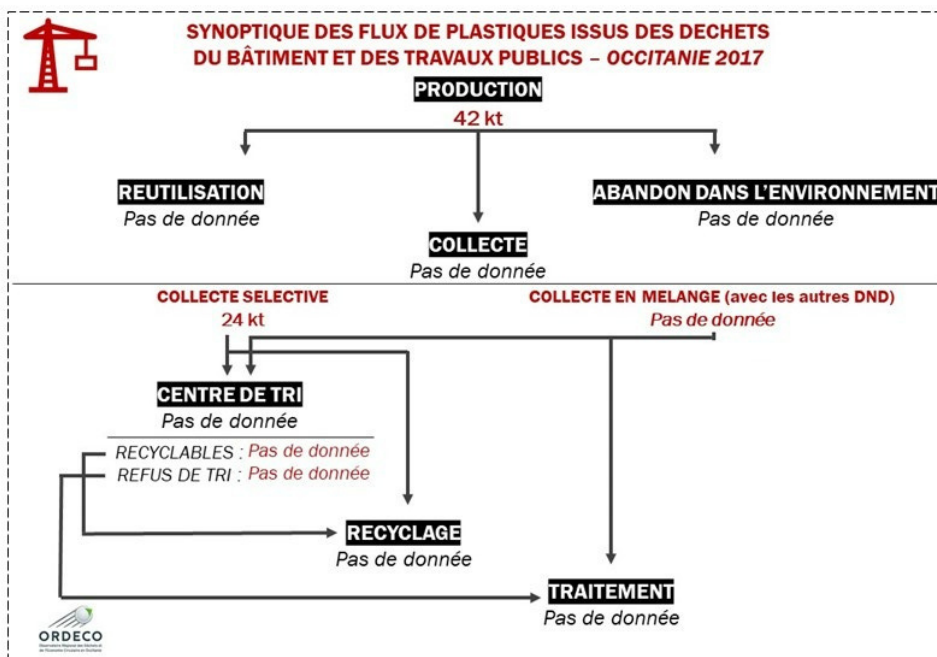
## INDUSTRIES (hors emballages)



- Industries y compris commerce et services
- Les déchets plastiques restant dans les « DAE en mélange » n'ont pas été estimés → taux de recyclage global des déchets plastiques produits par les industries beaucoup plus faible
- La collecte séparée (respect du « tri 5 flux ») est un prérequis indispensable au recyclage

# DECHETS PLASTIQUES PRODUITS EN OCCITANIE ET FILIERES DE TRAITEMENT

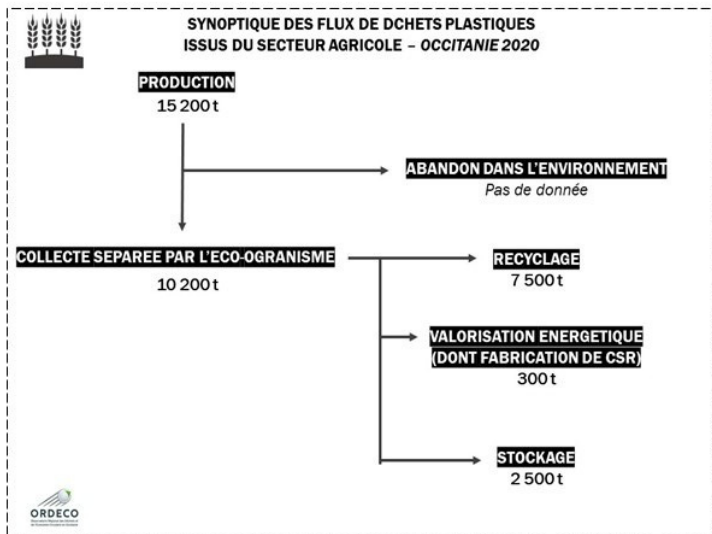
## CONSTRUCTION



- La moitié des plastiques produits dans le secteur du BTP serait actuellement triée
  - La part recyclée n'est pas connue
- Future REP 2022 Produits ou Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) qui a, entre autres, comme objectif : amélioration du maillage des points de collecte, meilleure traçabilité, développement du recyclage et du réemploi, réduction des dépôts sauvages

# DECHETS PLASTIQUES PRODUITS EN OCCITANIE ET FILIERES DE TRAITEMENT

## AGRICULTURE



**COLLECTE SEPARÉE :**  
10 kt

**RECYCLAGE :**  
7,5 kt soit ≈ 75%

- Déchets issus de l'agrofourriture = filière volontaire « hors REP »
- **Toutes les collectes s'effectuent de manière séparée**
- Filière qui recycle historiquement en France voire en Europe
- **Unité de pré-traitement (broyage/nettoyage) pour la régénération des films de paillage en PEBD en projet** (située dans l'Hérault mais zone de chalandise France entière) = Cleanflex

RECYCLAGE concerne :

- 80% emballages vides de produits phytopharmaceutiques PEHD/PET
- 70% emballages vides de produits d'hygiène de l'élevage laitier PEHD
- 94% big-bags PE/PP
- 100% films agricoles usagés d'élevage PEBD
- 100% films agricoles usagés de couverture PEBD
- 0% films agricoles usagés de paillage PEBD
- 100% ficelles PP et 0% filets balles rondes PEHD
- 95% filets paragrêle PEBD
- 100% gaines souples d'irrigation PEBD

## UNE VISION PAR MARCHE : Récapitulatif des déchets collectés séparément et recyclés

	<b>EMBALLAGES</b> 59 kt	Taux de recyclage : ≈ 80%
	<b>DEA</b> 1,3 kt	Taux de recyclage : ≈ 10%
	<b>DEEE</b> 13,5 kt	Taux de recyclage : ≈ 9%
	<b>AUTOMOBILE</b> 19 kt	Taux de recyclage : ≈ 40%
	<b>INDUSTRIES</b> 14,5 kt	Taux de recyclage : ≈ 65%
	<b>CONSTRUCTION</b> 24 kt	RECYCLAGE : Pas de donnée
	<b>AGRICULTURE</b> 10 kt	RECYCLAGE : ≈ 75%

≈ 60% des déchets plastiques collectés séparément seraient recyclés

Hors secteur de la construction

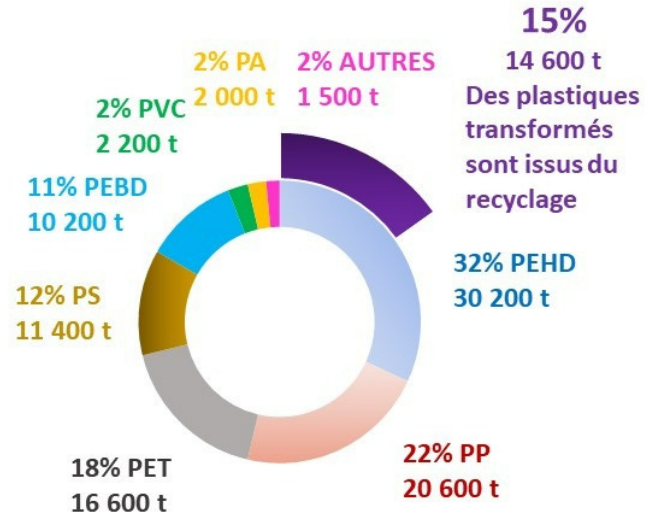
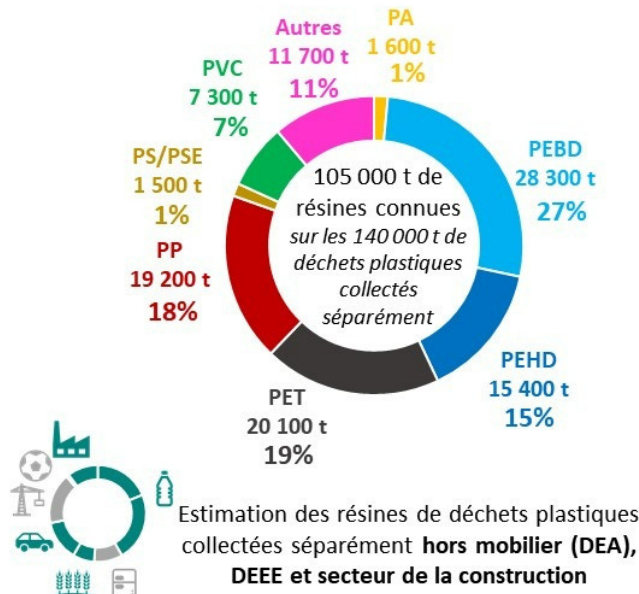
Et hors déchets plastiques collectés en mélange avec les DMA/DAE « résiduels » qui ne sont quasiment pas recyclés = représenteraient entre 250 000 t et 350 000 t

→ Taux de recyclage des déchets plastiques serait alors entre 15 et 20%

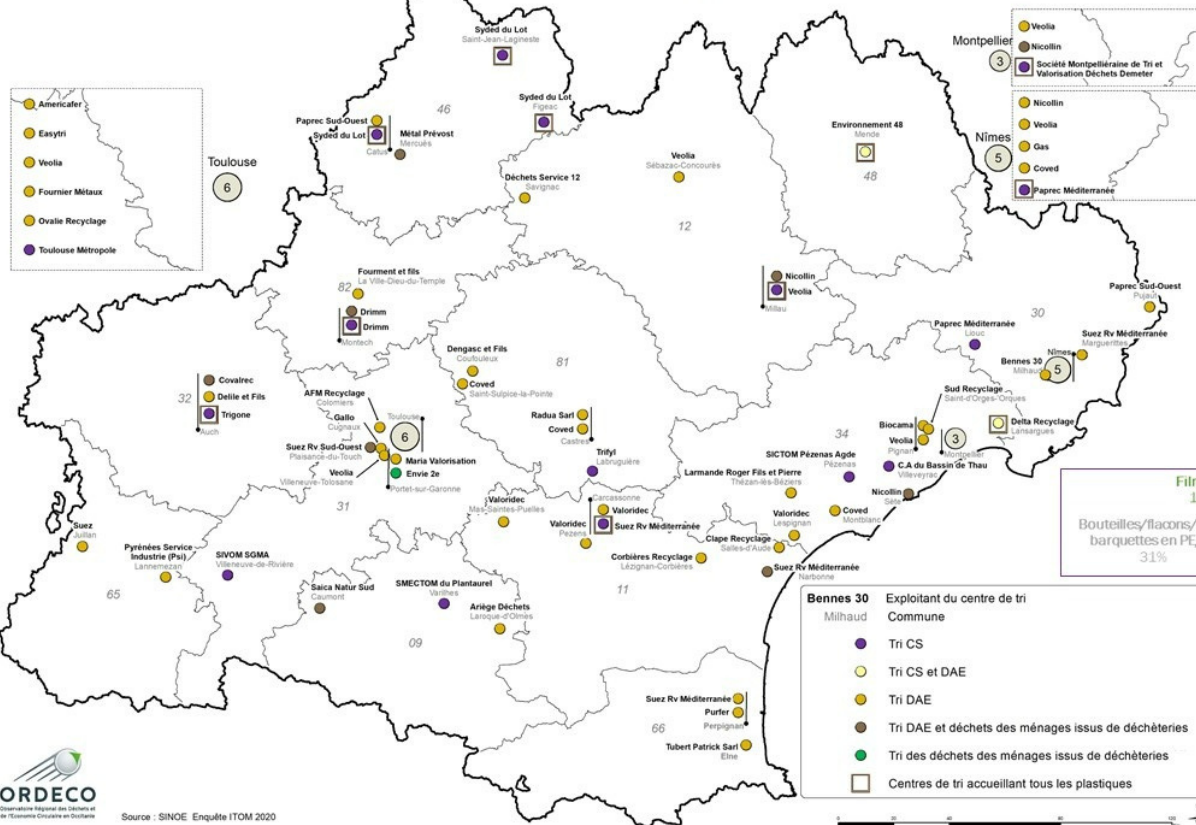
## 2ème partie : UNE VISION PAR RESINE

Répartition par résine des **déchets plastiques collectés**  
Occitanie – Données 2017, 2019 ou 2020 selon les estimations

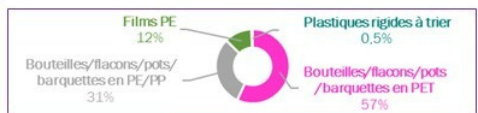
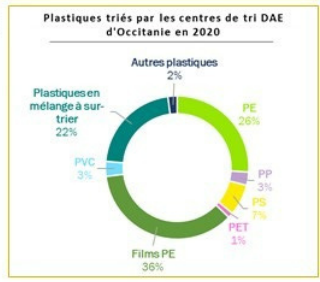
Répartition des **achats de matières plastiques** par résine



### Les 82 centres de tri en Occitanie en 2020



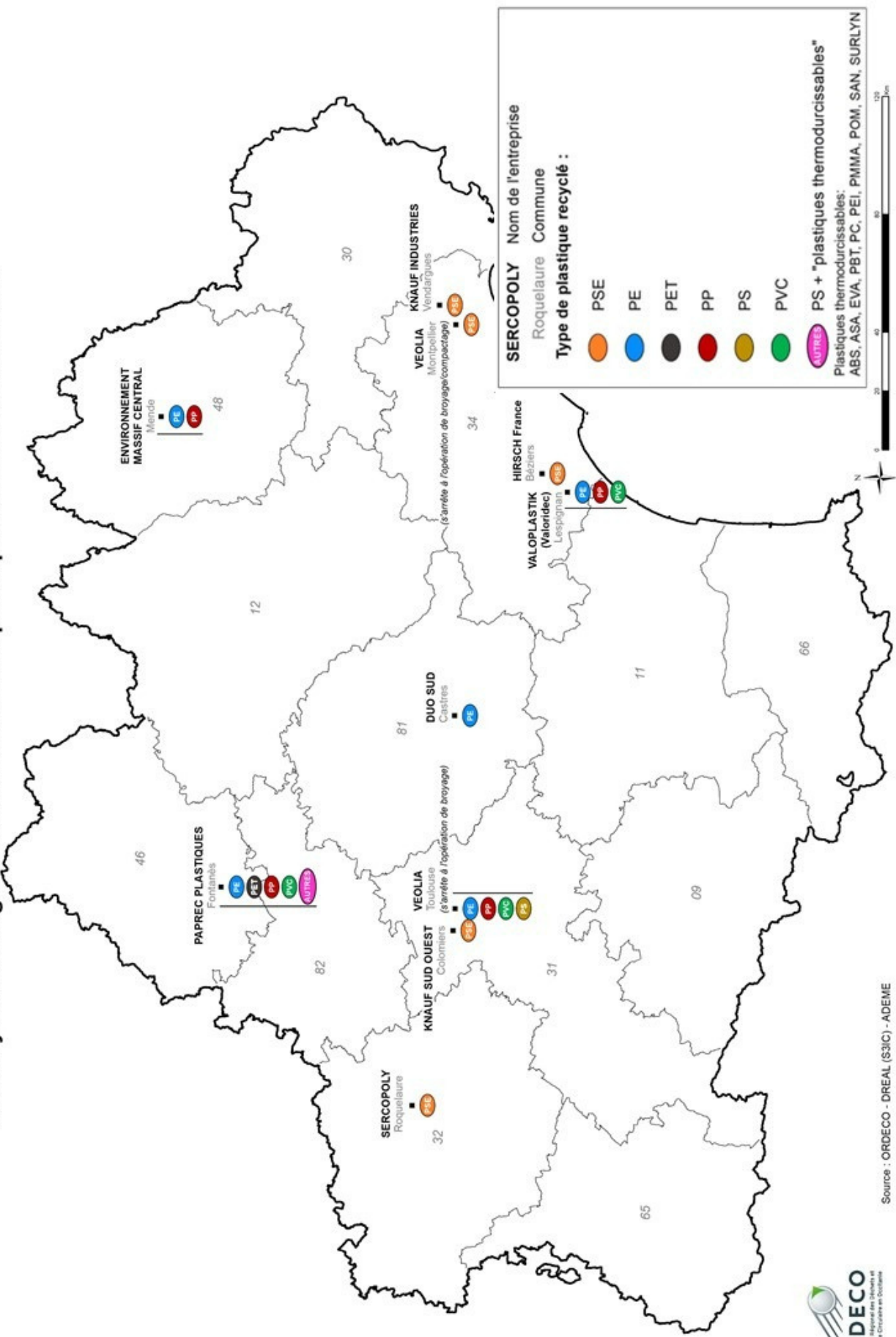
**61 centres de tri accueillants les DAE**  
→ 15 000 t de plastiques envoyés en recyclage en 2020\*



**23 centres de tri dédiés à la CS des ménages**  
→ 33 000 t de plastiques envoyés en recyclage en 2020

\* Taux de réponse à l'enquête : 70%

# Les recycleurs / régénérateurs de déchets plastiques en Occitanie en 2021



# Contributions aux divers réseaux de l'économie circulaire

## Participation active à la création de contenus, diffusions sur divers médias, élaboration de documents de communication, ...

Chaine YouTube Cycl'Op



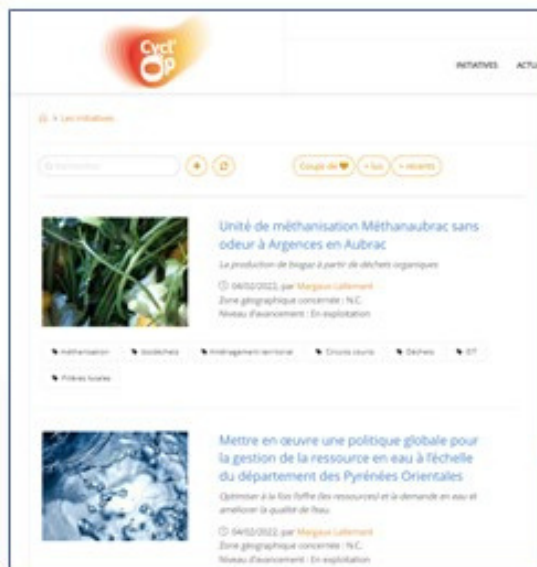
Posters du Forum EC



Stratégie de Com Réseau EIT



Cycl'Op  
Les initiatives prioritaires



Diffusion web série « Agir Circulaire »



# ECONOMIE CIRCULAIRE

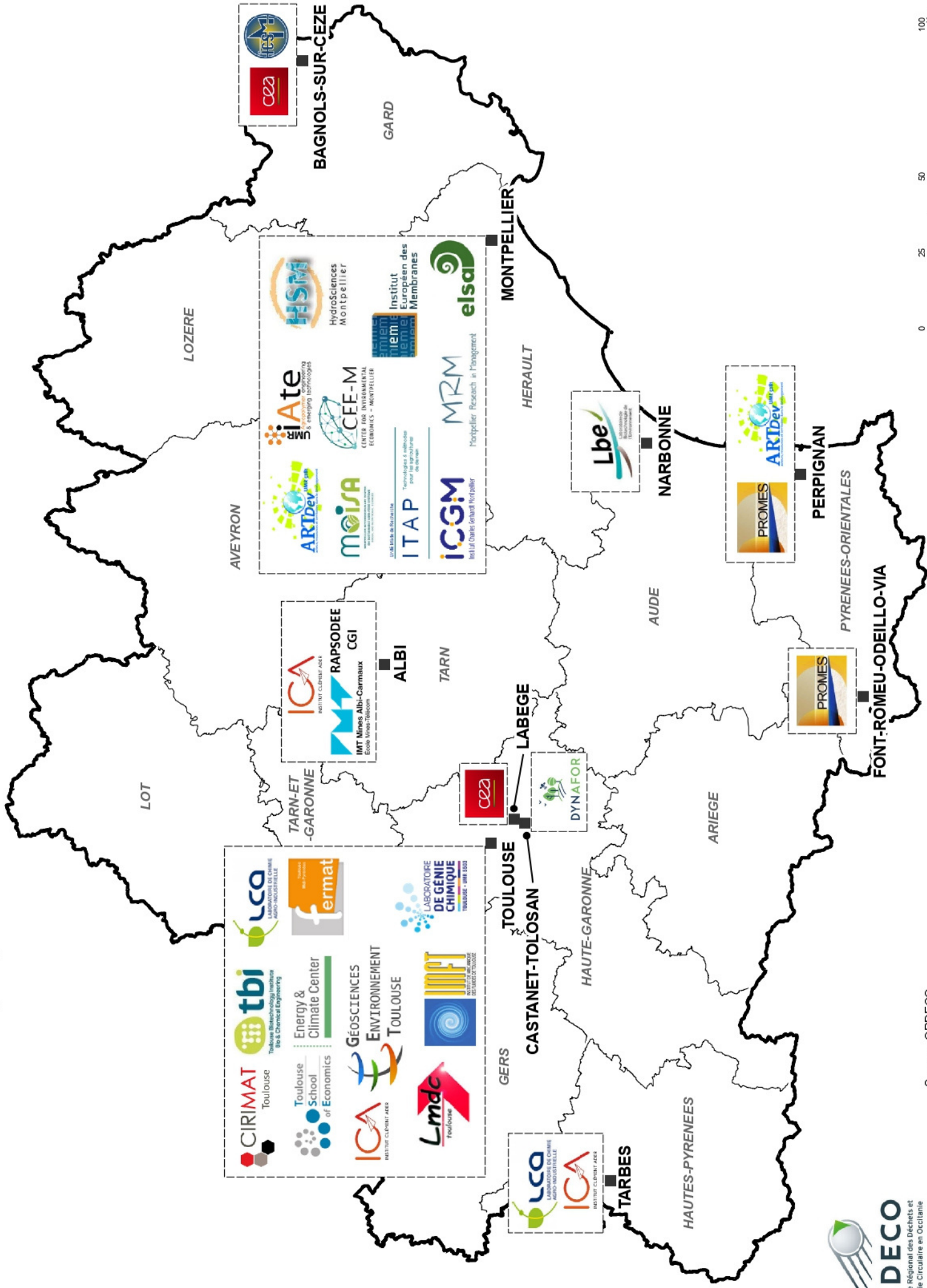
## AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE, DE LA RÉGLEMENTATION, DES NOUVEAUX MODÈLES EN LIEN AVEC L'EC

- Réunion de concertation sur l'évolution des processus d'observation et l'évolution vers l'observation de l'Economie Circulaire, ADEME (1)
- Contribution au projet BEYOND, dans le cadre d'un appel à projet européen portant sur l'Economie Circulaire, en partenariat avec de nombreux acteurs des régions Aragon (Espagne), Occitanie et Wallonie (Belgique) (4 réunions et collaboration à la rédaction du projet)
- Suivi des projets européens, déposés dans le cadre du programme Life, de Toulouse métropole : WASTE2BUILD et KARMAC
- Contribution au défi clé CIRCULADES, porté par l'Université Fédérale de Toulouse, impliquant 28 laboratoires pluridisciplinaires sur le territoire régional (1 réunion et cartographies)
- Suivi du projet d'EIT de DECOSET (2 réunions) : [AMI implantation d'activités utilisatrices de chaleur à Bessières](#) (31)
- Suivi et soutien du projet de Mastère Spécialisé Procédés et Ressources pour l'INGénierie de l'Economie Circulaire (PRINEC) porté par l'IMT Mines
- Rencontres avec [CEEBIOS](#), centre de référence sur le biomimétisme et l'accélération de la transition sociétale en s'inspirant des solutions produites par la nature.
- Rencontre de porteur de projet ([Ma Bibliothèque d'Objet](#))
- Apports de données ciblées dans le cadre d'études de métabolisme
- Co-organisation d'un [webinaire](#) ciblé sur l'observation des flux de matières dans le cadre du réseau RARE

13  
jours



# Acteurs impliqués dans le Défi-clé Economie Circulaire - Circulades



Source : ORDECO

# RENCONTRES - COMMUNICATION - ADMINISTRATION

## RENCONTRES

RENCONTRES TECHNIQUES	Journées Dépôts illégaux de déchets : un webinaire, une journée technique et une page internet dédiée	33 jours
--------------------------	---	-------------

## COMMUNICATION

Communication institutionnelle, technique et relations adhérents	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lettres trimestrielles (4 lettres – 362 inscrits)</li><li>• Gestion des adhésions (224 membres pour 154 structures adhérentes)</li><li>• Gestion du site internet</li><li>• Gestion des réseaux sociaux (LinkedIn, Twitter, Facebook)</li><li>• Diffusion d'actualités et d'évènements, relais de communication des partenaires (31 news – 362 inscrits)</li></ul>	80 jours
---	--	-------------

## ADMINISTRATION

Comptabilité, ressources humaines, financements, statutaire	<ul style="list-style-type: none"><li>• Clôture des comptes 2020, comptabilité 2021</li><li>• Management d'équipe</li><li>• Paie et déclarations sociales</li><li>• Mise ne place de la refonte du système de rémunération de la branche professionnelle</li><li>• Gestion de crise COVID-19 ... encore</li><li>• Subventions : 2020 soldées, 2021 engagées</li><li>• Déclarations statutaires</li><li>• 1 AG / AGE / CA, 1 Bureau, 3 Bureaux Elargis au CA</li></ul>	100 jours
---	---	--------------

Identifier Réseaux  
 Interagir Expliquer  
 Comprendre Connaitre Pratiques  
 Liens Faire Elus Savoirs  
 Informer Apprendre Diffuser  
 Questionner  
 Echanger Idées Partager  
 Expériences Citoyens Partenaires

Retrouvez les vidéos et les présentations sur le site de l'ORDECO



## QUESTIONS & REPONSES de la séquence du 15 juin 2021

### INTERVENTIONS CROISEES DE HERVE LABELLE, DREAL 34 & NICOLAS MANTHE, DDTM 34

Nicolas MANTHE (DDTM 34) indique qu'une adresse e-mail est dédiée aux questions de police de la nature, dont les dépôts de déchets : [ddtm-police-nature@herault.gouv.fr](mailto:ddtm-police-nature@herault.gouv.fr)

Q1 : Les survols par drones permettent-ils d'évaluer les quantités et de caractériser la nature des déchets dans le dépôt ? Existe-t-il des méthodes reconnues et partagées de quantification / caractérisation de ces dépôts ?

Nicolas MANTHE (DDTM 34) répond qu'aujourd'hui la DDTM ne dispose pas de moyen technologique particulier pour faire cette évaluation et caractérisation. L'utilisation des drones permet surtout de repérer les dépôts dans des lieux moins accessibles.

Q2 : Il est évoqué dans la présentation de la DREAL des plateformes de compostages illégaux. Qui porte ce genre d'installations ? Des artisans paysagistes ?

Hervé LABELLE (DREAL 34) répond qu'il a cité ce cas parmi d'autre mais qu'il y en a très peu en réalité car le classement ICPE se fait en fonction de la nature du déchet mais aussi des quantités. En deçà de certains seuils, le dépôt ne sera pas du ressort de la DREAL. En tout cas, ce sont des activités souvent en lien avec l'activité agricole.

### INTERVENTION DE CHRISTOPHE BONCZYCK, ANCIEN GENDARME DE L'ENVIRONNEMENT

Il rappelle que la procédure pénale est souvent longue car elle est non prioritaire, elle aboutit rarement à un enlèvement et en fin de procédure on ne sait jamais qui va payer. Par ailleurs, le paiement de l'amende éteint l'action civile. Dans le cadre de la procédure administrative, le maire garde la main. La mise en œuvre est plus rapide avec possibilité d'enlever les déchets.

Q1 : Quelle est la possibilité d'utiliser le piège photographique pour repérage des contrevenants en procédure administrative ou en procédure pénale ?

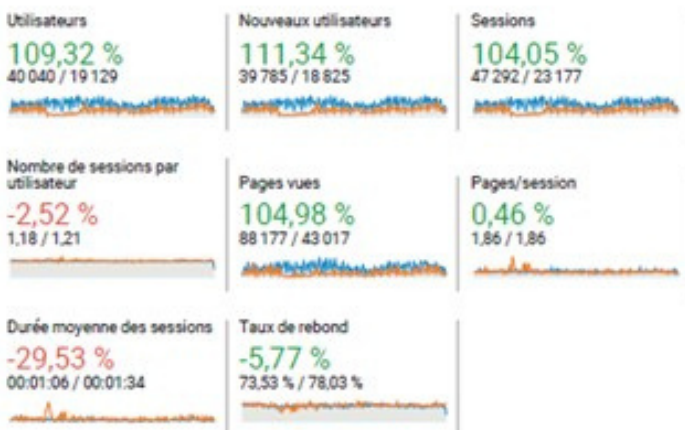
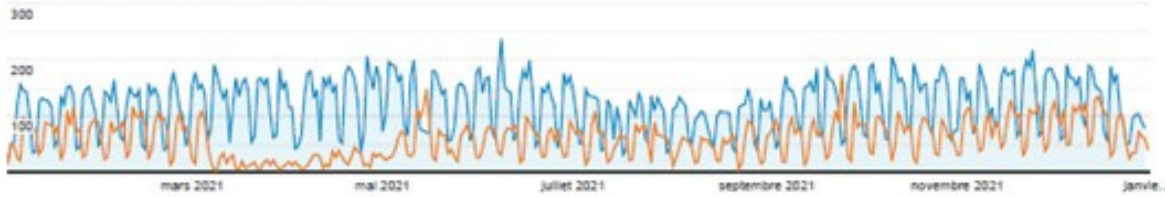
Christophe BONCZYCK répond que le piège photo peut être utilisé dans les deux types de procédures. La pose de ce type de matériel est régie par la loi sur la vidéosurveillance de la voie



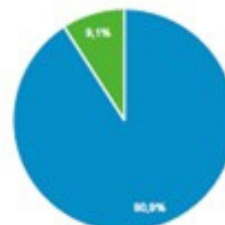
# SITE INTERNET WWW.ORDECO.ORG

## LES VISITEURS

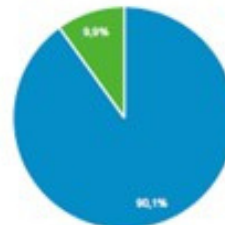
1 janv. 2021 - 31 déc. 2021 : ● Utilisateurs  
1 janv. 2020 - 31 déc. 2020 : ● Utilisateurs



■ New Visitor ■ Returning Visitor  
1 janv. 2021 - 31 déc. 2021

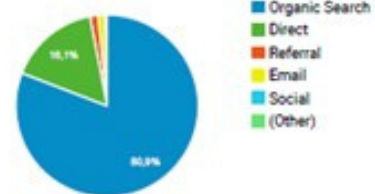


1 janv. 2020 - 31 déc. 2020

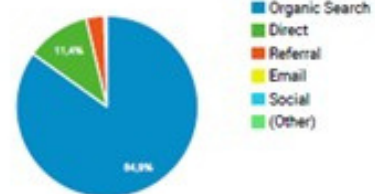


Principaux canaux

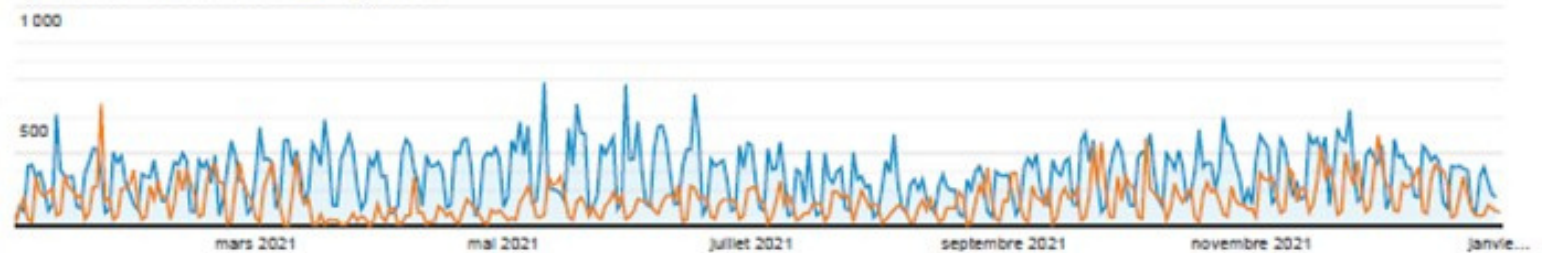
1 janv. 2021 - 31 déc. 2021



1 janv. 2020 - 31 déc. 2020



1 janv. 2021 - 31 déc. 2021 : ● Pages vues  
1 janv. 2020 - 31 déc. 2020 : ● Pages vues



# Emailing Lettres trimestrielles et Flash actus

Plus de 360 abonnés

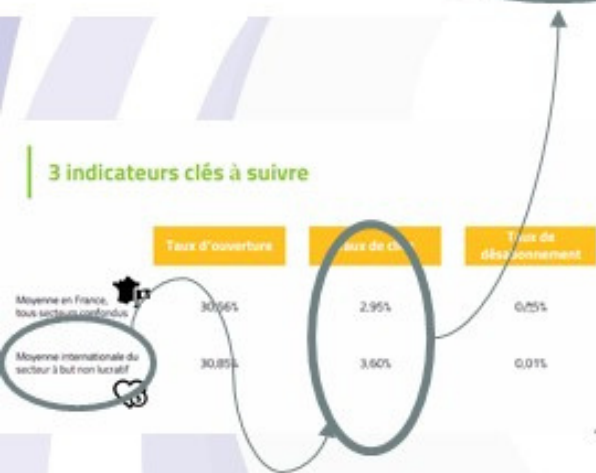
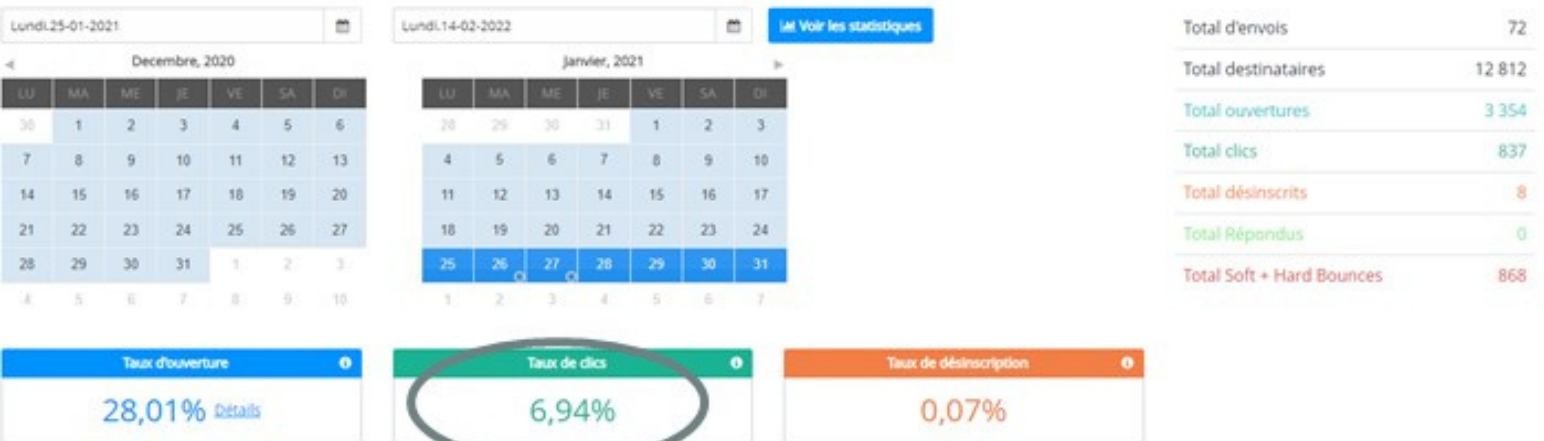
## Flash Actus

### Les webinaires du Pôle Éco-conception et ecosystem

« Bilan environnemental du recyclage des DEEE : impacts des activités et axes de progrès pour la production »



Campagnes Conversions



A noter : très bon « taux de clics », même vis-à-vis du secteur associatif pour lequel ce taux est déjà supérieur à la moyenne du taux tous secteurs confondus.



# LINKEDIN

Plus de 800 abonnés

Statistiques des nouvelles

Période : 31 janv. 2021 - 30 janv. 2022

Ensemble organique et sponsorisé

Désactivé



Paramètres abonnés

Période : 31 janv. 2021 - 30 janv. 2022

Ensemble organique et sponsorisé

Désactivé



Lieux principaux

Lieu	Abonnés	% d'abonnés
Région de Toulouse, France	227	34,71%
Région de Paris, France	104	15,9%
Région de Montpellier, France	35	5,35%
Région de Lyon, France	34	5,2%
Région de Bordeaux, France	20	3,06%
Région de Marseille, France	20	3,06%
Région de Nantes, France	15	2,29%
Région de Lille, France	12	1,83%
Région de Albi, France	11	1,68%
Région du Havre, France	8	1,22%



## FACEBOOK

178 abonnés  
94 publications



## TWITTER

376 abonnés  
634 abonnements

# SYNTHESE

L'activité de 2021 en quels chiffres c'est :

- 1 équipe de 6 salariés
- 1185 jours de travail effectif
- Plus de 5750 heures d'observation de la gestion des déchets
- Près de 290 heures allouées à la planification
- 1270 heures dédiées au développement de l'Economie Circulaire
- Plus de 620 heures de travail de communication
- Près de 260 heures dédiées à l'animation de réunions techniques
- Un peu plus de 810 heures de gestion de la structure

